

1688

750

10-

LA

VIE OUVRIERE

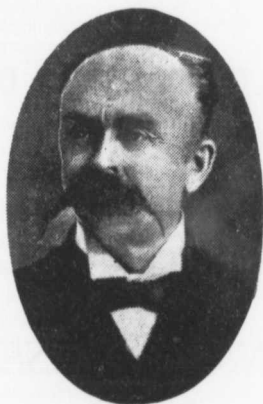
D'UN

CHEF OUVRIER

Sa conduite dans le Mouvement Ouvrier. — Ses explications

PAR

J.-ALFRED MERCIER



QUÉBEC

La Compagnie de Publication "Le Soleil", Limitée

1916

N'ÉVALUEZ PAS UN D & A

Jusqu'à ce que vous

l'ayez essayé et examiné



NON
RUSTABLE

D & A

CORSETS

« Certaines dames craignent de les acheter à causes de leur bas prix, mais peu d'entre celles qui en achètent une fois ne désirent plus jamais retourner aux anciens genres. »

LES CORSETS D & A

Faits au Canada par des Canadiens

PRIX :

\$1.00 A

\$3.00

Style 540

DOMINION CORSET CO.

MONTREAL

QUEBEC

TORONTO

Aussi fabriquant le fameux corset "LA DIVA"

HD6490

04.44x 893988

McGill
(French-Canada)

MA VIE OUVRIÈRE

AVANT-PROPOS

SINGULIÈRE idée! vouloir publier ma vie ouvrière, moi qui, malgré la plus grande abnégation de mes droits, me suis toujours relégué au dernier plan, dans le cadre du mérite, me considérant comme la cinquième roue administrative, dans ce beau mouvement ouvrier!

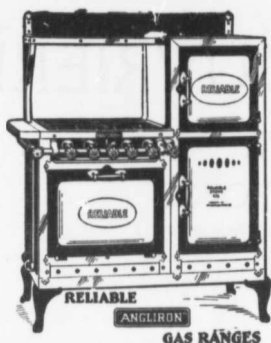
Je me trompe: j'ai eu des amis par milliers; mais combien ont senti mon peu d'importance? combien, parmi tous ceux-là, se sont constitués mon bras droit, pour me seconder, pour m'aider, pour batailler, pour remporter le succès qui n'aurait été profitable qu'à la plupart de ceux qui ont cherché à m'écraser, à me pulvériser, si je ne donnais les explications qui suivent?

Le temps de parler est arrivé, et je vais parler dans toute la sincérité de mon cœur, dussé-je passer pour un égoïste.

J'en appelle à tous ceux qui m'ont connu dans la carrière ouvrière que j'ai parcourue, et spécialement, à ceux qui m'ont combattu; j'en appelle à tous les cœurs francs et loyaux qui m'ont vu à l'œuvre, et je leur demande de bien vouloir analyser le roman (?) que je mets au jour, et de me dire si j'ai eu raison, ou si j'ai eu tort, de même que je les invite à dire si ma conduite ouvrière a été de nature à nuire aux intérêts ouvriers, ou à leur donner une plus grande prépondérance, un plus grand avancement.

Toujours, j'ai travaillé dans l'intérêt de l'ouvrier; toujours, j'ai donné mon temps et mes faibles capacités pour le bénéfice de mes confrères; et si j'ai changé d'allégeance, je n'ai pas changé mes principes, comme on pourra le constater par la relation que je fais ci-après: non, mes principes ont été, et sont encore des principes vrais et véridiques, les principes d'un véritable unioniste.

J'espère que je serai compris par tous les Confrères Ouvriers, et que l'on me saura gré d'avoir publié ces écrits qui seront, je le crois,



Ce Poêle à Gaz

vous donnera

satisfaction

Tout s'y trouve à votre
portée

LE FOURNEAU dont la partie supérieure et
LA ROTISSOIRE sont placés de manière à ce que
vous puissiez surveiller la cuisson sans vous baisser.

*Donnez-nous votre com-
mande, vous augmenterez
votre confort et vous con-
serverez votre santé. . .*

VISITEZ NOS SALLES D'ÉCHANTILLONS



QUEBEC RAILWAY, LIGHT HEAT & POWER CO.

LIMITED

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne.

DIVISION DU GAZ



Un Réchaud à Gaz

SIGNIFIE

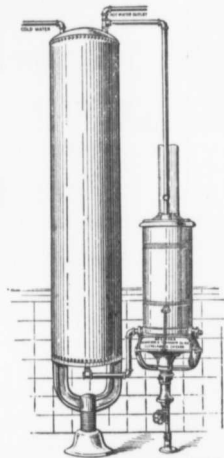
de l'eau chaude

en tout temps et partout
où vous en avez besoin.



Visitez nos salles d'échantillons

Coin des rues St-Joseph et de la Couronne



RELIABLE GAS WATER HEATER

QUEBEC RAILWAY, LIGHT HEAT & POWER CO.

LIMITED

DIVISION DU GAZ

Etes vous assurés

Contre le FEU ?



Q'S'ASSURER c'est se prémunir contre
les malheurs qui peuvent nous survenir.

Q'POURQUOI retarder lorsque je suis à
quelques minutes de chez vous ou que
vous pouvez me rejoindre par téléphone.
Je me ferai un plaisir d'aller vous donner
des explications . . . ;



A. WILFRID DION

812--RUE SAINT-VALIER--812

TELEPHONE 2275

QUEBEC

de nature à renforcer le sentiment unioniste et à lui donner une plus grande valeur.

Puisse ces quelques lignes de ma vie ouvrière faire vibrer, dans tout cœur d'ouvrier, la corde de l'unionisme, et donner, au mouvement, une impulsion plus forte que jamais; et si mon but était atteint, je pourrais dire, à l'instar du saint vieillard Siméon: "je puis maintenant mourir en paix: mon œuvre est consommée, et j'ai été compris".

Et d'ailleurs, je n'aurais pas besoin de me disculper, puisque je ne me suis rendu coupable d'aucun acte reprehensible; cependant, des ouvriers, et même parmi ceux de mes amis qui me suivaient et m'aidaient dans le mouvement, ont cru me trouver en faute. A tous, je présente ma défense, et je leur demande de porter un jugement.

Je ne terminerai pas cet Avant-Propos, sans donner un amical remerciement à ceux des ouvriers qui m'ont vu naître dans le mouvement, et qui m'ont suivi, quand je me suis vu l'idole de cette noble classe ouvrière, de même qu'ils ne m'ont pas délaissé, quand les nuages de haine, de vengeance, de jalousie se sont amoncélés sur ma tête.

Oui, je remercie du plus profond de mon cœur, ces hommes qui m'ont compris et suivi pas à pas. Je ne puis les nommer tous, car je craindrais d'omettre des noms chers à mon cœur d'ouvrier; cependant, il m'est impossible de laisser dans l'ombre les deux amis qui m'ont fait ce que je suis devenu dans le mouvement ouvrier: J. B. St-LAURENT et JOSEPH AMPLEMAN, deux amis que je n'oublierai jamais, deux amis sincères et véritables qui m'ont inculqué la vraie science ouvrière que je n'aurais jamais connue en-dehors de leur aimable collaboration.

Encore une fois, merci à eux et à tous les autres qui m'ont aidé de leurs conseils, de leur savoir et de leur expérience.

NOTE:—Pour l'information du public non-initié à la chose ouvrière, et afin de bien faire comprendre ce qui va suivre, je dois dire qu'avant le mois de juin 1911, il n'existait qu'un seul Conseil Central National, celui de la Bourse du Travail, que l'on appelait "LE CONSEIL CENTRAL NATIONAL DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DE QUÉBEC".—C'est à cette époque que fut fondé le nouveau Conseil, sous le nom de "CONSEIL CENTRAL NATIONAL DU TRAVAIL DU DISTRICT DE QUÉBEC", et c'est à la suite de cette division que sont nés les troubles que je relate ci-après.

OUVRIERS!

Demandez partout la bière



CHAMPLAIN



La plus rafraichissante et
la plus hygiénique sur le
marché. - - - - -



INSISTEZ

Pour que l'on vous
donne les

BIERE ET PORTER

CHAMPLAIN

PREFACE

Ce travail que je m'impose, en vue de justifier ma conduite ouvrière, semble surgir trop tard pour que je puisse en retirer profit et bénéfices; il est vrai que le public aurait pu vérifier les faits, et porter son jugement, s'il avait connu, avant aujourd'hui, les choses mentionnées dans ce factum. J'admets, avec mes lecteurs, que mes explications arrivent comme "*de la moutarde après dîner*", mais je prie mes amis de vouloir bien considérer que maintes et maintes fois, j'ai demandé aux journaux de reproduire mes vues et mes réponses aux accusations lancées contre moi, ou contre mes amis, et que toujours, j'ai été refusé: les journaux me laissaient injurier, insulter par des êtres sans cœur ni honneur, et refusaient ma légitime défense; je veux croire qu'il existait alors une raison motivant ce refus: on me croyait en faute.

J'ai enduré; et tout en étudiant toutes les questions en litige, je me suis dit qu'un jour viendrait où les ouvriers comprendraient le sens de mes abnégations, et me donneraient crédit pour les sacrifices que je faisais pour eux, depuis plusieurs années.—Me suis-je trompé???

Depuis le commencement de l'année 1911, j'ai été en butte aux con variations suscitées par certains personnages hypocrites qui se disaient les amis de l'ouvrier, et qui, en même temps, savouraient les délices de la destruction de cette noble phalange que l'on appelle "*LA CLASSE OUVRIÈRE*": mensonges, hypocrisie, coups de langues traîtresses, rien n'était épargné par eux, et leurs belles paroles mielleuses et hypocrites amenaient le sourire aux lèvres et la satisfaction aux cœurs de ceux qui se confiaient à eux, sans cependant les connaître dans toute leur rapacité.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire dans un travail que j'ai fait, et qui a été dernièrement rendu public, dans un journal de cette ville, j'ai consenti à accepter des charges dans le Travail Organisé, afin de pouvoir, avec plus d'avantages, étudier la question ouvrière, la mieux comprendre, et c'est parce que j'ai compris la véritable valeur de l'ouvrier de bonne foi, que je me suis décidé à abandonner le mouvement qui trônait, depuis de longues années, à la Bourse du Travail, et cela, dans le but de fonder un autre Conseil Central plus en harmonie avec les besoins de l'ouvrier.

Aujourd'hui, je sens que ce nouveau Conseil est fort et résistant, et j'ai l'honneur de lui présenter ma défense, en même temps que je

TÉLÉPHONE 5137



E. GERVAIS

88, RUE BAGOT

Peintre-Décorateur et Doreur

MARCHAND DE

Tapisseries, Huiles,

Peintures, Vernis,

Plate Glass, Miroirs,

Moulures, Etc., E c.

SPECIALITE :

Dorure Brunie et Mate

*Décoration à Fresque pour Eglises et maisons
privées*



E. GERVAIS

88, RUE BAGOT

QUEBEC

mettrai au jour toutes les turpitudes qui se sont perpétrées au sein de cet ancien Conseil que j'ai dû abandonner, pour des raisons valables, comme on le verra par la suite.

Si ce travail peut réussir à ouvrir les yeux aux incrédules, je serai amplement dédommagé des déboires qui ont accompagné ma carrière ouvrière, en même temps que je serai heureux du devoir accompli.

Recevez donc, chers collègues, confrères et amis, ce factum ouvrier. Puisse-t-il ne pas trop vous ennuyer, et vous porter à vous dévouer pour les ouvriers, d'une manière générale, surtout en ramenant au sein du nouveau Conseil Central, ceux qui en sont encore séparés.

NOTE:—Je suis entré dans les rangs ouvriers, en 1897, par la porte de l'Union Nationale, Secourable et Protectrice des Journaliers de Québec, Union fondée en 1893. J'ai occupé, dans cette Union, plusieurs charges importantes, telles que: Auditeur, Vice-président, Président durant quatre ans, Secrétaire-Archiviste et Secrétaire-Financier, et j'en ai été aussi le Trésorier, durant deux ans.

La deuxième année de mon entrée dans cette Union, j'ai été nommé Délégué au Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, auquel cette Union était alors affiliée, et j'ai rempli cette charge jusqu'en 1911, alors que l'Union s'est détachée de ce dit Conseil, pour s'affilier au nouveau Conseil, et je suis encore Délégué à ce dit nouveau Conseil qui m'a fait l'honneur de me nommer son Secrétaire-correspondant, en 1913, après en avoir été le Secrétaire-archiviste jusqu'à cette dernière date.

Avant la fondation du nouveau Conseil, j'ai été auditeur, Secrétaire-archiviste et correspondant de l'ancien Conseil. Lors de ma démission, j'en étais le Secrétaire-archiviste, avec un salaire annuel de CINQUANTE piastres, et en même temps, j'étais le Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, avec un salaire annuel de DEUX CENT CINQUANTE piastres.

Malgré tous ces honneurs et ces salaires, il me fallut faire abdicatoin complète, et c'est ce que je vais expliquer par les raisons suivantes; car on ne quitte pas ainsi des emplois rapportant TROIS CENTS piastres par année, sans avoir des raisons majeures.

J'aurais pu, il est vrai, continuer à retirer ces salaires annuels; mais je n'ai pu consentir à vivre en-dehors des véritables principes ouvriers que j'ai toujours préconisés, et que je suivrai tant, et aussi longtemps que l'ouvrier sera uni.

Je donnerai donc les raisons qui ont motivé ma sortie de l'ancien Conseil et de la Fédération Canadienne du Travail, et je prie mes amis et le public en général de considérer et d'étudier ma défense, afin de me mieux connaître, et de juger mes actes à leur propre mérite.

J. ALFRED MERCIER,

Aux personnes qui ont besoin de propriétés ou terrains à la ville ou à la campagne de bien vouloir consulter cette liste. Il y va de votre intérêt.

DIVERS

Terrains à vendre, à Limoilou, Stadacona, Domaine Lalret, Quartier Belvédère, sur les rues St-Cyrille et Belvédère.

ST-ROCH

Des Fossés.—Deux maisons voisines l'une de l'autre, 4 logements, peu de comptant.

St-Dominique.—Coin de rue, bon poste pour un épicerie ou un boucher.

De la Reine.—Maison de 3 logements avec très grand terrain, à vendre à bonne condition.

St-François.—Maison de 3 logements plus une grande écurie, située près de l'église Jacques-Cartier, à vendre à bonne condition.

Rue Des Fossés.—Maison de 2 logements en bois lambrissé en briques, conditions faciles.

Rue de l'Église.—Grande maison de deux logements, avec toutes les améliorations possibles; terrain de 110 pieds.

Rue Nelson.—Terrain de 20 x 60, à vendre à bon marché.

Coin St-Anselme et des Commissaires.—Écurie, hangar pour voitures, etc.

Rue St-Dominique.—Une maison privée avec magasin, très beaux revenus, à bon marché.

Rue Du Pont.—Bonne grande maison avec magasin, en plus de deux logements privés, endroit pour commerce.

Rue des Fossés.—Grande maison en pierre, quatre logements, avec terrain 42-53.

Rue des Fossés.—Maisons de deux logements, aucune rente de terrain, donnant de bons bénéfices.

Rue Prince-Edouard.—Petite maison, avec terrain de 21 x 46, bonne rente de terrain: \$2,000 pour un prompt acheteur.

ST-SAUVEUR

Colomb.—Maison de 21 par 28 bien finie, fournaise dans l'un des deux logements, à vendre à très bonne condition.

Chateauguay.—Bonne maison de deux logements, très bon marché.

Rue St-Agnès.—Maison en bois lambrissée en briques, deux logements en plus hangar et écurie. Conditions faciles.

Coin des rues Vaudreuil et Lévis.—Bonne maison, deux logements de 5 chambres chacun, terrain de 32 x 46, très bon marché.

Rue Victoria.—Petite maison de deux logements de quatre chambres chacun, bon marché.

Rue St-Léon.—Maison de deux logements.

Rue St-Mathias.—Maison de trois logements, à très bon marché.

Rue Victoria.—Une maison de trois logements avec épicerie établie depuis 25 ans à vendre avec ou sans l'épicerie.

Rues Kirouac et St-Germain.—Maison d'un seul logement, très grand terrain.

Rue St-Alexis.—Maison de 35 x 24, à trois logements, conditions très faciles.

Rue St-Mathias.—Belle petite maison d'un seul logement à bon marché pour un prompt acheteur.

QUARTIER ST-JEAN

St-Jean.—Maison de deux logements, située dans la belle partie, à vendre à condition facile.

Des Stigmates.—Maison de 4 logements

très bien finis, rapportant \$720.00 à vendre pour \$6,000, peu de comptant.

St-Jean.—Maison d'une seule logent, avec améliorations modernes, bon marché.

St-Ursule.—Bonne maison de deux logements, très bien finis, situé dans la belle partie de la rue St-Ursule.

Garnau.—Maison d'un logement avec magasin, à vendre à peu de comptant.

Rue D'Aiguillon.—Bonne grande maison sur la rue D'Aiguillon, entre les rues St-Augustin et Ste-Marie, rapportant de gros revenus; conditions faciles.

Rue St-Olivier.—Grande maison à trois logements, rapportant près de cinquante piastres par mois, bel endroit.

Côte d'Abraham.—Maison avec magasin, la plus belle partie de la rue, en face de la Côte Ste-Genève, le terrain est borné en arrière par la rue St-Valer; bon poste de commerce.

Rue Latourelle.—Maison en briques, deux logements, bon marché.

Côte d'Abraham.—Une maison à trois logements, toutes les améliorations modernes.

Coin Deligny et Latourelle.—Grande maison, cinq logements, rapportant de gros revenus; à vendre à bonnes conditions.

Rue Lockwell.—Maison de deux logements rapportant \$53.00 par mois, toutes les améliorations s'y trouvent; grande cour.

VILLE-MONTCALM

Rue Dolbeau, coin de l'Alverne.—Grande maison de 5 logements; conditions très faciles.

A Ville-Montcalm.—Grand terrain de 40 x 100 pieds, à Ville-Montcalm, sur le Belvédère, chemin Ste-Foye et rue St-Cyrille, à vendre à cinq piastres par mois sans intérêt.

Rue Jeanne D'Arc, coin de l'Alverne.—Maison de deux logements, avec très grand terrain et magnifique point de vue.

LIMOILOU

Rue St-Albert.—Maison de 4 logements à vendre bon marché pour un prompt acheteur.

3ème Rue.—Belle maison de 25x30 pieds à deux étages, en bois lambrissé en briques, à 2 logements, à vendre pour \$3,000.00.

2ème Avenue.—Maison à 3 étages, en bois et briques, à 3 logements, rapportant de bons bénéfices.

3ème Avenue.—Maison d'un seul logement en bois, fondation en pierre, à vendre à très bon marché.

4ème Avenue.—Une maison de deux logements, à très bon marché.

STADACONA

2ème rue.—Beaux lots de 40x300 pieds, pouvant être vendus en un seul lot ou séparément, très bon marché.

Cinq beaux lots.—de 33 x 78 pieds, pour \$300.00 chacun, aucune rente de terrain.

3ème Rue.—Maison de 20 x 25 pieds sur un terrain de 40 x 80 pieds, à vendre pour \$1,800.00.

BASSE-VILLE

Bonne maison, avec deux magasins en plus logements privés, situés dans la plus belle partie de la Côte Lamontagne, bonnes conditions.

Prêts d'argent sur hypothèques.—Prêts sur hypothèques et assurances de tous genres.

A.-G. VERRET

162, RUE ST-JEAN, QUEBEC. Tél. Bureau, 1630. Résidence 830

POURQUOI JE ME SUIS RETIRE DU "CONSEIL CENTRAL
NATIONAL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE QUE-
BEC" ET DE LA "FEDERATION CANADIENNE DU
TRAVAIL" ; RAISONS QUI M'ONT POUSSE A
FONDER UN NOUVEAU " CONSEIL CEN-
TRAL", AIDE DE QUELQUES AMIS

Le public, et surtout le public ouvrier, a probablement été surpris de voir l'attitude que j'ai prise, en donnant ma démission, en 1911, comme Secrétaire-archiviste du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec (ancien Conseil), et quelques mois plus tard, comme Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail.

Je parlerai, en premier lieu, de ma démission comme Secrétaire-archiviste du Conseil, et plus loin, dans ce même ouvrage, je traiterai l'autre question.

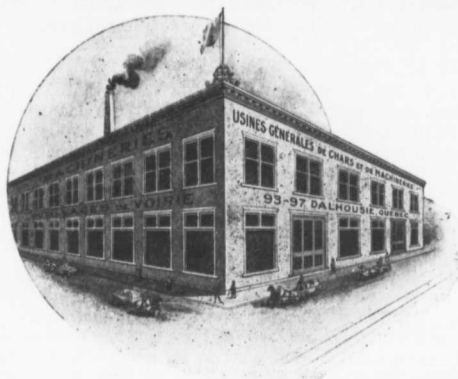
Personne, je veux le croire, et je le crois sincèrement, personne, chez les ouvriers, n'a été désappointé, excepté peut-être ceux qui ne voyaient, ou plutôt, qui n'auraient désiré voir, en moi, qu'un instrument docile à manier, une machine facile à faire tourner en tous sens. Pour ces derniers, cependant, le tort n'a pas été considérable: une corde de moins à leur arc mal tendu, et c'est tout. D'ailleurs, ils pouvaient me trouver aisément un successeur plus facile à conduire à leur guise, une pâte plus molle et plus maniable, un officier plus tenace peut-être dans ses idées de vengeance et de haine; mais je les défie d'avoir pu trouver un remplaçant plus fort dans les principes de l'unionisme, plus acharné pour arriver au but, quand le besoin de la chose ouvrière le demande, et aussi faible, quand il s'agit d'exercer une vengeance, d'assouvir une haine nouvellement éclosée ou depuis longtemps couvée, ou de nuire à un confrère qui a osé différer d'opinion avec lui.

Ma détermination a pu paraître spontanée: en effet, je ne suis pas homme à faire éclater mes croyances et mes vues, avant d'avoir sagement et longuement étudié mon sujet, et sondé le terrain en tous sens.

C'est pourquoi on a peut-être supposé qu'un échec probable était la cause de la conduite que j'ai tenue en cette occurrence; si cette idée a effleuré les croyances de quelques confrères, je les prie de jeter au loin cette pensée, et d'analyser le long travail auquel je me suis assujéti avant de me déterminer à agir comme je l'ai fait.

Depuis longtemps, je n'aimais pas les procédés employés par certains meneurs du Conseil; j'ai souvent exprimé ma désapprobation sur la conduite tenue par ces derniers, dans telle ou telle circonstance; je leur ai souvent exposé les torts que l'on causait ainsi à la classe ouvrière en général; j'ai souvent donné des conseils, et toujours, j'ai prêché la conciliation en toutes choses; toujours, j'ai prétendu que le vin ne devait pas être bu à l'état pur, mais qu'il fallait le mélanger d'eau; j'ai toujours

Usines Générales de Chars et de Machineries, Limitée



SUCCURSALE DE QUÉBEC : **93-97, RUE DALHOUSIE**

*La MAISON par excellence pour TOUTES MACHINES
et FOURNITURES DE MOULINS*

Engins et chaudières à vapeur, moteurs à gazoline, turbines hydrauliques, raboteuses-bouvettes et moulurières de toutes sortes, machines à tenons, dégauchisseuses (corroyeurs), scies à ruban, à refendre et à découper, perceuses, tours, etc.

Courroies en cuirs, en caoutchouc et en canevas, arbres de transmission, poulies, paliers, scies de toutes sortes, chaînes, paquetages et tout ce qui s'emploie dans les scieries et manufactures.

SIÈGE D'AFFAIRES : **MONTMAGNY, P. Q.**

SUCCURSALES À QUÉBEC et MONTRÉAL

Pour toute correspondance concernant la vente de nos machines,
s'adresser à

93-97, RUE DALHOUSIE, Basse-Ville, QUÉBEC

TEL. 6750-6751 SPÉCIALITÉ : **OUTILLAGE DE VOIRIE**

eru et prêché qu'entre deux discussions, il fallait que les deux adversaires y missent de l'amointrissement, en se faisant de mutuelles concessions; mais toujours, aussi, je me suis heurté au même obstacle; toujours, j'ai perdu mon temps et mes conseils; oui, toujours, j'ai eu la même réponse banale; on me répondait: "*Vous êtes trop jeune dans le mouvement, et vous ne connaissez pas l'ouvrier; quand on veut le faire marcher, il faut "le prendre par les cheveux, et le traîner".*

Celui qui me faisait cette réponse peu désirable, s'est aperçu, dans certaine élection municipale, que les ouvriers ne se laissent pas ainsi traîner par les cheveux...

Non, le seul mobile des "maîtres" ne consistait que dans la vengeance, s'ils n'arrivaient pas à leur but; dans la haine, s'ils ne pouvaient se venger; dans la discorde et la recherche de la désunion, s'ils restaient seuls dans leurs croyances néfastes.

N'allez pas croire qu'en me retirant ainsi du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, j'aie conservé de la haine pour les vrais ouvriers qui y sont restés; non, mille fois non; car ma seule idée, en agissant comme je l'ai fait, était de chercher à ramener la concorde, l'entente, l'union et la paix au sein du Travail Organisé National, chose que l'on me refusait *d'essayer*, au Conseil; on allait même plus loin: on me niait le droit de travailler en ce sens.—C'est pourquoi j'ai cru trouver le remède propre à guérir la plaie qui allait en s'envenimant de jour en jour, et j'espérais avoir trouvé le vrai, l'unique remède, en réunissant, un jour, sous un même drapeau, les unionistes qui, comme moi, veulent l'avancement et le progrès de l'ouvrier.

Maintenant, vous me permettez de vous donner quelques détails pour vous démontrer jusqu'à quel point j'ai eu raison d'abandonner le navire qui s'en allait à la dérive, et qui devra, dans un avenir très prochain, frapper les récifs, et sombrer tout à fait, amenant, avec lui, le naufrage complet et irrémissible du mouvement National, si personne n'y remédie.

Je parlerai, en premier lieu, de cette trop fameuse entrevue que trois membres du Conseil Central des Métiers et du Travail de Québec eurent avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics, à la date du 17 février 1911, au sujet de la nomination de M. Félix Marois à la position de Surintendant du Bureau de Placement des Ouvriers.

La motion, passée à la séance précédente du Conseil Central, était à l'effet de connaître, par la voix de cet Honorable Ministre, les raisons qui avaient motivé la nomination de M. Félix Marois, à l'exclusion du Confrère OMER BRUNET qui avait été recommandé à cette position par la masse des unions ouvrières (cette motion avait été proposée par M. Omer Brunet lui-même...).

La délégation devait être composée des membres de l'Exécutif. Or, qu'arriva-t-il? le Président du Conseil se rendit auprès de l'Honorable Ministre, en compagnie du secrétaire-financier du Conseil, et, de M. Ph. Simard qui, loin de faire partie de l'Exécutif du dit Conseil, n'en était même pas membre, ce qui, suivant moi, constituait une injustice et une insulte envers les officiers du dit Exécutif.

La dite délégation revint de cette entrevue, enthousiasmée de l'accueil fait par l'Honorable Ministre; le lendemain, je me rencontra

Le breuvage le plus populaire aujourd'hui
est sans contredit le

B. B. LAGER



IL EST APPRECIÉ PAR TOUS LES CONNAISSEURS

Nous recommandons aux familles
de faire l'essai d'une caisse de
LAGER B. B., car l'essayer c'est
l'adopter. - - - - -

Le breuvage le plus rafraichissant

Le breuvage le plus tempérant

Le breuvage le plus nutritif

C'EST LE BREUVAGE DES OUVRIERS !!!

avec le Président du Conseil qui m'informa que "L'HONORABLE MINISTRE LEUR AVAIT DÉCLARÉ QUE LA DISCORDE RÉGNANT DANS LE CAMP OUVRIER, IL AVAIT ÉTÉ BIEN EMBARRASSÉ POUR FAIRE SON CHOIX; BRUNET AURAIT BIEN RENCONTRÉ SES VUES, MAIS L'OPPOSITION ÉTAIT FORTE CONTRE LUI, ET DESROCHES N'ÉTAIT PAS QUALIFIÉ; NE SACHANT QUE FAIRE, ET LES OUVRIERS NE S'ACCORDANT PAS, IL AVAIT PRIS LE PARTI DE NOMMER M. FÉLIX MAROIS, TEMPORAIREMENT".

Telle est la déclaration faite à moi, personnellement, par le Président du Conseil.—Le Mardi suivant, ce même Président, rendant compte officiellement de sa mission au Conseil Central, le fit en ces termes: "L'HONORABLE MINISTRE A RÉPONDU A LA DÉLÉGATION QUE S'IL AVAIT NOMMÉ M. FÉLIX MAROIS A LA POSITION DE SURINTENDANT DU BUREAU DE PLACEMENT DES OUVRIERS, C'ÉTAIT A LA DEMANDE DE M. J. A. LANGLOIS, DÉPUTÉ OUVRIER POUR LA DIVISION DE ST-SAUVEUR, AINSI QU'A LA DEMANDE DES CORDONNIERS-MACHINISTES".

Ces deux déclarations du même homme, à quelques jours d'intervalle, diffèrent du tout au tout; et quelle est la véritable version? la première déclaration, faite à moi, m'a paru être la véritable, car j'avais eu l'honneur de rencontrer cet Honorable Ministre, quelques jours auparavant, et il m'avait donné exactement les mêmes raisons que celles données à moi personnellement par le Président du Conseil.

Je suis donc resté sous l'impression que ce dit Président avait fait un rapport faux et erroné, au Conseil, et je le crois encore.

L'affaire ne devait cependant pas en rester là: M. Langlois, le Député ouvrier, pour la division de St-Sauveur, ayant vu, dans les journaux, le rapport de cette assemblée du 21 février 1911, protesta, par une lettre qu'il adressa à l'Honorable Ministre des Travaux Publics, qui lui répondit par la lettre suivante:

QUÉBEC, 27 février 1911.

M. J.-A. LANGLOIS, M. P. P.
Assemblée Législative,
Québec,

Cher M. Langlois,

Je reçois la vôtre en date du 22 du courant, dans laquelle vous attirez mon attention sur les comptes-rendus publiés dans le "SOLEIL" et "L'ACTION SOCIALE" du même jour, d'une assemblée tenue par le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec.

Je dois vous déclarer qu'aucune délégation des Machinistes n'est venue pour me recommander la nomination de M. Félix Marois à la position de Surintendant du Bureau de Placement des Ouvriers de Québec. Vu que les différentes associations ouvrières de Québec ne s'entendent pas sur la nomination d'un Surintendant, j'ai dû nommer M. Félix Marois, un ancien ouvrier lui-même, et qui a toute l'expérience et la capacité voulues pour remplir cette fonction.—Avant de faire cette nomination, j'en ai conféré avec vous, mais je dois vous dire que ce n'est pas sur votre recommandation que la nomination a été faite.

Veuillez me en croire,

Votre bien dévoué,

(Signé)

L.-A. TASCHEREAU,

En même temps, cet Honorable Ministre me fit demander à son Bureau, et m'expliqua que j'aurais dû, en ma qualité de Secrétaire du Conseil, protester contre le rapport fait dans les journaux, et il fut bien

TEL. 1264

J.-L. DUSSAULT

MARCHAND DE

Tabac, Cigares, Cigarettes, Pipes,

Etc., gros et détail MANUFACTURIER de TABAC à PRISER

350, RUE ST-JEAN - - QUEBEC

TEL. 3954

SIMARD & CARMICHAEL

MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS ^{ENREG.}

Fournitures de Maisons, Hardes-faites. Tapis, Prélarts, Etc.

75, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH - QUEBEC

Incorporée 1842

La plus vieille en Amérique

La plus forte au monde

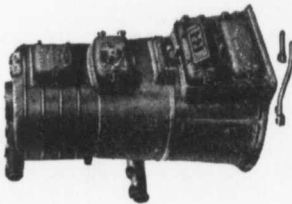
EDOUARD HUNT

AGENT GENERAL

THE MUTUAL LIFE OF NEW-YORK

Résidence : CHARLESBOURG, Tél. 4846

Bureau : 135, ST-PIERRE, Tél. 4847, Québec



JEAN MARANDA

Couvreur, Plombier, Electricien, Appareils à Eau Chauds, Spécialité: Corniches, Dalles, Dallots, Etc.

2, RUE GRENIER

Marché
St-Pierre

St-Sauveur, Québec

Mérid. privée: 17, St-Léon-Tél 3433

surpris d'apprendre, de ma bouche, que les paroles, rapportées par les journaux, étaient les paroles mêmes prononcées par le Président du Conseil, dans son rapport fait à la dite assemblée. Il m'informa alors qu'il n'avait pas dit cela, et que le Président du Conseil ne devrait pas envenimer ainsi la désunion déjà existante.

Quelques jours après, il fit demander le dit Président du Conseil, seul; mais celui-ci, pour une raison qu'il ne m'est pas permis de dévoiler, s'y rendit, mais non pas seul, comme demandé. . .

Durant l'intervalle écoulé entre l'assemblée du 21 février et celle du 7 mars, M. Langlois publia la TRIBUNE LIBRE suivante, dans les journaux.

TRIBUNE LIBRE

L'AMI DE L'OUVRIER

Voulez-vous me permettre l'usage de vos colonnes pour rétablir certains faits, et cela, pour l'instruction d'un délégué du Conseil Central National de Québec?

En lisant le rapport des délibérations d'une séance de ce dernier, tenue le 21 du courant, je vois que l'on s'est beaucoup occupé de mon humble personnalité.

D'abord, M. le Président fait rapport qu'il a rencontré l'Honorable Ministre des Travaux Publics, relativement à la nomination du Surintendant du Bureau de Placement, et que l'Honorable Ministre aurait répondu que c'est sur la recommandation du député de St-Sauveur que M. Félix Marois aurait été nommé à ce poste.

Voici la déclaration de l'Honorable Ministre à ce sujet: (Voir lettre de l'Honorable L.-A. Taschereau à M. Langlois, page 17).

Et deuxièmement, sous le titre "UNE PROTESTATION", nous lisons qu'un délégué se demande quel mandat j'avais pour parler au nom des ouvriers de Québec, sur cette question de l'UNIFORMITÉ des livres scolaires, au Parlement de cette Province.

Il est bien facile de répondre à cet impertinent, que ce mandat m'a été donné le 12 novembre 1909, par les électeurs de la division électorale de St-Sauveur, composée presque exclusivement d'ouvriers, et dans une circonstance qui ne souffre aucun doute. Il n'est pas nécessaire de rappeler, je crois, à ce délégué, ce que tout le monde sait à ce sujet. J'ai été élu, et je le dis avec orgueil, député ouvrier à l'Assemblée législative de Québec, par les ouvriers de St-Sauveur, avec le généreux concours des ouvriers et de mes amis de toute la ville de Québec, et je le serai aussi longtemps que mes électeurs m'accorderont leur confiance. N'en déplaise à M. le délégué, je crois que leurs intérêts sont plus en sûreté, entre mes mains, qu'ils ne le seraient entre les siennes, ou tout autre ayant la même mentalité.

Je sais que ma popularité, manifestée d'une manière si spontanée et si générale, n'a pas eu le don de plaire à certains leaders du Conseil Central, lors de ma campagne électorale. J'en ai eu la preuve que je ferai connaître au public au besoin.

LA CAISSE D'ECONOMIE = NOTRE-DAME DE QUEBEC =

BANQUE D'EPARGNES

**Bureau Principal et cinq succursales à Québec,
deux succursales à Lévis**

Les succursales de ST-ROCH, St-SAUVEUR, ST-JEAN-BAPTISTE et LIMOILOU, à QUEBEC, et rue EDEN, à Lévis, sont ouvertes tous les SAMEDIS et LUNDIS SOIRS, de 7 heures à 8.30 heures.

BANQUE A DOMICILE

La Caisse offre aussi aux familles des petites banques en métal dans lesquelles les enfants encaissent leurs petites économies.

Coffre de sûreté.—Coffrets de sûreté au bureau principal et à la succursale de St-Roch.

Cette banque est la seule incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Epargnes, faisant affaires dans la cité de Québec et la ville de Lévis.

Sa charte donne toute la protection possible aux déposants, et n'ayant pas de billets en circulation, les déposants ont le premier droit sur toutes les valeurs que possède la banque.

Téléphone 6030-6031

LA COMPAGNIE F.=X. DROLET

INGENIEURS-MECANICIENS

ET CONSTRUCTEURS

FONDERIE D'ACIER, DE FONTE ET
DE CUIVRE

**SPECIALITES : POMPES, ENGINS, ASCENSEURS et
ESCALIERS DE SAUVETAGE**

206, RUE DU PONT, QUEBEC

Maintenant, en ce qui regarde mon attitude en Chambre, au sujet de cette question de l'UNIFORMITÉ des livres, je crois avoir fait mon devoir. Dans tous les cas, j'ai agi comme me le dictait ma conscience de catholique. Je sais que cette question de l'uniformité des livres est réprouvée par l'Eglise, et j'épouse les méfiances de l'Eglise à l'égard de ces théories menteuses, et je dis à ces grands réformateurs et ces prétendus amis des ouvriers: "Halte-là! nous ne vous servirons pas".

Je ne suis pas de ceux qui croient que l'on peut mouler tous les enfants dans le même moule. Je crois plutôt à la diversité des livres qui a surtout le précieux effet de former, chez l'enfant, une mentalité différente qui profite avantageusement aux uns et aux autres.

Il est bien facile de faire aux oreilles des ouvriers, cette question d'économie d'argent, mais les ouvriers catholiques (non pas des catholiques à gros grains qui ne le sont qu'à l'Eglise et à l'heure de garde, le premier Vendredi du mois), mais, dis-je, ceux qui sont catholiques partout où ils se trouvent, même au Parlement, placent la question sur un autre terrain et à un autre point de vue: ils écoutent la direction de l'Eglise qui ne nous veut que du bien.

Dieu soit béni, les ouvriers de Québec, si j'en excepte quelques leaders du Conseil Central, ont conservé la foi de leurs pères, en aidant à l'Eglise dans les jours sombres, au lieu de la combattre, comme le font certains ouvriers de nos jours par trop éclairés.

En conclusion, je dis, avec chagrin, que c'eût été une honte, pour les ouvriers de Québec, d'avoir eu en Chambre ce délégué, ou tout autre semblable, pour seconder la motion du député de St-Louis, quand pas un membre n'a voulu se prêter au petit jeu de M. Godfroy Langlois.

Espérant que cette lettre mettra les choses au point, et vous remerciant, M. le rédacteur, de votre obligeance,

Je demeure avec considération,

Votre tout dévoué,

J.-A. LANGLOIS.

La dernière partie de cette Tribune Libre a été provoquée par la demande faite, par le délégué Omer Brunet (toujours lui, ce cher) à l'assemblée du Conseil Central, à la date du 21 février 1911, comme suit:—

"Quel mandat avait le député de St-Sauveur, à la Législature de Québec, pour se prononcer, au nom des ouvriers, contre l'uniformité des livres, dans un discours qu'il fit en chambre, il y a quelques jours?"

(Il est à remarquer que le dit délégué Brunet tient à protester contre cette assertion).

A la séance du 7 mars 1911, M. le Président du Conseil fit rapport "QU'AYANT ÉTÉ APPELÉ AUPRÈS DE L'HONORABLE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, IL S'Y ÉTAIT RENDU, MAIS QUE L'AFFAIRE EN QUESTION, N'ÉTANT PAS TERMINÉE, IL ÉTAIT PRÉFÉRABLE D'ATTENDRE DE PLUS AMPLES DÉVELOPPEMENTS AVANT DE PRENDRE ACTION SUR LA QUESTION".

Phones (6540
6541

Jules Gauvin

Importateur de Nouveautés

Représentant : *Hardes Faites "Semi-Ready"*

Spécialité: 183, rue St-Joseph,
Confection pour hommes, Québec
femmes et enfants

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS, IMPORTATEURS

177, RUE ST-JOSEPH. - - QUEBEC



Cette importante librairie est l'endroit par excellence où vous pouvez vous procurer un très grand choix d'articles dans cette ligne à des prix modérés, tels que :

Livres et fournitures d'écoles,

Livres de piété,

Chapelets montés or ou argent,

Médailles du scapulaire,

Cartes de fête,

Plumes réservoir,

Papeterie de luxe,

Maroquinerie, Etc.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

De quelle question s'agit-il? mystère pour les délégués, mais tromperie pour moi, car je savais bien qu'il s'agissait, dans cette entrevue, du faux rapport fait par le dit Président, au sujet de la première entrevue avec le dit Ministre des Travaux Publics; je le savais, puisque j'avais été moi-même l'intermédiaire entre l'Honorable Ministre et le Président du Conseil, pour cette seconde entrevue, comme je l'avais été pour la première.

Oui, "l'affaire n'était pas encore terminée; il était préférable "d'attendre de plus amples développements, etc.". Cette attente fut-elle de longue durée? ces plus amples développements se firent-ils longtemps attendre? encore une tromperie, encore une duperie, comme on le verra par les événements qui vont suivre, lesquels se sont déroulés à cette même séance du 7 mars 1911.

A cette dite assemblée, la lettre de protestation, de la part de M. J.-A. Langlois, M. P. P., est lue, (lettre page 19).

Après la lecture de cette lettre, le Président du Conseil répond qu'à la première entrevue qui a eu lieu avec l'Honorable Ministre des Travaux Publics, celui-ci leur a déclaré que les Cordonniers-machinistes s'étaient opposés à la nomination de M. Brunet, comme Surintendant du Bureau de Placement des Ouvriers, et il ajoute que cette lettre de l'Honorable Ministre, sur laquelle s'appuie le député Langlois, ne contredit pas du tout le rapport fait par la délégation; au contraire, dit-il, cette lettre fait voir au député de St-Sauveur qu'il n'est que peu de chose au point de vue ouvrier, puisque l'Honorable Ministre lui déclare qu'il s'est passé de lui, pour faire cette nomination. Le Président ajoute qu'il est prêt à donner son affidavit comme preuve de la véracité du rapport qu'il a fait à l'assemblée du 21 février.

Le délégué Omer Brunet lit ensuite l'affidavit donné collectivement par les trois délégués présents à cette entrevue, certifiant que ce rapport est exact en tous points, tel qu'il a été donné par le Président du Conseil.

Je donne d'ailleurs ci-après un extrait du rapport de cette assemblée, du 7 mars, tel que publié dans les journaux, et comme étant exact:—

"Le Président du Conseil annonce aux délégués que l'Honorable "L.-A. Taschereau, Ministre du Travail, l'avait fait demander. Il "ajoute que tout n'étant pas terminé, il ne peut donner plus de détails "pour le moment.

"Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. J.-A. Langlois, député de St-Sauveur, concernant la question soulevée par un délégué, à la "dernière séance du Conseil.

"Le Président du Conseil déclara que le rapport fait par lui, au "Conseil, à la dernière séance, est vrai, et il ajoute qu'il est prêt à "l'affirmer par affidavit.

"Le Secrétaire-financier, Edr. Pepin, corrobore en entier la déclaration du Président.—M. Bélanger déclare avoir vu la lettre de l'Honorable M. Taschereau.

"Le Président du Conseil laisse son siège, et donne les explications "suivantes:—

"Je n'ai jamais dit que les machinistes avaient recommandé M.

La Caisse des Familles

Société Mutuelle d'Assurance-Vie

Siège d'affaires : QUEBEC, No 328, RUE SAINT-JEAN

PAIE \$500, \$1000, \$2000, suivant le cas, au décès du membre;
\$5 par semaine pour secours en maladie;
\$75 au coujoint de l'assuré à son décès, pour frais
funéraires

La Société fait affaires depuis 1895, et est maintenant adm-
nistrée, à bien peu de frais, par un conseil d'administra-
tion composé des quatre directeurs suivants :

F.-X. FAFARD,

Président.

Dr P.-H. DÉBARD,

Médecin-reviseur.

J.-B. BELANGER,

Tésorier.

P.-N. TESSIER,

Directeur.

Demandez le Tabac à Fumer

RICHELIEU

5c le paquet

Pavillon en satin dans les paquets

Manufacturé par **LA CIE B. HOUDE, Ltée**

“Félix Marois, à la charge de Surintendant du Bureau de Placement, “comme aussi je n’ai jamais dit que l’Honorable M. Taschereau m’avait dit que les machinistes recommandaient M. Marois”. Il tance vertement le député ouvrier qui aurait dû lire et relire plusieurs fois la lettre de l’Honorable Ministre, avant de prendre feu, car le Ministre ne dit “que ce que le député de St-Sauveur lui fait dire.

“Le délégué qui s’est plaint de l’article de M. Langlois, à la dernière séance, ajoute foi aux déclarations des délégués qui ont eu une “entrevue avec l’Honorable Ministre Taschereau, et pour ce faire, il “s’appuie même sur la lettre de l’Honorable Ministre.

“Le rapport des délégués disait tout simplement que l’Honorable “M. Taschereau avait reçu une délégation de Cordonniers-machinistes “s’opposant à la nomination de M. Brunet, et la lettre de M. Taschereau “n’est pas à l’avantage du député de St-Sauveur qui aurait dû se bien renseigner avant de publier son épître.

“Ce délégué termine en déclarant que l’uniformité des livres, “étant plutôt une question civile que religieuse, les ouvriers les plus “directement intéressés avaient le droit et le devoir de la discuter, “n’en déplaise à M. Langlois.

“En temps et lieu, preuve lui sera donnée que les éducateurs laïques “de Québec et Montréal sont en faveur de l’uniformité des livres, et “s’il a changé, c’est qu’il ne connaît pas les besoins des ouvriers. Il “ajoute qu’il ne regrette pas son attitude qui est en tout conforme “aux demandes souvent réitérées du mouvement ouvrier.

“La lettre du Secrétaire de l’Assemblée Papineau des Chevaliers du Travail Indépendant lui prouve une chose, c’est que les adversaires “de M. Langlois sont aujourd’hui ses admirateurs.

“M. Brunet termine en disant qu’il est pour l’uniformité des livres, “pour les écoles primaires, mais sous la direction du clergé.

“Il ajoute qu’il n’a pas la mentalité de M. Langlois, de St-Louis, qu’il n’est pas de la Loge de l’Émancipation, et qu’il n’a aucune intention d’y entrer. Il ajoute encore que le travail organisé est opposé à un ministère de l’Instruction publique, car le Conseil de l’Instruction publique suffit aux aspirations des ouvriers.

“Plusieurs délégués prennent part à la discussion, et il ressort de “la discussion que cette question de l’uniformité des livres a déjà été “discutée au Conseil, en présence d’un Père Oblat qui approuva alors “son attitude. Les ouvriers de Québec, contrairement à M. Langlois “de Montréal, demandent l’uniformité des livres pour chaque commission “scolaire, ce qui serait un avantage appréciable, pour les ouvriers des “villes surtout.

“Finalement, la lettre de M. Langlois est placée en file”.

Pourquoi tous ces détails et ces efforts oratoires, si l’affaire n’était pas terminée ?

Quel mandat avait, à son tour, M. Brunet, pour lire cet affidavit, lui qui n’était pas même concerné, puisqu’il n’était pas membre de cette délégation ?

Pourquoi la lecture de cet affidavit, puisque l’assemblée n’en avait même pas demandé la production ?

Pour laver facilement

**EMPLOYEZ
LE
SAVON IMPERIAL**



**ET LA
POUDRE**
Impériale

*Conservez bien les têtes de cheval et venez les
échanger au No*

385 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
POUR DE BEAUX ET UTILES CADEAUX

J. BARSALOU & CIE, Limitée

LOUIS COTE, ENREGISTRE

Tonnelier et inspecteur de poisson et d'huile



Toujours en mains un assortiment complet de Tonnes,
Quarts à Lard, Quarts à poissons neufs et de secondes mains,
Barils à Bière, à Tabac, à Potasse, et aussi mesures en bois
impériales. Le tout à bas prix. Cuvettes pour crème à la
glace et saloirs : une spécialité.

83, rue Sault-au-Matlot, Québec

☎ TELEPHONE 1066

PHONOGRAPHES ET REGISTRES EDISON

Références des MEILLEURS ARTISTES du Canada

V. RENAUD, LUTHIER

Manufacturier et importateur d'instruments de musique
Réparations de toutes sortes

174, rue du Pont, - - - - Québec

TELEPHONE 5531

Examinons bien maintenant la lettre adressée au député de St-Sauveur, par l'Honorable Ministre des Travaux Publics, et nous trouverons que loin d'aider cette délégation à sortir du pétrin où elle s'est enfoncée jusque au cou, elle la contredit carrément.

Quant à l'insulte lancée au député de St-Sauveur, par M. Brunet, en ce qui concerne l'attitude prise par ce député, en Chambre, au sujet de l'uniformité des livres, je ne m'y attarderai pas longtemps, me contentant de croire que comme toujours, M. Brunet a joué, ou voulu jouer sur les mots. En effet, d'après ce que j'ai compris, c'est que M. Langlois, député de St-Sauveur, ayant à se prononcer sur la motion proposée par le député de St-Louis qui désire avoir l'uniformité ABSOLUE des livres, n'a fait que son devoir, en protestant, au nom des ouvriers de Québec, contre cette proposition qui, suivant moi, est une entrave à la liberté religieuse, et un acheminement vers l'établissement des écoles neutres. Le député de St-Sauveur avait à se prononcer sur cette motion, telle qu'elle était devant la Chambre, et il l'a fait en homme qui connaît son devoir, et qui veut empêcher la génération future de grandir avec des idées d'athéisme puisées sur les bancs des écoles sans Dieu, et je l'en félicite cordialement.

Il me reste à disséquer les deux Tribunes libres, ou plutôt, la Tribune libre, dans laquelle MM. Brunet et Grenier s'évertuent à vouloir changer un petit gland en une énorme citrouille. Je dis "la Tribune libre", car ces deux écrits, qui diffèrent par la signature, viennent du même cerveau, et ont été, comme tout le reste, ébauchés, conçus, et mis au jour, par le même homme, et dans la même enceinte où se décide toute chose ouvrière.

Je produis ces deux écrits, afin de mieux faire comprendre les explications que je veux faire ressortir:

TRIBUNE LIBRE

Québec, 11 mars 1911.

"Permettez-moi l'usage des colonnes de votre excellent journal, pour répondre aux accusations portées contre moi, par le député de St-Sauveur, M. Alphonse Langlois.

"Au risque de passer pour impertinent, j'avertirai le trop arrogant ou trop ignorant député que le mandat que lui a confié la division de St-Sauveur ne l'autorise, en aucune manière, à déclarer tout le contraire des principes que le Travail organisé n'a cessé de préconiser, et cela, sans sa permission.

2. "Qu'il n'a jamais été autorisé à déclarer que le Conseil Central, dont je suis l'un des plus vieux, comme l'un des plus humbles membres, et non le LEADER, comme le dit M. Langlois, fût contre la réforme de l'uniformité des livres.

3. Que le Conseil Central n'a jamais cessé de réclamer cette réforme dans les écoles primaires, qu'il la réclame encore, et qu'en cela, il ne croit pas désobéir aux enseignements de l'Eglise.

T T T

TELEPHONE 2519

J.-B. ROUSSEAU

IMPORTATEUR DE THE ET CAFE

238, RUE ST-JOSEPH QUEBEC 214, RUE ST-JEAN

Etablie en 1850 TELEPHONE 2192 Diplome à l'exposition de Québec

L. Rousseau & Frères

Tourneurs, Découpeurs et Modeleurs

SPÉCIALITÉ

Tournage et découpage de tous genres, Formes et Modèles, Etc., Etc.

40, rue Dorchester, St-Roch . . Québec

Maison fondée en 1892

Tél. 990. Après 6 heures 3332

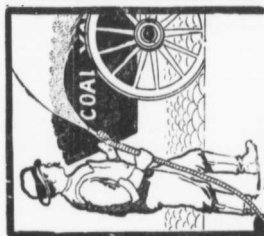
Edouard Paquet & Cie

Enreg.

CONSTRUCTEURS-MANUFACTURIERS

ENTREPRENEURS - MENUISIERS

16, RUE COUILLARD . . . QUEBEC



Phone 646

OUVRIERS . .

ENCOURAGEZ LA

Cie ARCHER

LIMITÉE

Marchands de Charbon
de toutes sortes

126, rue ST-ANDRE, Québec

4. "Je n'ai jamais cru, en protestant contre l'assertion du député de St-Sauveur, attirer sur ma tête les foudres de l'Eglise, et si ce n'est que par la bouche du député, docteur en théologie, que je reçois l'excommunication, je m'en fiche autant que de lui-même.

J'ai protesté contre la prétention de M. Langlois, parce que ce dernier a affirmé, devant la Chambre, une fausseté, en prétendant que le Travail organisé était contre l'uniformité des livres.

"Le Travail organisé ne s'est jamais déjugé sur cette question, et il n'a jamais cessé de la demander, tout en laissant au Conseil de l'Instruction Publique, le soin de faire le choix de tels livres; et pour arriver à son but, le Travail organisé n'a rien négligé: il a envoyé des délégations auprès des autorités religieuses, civiles et scolaires qui toujours, ont reçu des réponses satisfaisantes, mais qui jusqu'aujourd'hui, sont restées sans résultats appréciables, si ce n'est celui de faire décréter, par les commissaires d'écoles, quels seront les livres qui devront être enseignés dans les limites de leurs municipalités respectives.

"M. Langlois se proclame catholique avant tout, non pas catholique à gros grains, comme moi, seulement à l'heure de garde, ou à l'Eglise, mais partout, même à la Chambre. Je n'ai jamais cru le contraire, mais M. Langlois doit me connaître assez pour savoir que ce n'est pas par hypocrisie, qu'avec mes confrères, j'assiste à l'heure de garde, tous les vendredis de chaque mois; je ne crois pas m'être jamais révolté contre les enseignements de l'Eglise. J'ai bien pu différer d'opinion quelquefois, sur des questions libres, avec quelques membres du clergé, c'était mon droit; mais quand l'Eglise a parlé, Dieu merci, j'ai accepté avec confiance et soumission ses ordonnances ou ses règlements. Si hypocrisie il y a quelque part, M. Langlois devrait savoir que cela n'est pas dans les rangs du Travail organisé.

"M. Langlois, alors qu'il était simple ouvrier, avait la même mentalité que nous; il tenait des petits caucus, notamment chez M. Marsh, dans ses heures de loisir, où il argumentait en faveur de l'uniformité des livres, et préparait ses confrères à la demander avec lui. Ce n'est que depuis qu'il est député qu'il a changé sa mentalité, ou qu'il a cessé d'en avoir une; je crois plutôt qu'il n'en a jamais eu, et qu'il n'a jamais été autre chose que la porte-voix des idées des autres, incapable qu'il est d'en avoir lui-même.

"En vous remerciant, M. le rédacteur, j'ai l'honneur d'être,

Votre humble serviteur,

(Signé) OMER BRUNET.

QUÉBEC, 11 mars 1911.

M. Alphonse Langlois, Ecr., M. P. P.,

Cher Monsieur,

Dans les journaux de notre vieille capitale, du 4 du courant, nous trouvons une lettre de votre intéressante personnalité, dans laquelle, par une lettre de l'Honorable Ministre du Travail, en réponse à l'une des vôtres, vous semblez vouloir nier le rapport que j'ai fait d'une entrevue que j'ai eue avec l'Honorable Ministre, savoir:—QUE LE MINISTRE NOUS A DÉCLARÉ AVOIR FAIT LA NOMINATION DE M. FÉLIX MAROIS, COMME SURINTENDANT DU BUREAU DE PLACEMENT PROVINCIAL, SUR VOTRE RECOMMANDATION.

N A P. B A R B E A U

36, rue du Pont, St-Roch, Québec

COUVREUR

En Cuivre, en Ferblanc, Tôle Galvanisée, Tôle Noire, Ardoise, Gravois, Bardeau, etc., etc. DALLES, DALLEAUX et CORNICHES EN TOLE. Tout ouvrage sera exécuté sous le plus court délai.

PAVAGE EN ASPHALTE

TELEPHONE 2112

TÉLÉPHONE 2527

SERVICE RAPIDE

P. FERLAND

Atelier de Pressage, Nettoyage et de réparation de vêtements pour dames et messieurs

SPECIALITE : NETTOYAGE A SEC

43, RUE CARON, - - - QUEBEC

Service spécial pour chercher et délivrer l'ouvrage à domicile

M. G. LACHANCE

MANUFACTURIER DE

FLEUR PREPAREE ET POUDRE A PATE.

Aussi : Constamment en mains Fleur Grillée, Sel fin. GROS et DÉTAIL

372, RUE SAINT-FRANÇOIS

(Vis-à-vis l'Église Jacques-Cartier)

Tél. 1200

QUEBEC

*Quand vous aurez besoin d'articles de librairie
objets de piété et fournitures pour les écoles,
rendez-vous à la*

LIBRAIRIE DUMONTIER, Enregistrée

351, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

*C'est là que vous aurez les prix les plus bas
et la meilleure valeur pour votre argent.*

Permettez-moi de vous dire, mon cher M. Langlois, que vous avez perdu là une belle occasion de vous taire. Si vous aviez compris la lettre de l'Honorable Ministre, vous ne l'auriez certainement pas publiée.—Voici ce que dit cette lettre: (Voir page 17).—

Voyez-vous, dans ce document, la moindre négation du rapport que j'ai fait? non-seulement, le Ministre ne nie pas nous avoir fait cette déclaration; non-seulement, il ne nie pas que vous avez donné cette recommandation, mais que ne l'auriez-vous pas donnée, M. Marois eût été nommé quand même, c'est-à-dire, que votre recommandation ne vaut à peu près rien, ou bien peu de chose. . .

L'Honorable Ministre déclare de plus qu'aucune délégation de Cordonniers-machinistes n'est allé recommander M. Félix Marois. Nous n'avons jamais dit cela, non plus.

Donc, M. Langlois, notre rapport reste intact, et pour avoir voulu tirer sur nous, votre balle, par ricochet, a rejailli sur vous.

Maintenant, si jamais l'envie vous reprend d'écrire dans les journaux, je vous prie d'être plus prudent.

A tout évènement, soyez assuré que nous avons autre chose à faire que de s'occuper plus longtemps de ces questions personnelles. Sans rancune.

Votre humble serviteur,

(Signé)

ALEXANDRE GRENIER,

Président du Conseil Central National.

Amis lecteurs, il n'est pas besoin de commenter ces deux lettres, pour vous faire comprendre la grande variation qui se produit, à tout moment, dans la boussole géniale des signataires de ces deux dernières lettres. En les examinant à l'œil nu, vous avez compris ce qui se passe chez eux; cependant, je ne puis m'empêcher de faire certains commentaires qui remettront les choses au point, en disant l'exacte vérité, et en rétablissant les faits.—Voici:—

En effet, le Travail organisé s'est déclaré en faveur de l'uniformité des livres, et le député de St-Sauveur, lui aussi, est pour cette mesure; mais le Travail organisé, pas plus que le député de St-Sauveur, n'a jamais été, et n'est pas, non plus, en faveur de l'uniformité des livres, préconisée et demandée par le député de St-Louis.

Ne jouons pas sur les mots, et donnons à chacun ce qui lui appartient, et si M. Brunet n'a pas compris les allégations de M. le député de St-Sauveur, qu'il l'admette donc franchement, et nous dirons, de lui, ce que nous pouvons dire d'un homme qui se trompe, et qui reconnaît son erreur: "C'est un honnête homme" car il n'y a qu'une seule classe d'hommes qui ne se trompe jamais, et cette classe ne se trouve pas parmi les véritables ouvriers.

Quant à la lettre du Président du Conseil, je dois déclarer qu'elle contient des faussetés manifestes:—

"Le Ministre, dit-il, ne nie pas que vous ayez recommandé M. Félix Marois à cette position de Surintendant du Bureau de Placement Ouvrier".

Que veut donc dire cette phrase de la dite lettre de l'Honorable Ministre: "Je dois vous dire que ce n'est pas sur votre recommandation que la nomination a été faite"?

Cette phrase est claire pour quiconque veut la lire, mais je regrette qu'elle soit trop confuse pour M. Grenier, ou son aviseur.

M. Grenier ajoute: "L'Honorable Ministre déclare de plus qu'aucune délégation de machinistes n'est allée recommander M. Marois, etc".

A cela, M. Grenier répond: "NOUS N'AVONS JAMAIS DIT CELA, NON PLUS".

CHEZ JULIEN

1228 A 1232 RUE ST-VALIER

— QUEBEC —

Vous trouverez un assortiment complet de Voitures de toutes sortes,
Pianos, Graphophones, Harmoniums, Meubles, Couchettes,
Clavigraphes, Dictaphophone, Machines Aratoires, etc., etc.
Nous avons un assortiment complet

D'AUTOMOBILES DE TOUS GENRES

☛ NE MANQUEZ PAS DE VENIR NOUS VOIR ☚

L. E. LABRECQUE

128, RUE DU PONT

Téléphone 1621-2384

QUEBEC

FOURNITURES DE PLOMBERIES

TOLE PRESSEE à plafond et lambris.

PAPIER A COUVERTURE et lambris.

FOURNAISES à eau chaude, Etc., Etc.

EN GROS SEULEMENT

TELEPHONE 4782



J. O. LEMAY

EPICIER

~~~~~ COIN DES RUES ~~~~~

RICHARDSON et DE LA COURONNE

QUEBEC

Est-il possible d'être plus faux ? oui, je le répète, et je le proclamerai encore et toujours, s'il le faut : cela est archi-faux, et si l'on se transporte à la séance du Conseil Central du 21 Février 1911, nous y verrons, écrit en toutes lettres, ce qui suit, dans le rapport même de M. Grenier, comme réponse de l'Honorable Ministre à la délégation qui l'avait rencontré pour cet objet : "L'HONORABLE MINISTRE A RÉPONDU A LA DÉLÉGATION QUE SI M. FÉLIX MAROIS A ÉTÉ NOMMÉ A CETTE POSITION, C'EST A LA DEMANDE DES CORDONNIERS-MACHINISTES ET DU DÉPUTÉ OUVRIER, M. J. ALPHONSE LANGLOIS". (textuel), page 17.

C'est clair pour quiconque veut voir et comprendre. Je nie, à M. Grenier, le droit de dire qu'il n'a jamais affirmé cela; il l'a dit, et M. Brunet a ensuite fait une motion pour que ce rapport soit inséré dans les minutes du Conseil Central, et il a été inclus textuellement; et de plus, ce procès-verbal a été adopté en entier, à la séance du 7 mars 1911.

C'en était assez pour justifier ma sortie du Conseil, car j'ai toujours voulu marcher droit, et rendre justice à tous, amis comme adversaires, et ma position, comme Secrétaire, n'était plus soutenable.

Cependant, d'autres événements très importants sont venus mettre le comble à ma décision qui couvait sous les cendres depuis un assez long temps, et voici :

Dans les nouveaux règlements du Conseil Central, approuvés le 5 juillet 1910, la section 1 de l'article 4 statue que "chaque Union affiliée au Conseil, devra payer dorénavant, une taxe per capita de DEUX CENTINS PAR MOIS" (cette taxe était auparavant de un demi-centin).

L'Union Nationale, Secourable et Protectrice des Journaliers de Québec, dont j'étais l'humble Secrétaire, ayant envoyé une lettre de protestation au Conseil, après la passation de ce dit règlement, offrait de payer un centin, au lieu de deux centins; cette dite lettre fut placée en file, par le Conseil, sans aucune discussion: curieuse manière de considérer les Unions affiliées, n'est-ce pas ? et l'on veut faire croire au public, après cela, qu'il y a une grande mentalité, dans ces têtes!

Voyant que le Conseil ne voulait pas entamer cette discussion, cette dite Union fit un nouveau pas, en proposant que les règlements du dit Conseil fussent amendés, en remplaçant les mots *deux centins* par les mots *un centin*.

Cette proposition fut soumise à l'assemblée du Conseil Central, par les Délégués de la dite union (j'en étais un).

Ah! si le public avait été à même de voir le terrible accueil fait à cette proposition, il en aurait été ébahi. Pendant une heure et demie, la discussion se fit sur cette proposition, discussion fort courtoise, de notre côté, mais basse et vilaine du côté des "leaders" du Conseil; on eut dit que les foudres de Jupiter nous menaçaient, tant étaient forts les éclats de voix de ces Messieurs qui se sont toujours prétendus de grands pacificateurs. Des épithètes malsonnantes nous écorchèrent les oreilles tout le temps: insensés, ingrats, mean, gens sans mentalité, etc; on alla même jusqu'à dire que les unions qui n'étaient pas satisfaites, n'avaient qu'à se retirer, etc., etc.

# Pourquoi lire 'Le Soleil'

---



Ce qu'un lecteur cherche, dans son journal, c'est d'abord et toujours l'information exacte, rapide et fiable.

Vous avez tout cela dans le service d'information du "Soleil", et la preuve en est que 90% des familles de la ville de Québec lisent "Le Soleil".

Ce n'est pas simple vantardise de notre part que de prétendre que les lecteurs du "Soleil" sont les plus rapidement renseignés sur tous les événements qui se déroulent dans le monde entier, de même que dans la ville et le district.

Et, outre la rapidité de nos informations, il faut considérer que les informations du "Soleil" sont toujours absolument exactes, fiables et honnêtes.

---

## INFORMATION RAPIDE, FIABLE ET HONNÊTE

---

Quand vous lisez "Le Soleil", vous êtes certains de connaître, le jour même tous les événements qui se déroulent sur les divers théâtres de la guerre, dans tous les pays au monde, dans votre district et dans la ville même. Pour vous convaincre, comparez, n'importe quand, les nouvelles du "Soleil" avec celles de n'importe quel autre journal de Québec, même dans la province : vous verrez que "Le Soleil" est le premier journal à donner les dernières nouvelles.

Il y a aussi notre département du Sport qui vous renseigne mieux que n'importe quel journal français du pays sur les événements du genre.

Avez-vous jamais considéré, également, notre page éditoriale qui analyse pour votre avantage, clairement et nettement, sans fausse lumière, les événements politiques, sociaux et autres qui intéressent toutes les classes de la société.

---

Entrez dans l'armée des **35,000** lecteurs bien renseignés

---

**Lisez tous les soirs "LE SOLEIL"**

Finalement, après une discussion d'une heure et demie, à la fin de laquelle quatre unions se déclarèrent en faveur de l'amendement projeté, on vit un *sauveur, législateur, libérateur*, comme vous voudrez le nommer, se lever, et dans toute sa dignité d'*ex-échevin*, proposer "que cette question reste sur la table, jusqu'à la prochaine séance, pour être discutée dans les affaires non-terminées". Cette motion fut adoptée par une petite majorité, plusieurs membres votant en faveur par suite de l'ennui qu'ils éprouvaient, et par le dégoût suscité par une telle discussion.

Que penser de cette conduite ? c'est toujours la même tactique et le même tic tac ; c'est le même homme, M. Brunet, le chef de la clique, le rénovateur des forces épuisées du club de la petite chambre ; c'est lui, le grand savant, le prétendu fondateur du Travail Organisé National ; c'est lui, qui, après une discussion d'une heure et demie, juge, dans sa sagesse et sa hauteur, qu'il faut la discuter, et pour cela, il la renvoie à une autre séance. Non ; il avait une autre raison, sa raison coutumière ; la peur lui a fourni des armes pour empêcher de prendre le vote sur une question qu'il sentait perdue pour lui et sa fameuse clique, et il a agi de manière à ne pas prendre ce vote.

Une autre question fut soumise à la même assemblée du dit Conseil Central.

J'avais donné, à la séance précédente, l'Avis de Motion suivant :

"Considérant que le 3 mai, 1910, ce Conseil, ayant appris que des accusations étaient lancées contre un de ses membres, l'accusant de détournement, demanda une enquête, laquelle enquête eut, pour résultat, l'expulsion d'un des délégués du Conseil, dans la personne du Confrère ARTHUR LÉTOURNEAU ;"

Considérant que cette expulsion eut, pour résultat, d'éloigner, du Travail Organisé National, les trois unions formant la classe des cordonniers de Québec ;

"Considérant que ces confrères du Travail sont restés en unions indépendantes depuis cette époque ;

"Considérant que c'est avec regret que tous les ouvriers nationaux constatent le dommage fait à ces dits confrères et au Travail Organisé en général ;

"Considérant que l'entente la plus cordiale, l'union la plus parfaite, l'amitié la plus franche et la plus loyale doit exister au sein du mouvement national, si l'on veut faire face à l'adversaire commun :

"POUR CES CAUSES, il est proposé que ce Conseil consente à considérer comme disparues de ses minutes la suite de la dite enquête, avec les causes qui en ont résulté, et que les choses soient maintenues comme si la dite enquête n'avait jamais eu lieu ;

"Et que copie de la présente résolution soit transmise aux trois Fraternités des cordonniers, avec suggestion de nommer un comité, parmi leurs unions respectives, lequel comité aura pour mission de rencontrer un comité qui sera nommé par le Conseil Central National dans le but d'opérer un rapprochement et une nouvelle affiliation au mouvement actuel."

Cet avis de motion, devenant motion à cette fameuse assemblée du 7 mars, fut mise devant la chaire.

Demandez les célèbres

**BIERES ET FPORTRS**

**BOSWELL**



Les meilleurs sur le marché

**En vente partout**

**Tél. 6020**



**THE NATIONAL BREWERIES LIMITED**

**QUEBEC PRESERVING CO.**

*Epiciers en gros et manufacturiers de*

**Confitures, Catsups, Sirop et Gelées.**

Les confitures " Quebec Preserving " sont faites telles que dans les familles. Les Catsups "Maple Leaf", " Quebec Preserving " et "Hot Stuff " n'ont pas leur égal. Le Sirop " Favorite " n'a pas son égal sur le marché.



**PHONES 2461 ET 2468**



**35, RUE SMITH, - - - QUEBEC**

Sachant qu'elle aurait le même sort que la précédente, et me sentant le cœur noyé dans la honte infligée par la conduite aussi odieuse de ceux qui veulent tout diriger, je déclarai que je ne tenais pas à discuter cette nouvelle motion, vu que j'étais plausible de croire qu'elle aurait le même sort que la précédente, et une motion faite pour la renvoyer à la prochaine séance fut adoptée.

Que vit-on alors ? la honte la plus vive et la plus effrénée fut infligée au Conseil Central National, en cette circonstance, et ceux qui en sont les auteurs en porteront les stigmates éternels.

Oui, on vit un officier du Conseil déclarer que cette motion était *malsaine* et fausse; que quelques membres voteraient en faveur, vu que tous les ouvriers n'ont pas la même mentalité, qu'elle était *insensée*, etc; un autre prit plaisir à tourner cette importante motion en ridicule et à en rire, en disant qu'on la discuterait, mais que le plaisir n'en vaudrait pas la chandelle; un autre renchérit, en disant que nous n'avions pas besoin de *voyous* dans notre Conseil (il parlait des cordonniers, et son ami Brunet, qui est un cordonnier, était près de lui, ainsi que d'autres cordonniers qui n'ont pas eu le courrage de protester, parce qu'ils étaient de la clique)". Brunet, avec une pointe d'esprit, proposa que le Secrétaire fût autorisé à faire imprimer des copies de cette résolution, pour fournir à tous les délégués, et on ajouta que l'on pourrait y faire lithographier les portraits des héros, ce sur quoi, le digne ( ? ? ) Président du Conseil ajouta ces mots si fins et qui dénotent si bien son peu d'esprit "*Les Héros du déshonneur*". Quels sont les héros d'une motion, si ce n'est le proposeur et le secondeur ? or, le proposeur était moi-même, Secrétaire-archiviste du Conseil et Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, et le secondeur était le confrère J. B. St-Laurent, le Vice-président de la même Fédération.

Oui, c'est comme cela que l'on est traité, lorsque l'on ose donner franchement notre idée, sans avoir auparavant consulté ceux qui se sont arrogé la mission de *Chefs suprêmes* et *absolus*.

A cette occasion aussi, le même Président du Conseil, de sa petite voix mignonne que tout le monde connaît, s'écria: "Laissez-la venir "c'ta motion-là; on la renvoyera d'assez loin qu'al aura pu envie de "gui r'venir de sitôt". Est-ce digne d'un Président qui occupe le fauteuil ?

Je n'en finirais pas, si je voulais renseigner le public sur tout ce qui s'est passé; cela devient ennuyeux et odieux d'entendre parler si longtemps de ces individus qui ne méritent nullement que l'on s'occupe d'eux; cependant, laissez-moi ajouter un mot au sujet de l'esprit qui doit nous animer à l'égard du dit Président.

Après avoir dit les paroles que je viens de citer "*LES HÉROS DU DÉSHONNEUR*", je le flagellai sur sa conduite, et je le remerciai, en même temps, de sa courtoisie à mon égard, en ma qualité de Secrétaire; il s'excusa, en disant qu'il avait été trop loin, mais qu'il ne voulait pas parler de moi; il croyait, me dit-il, qu'il était question du député Langlois, de St-Sauveur. Le lendemain, il vint me dire qu'il s'était trompé, et qu'il le regrettait amèrement.

C'était faire l'aveu qu'il avait dit ces paroles; cela n'empêcha pas que quelques jours plus tard, il nia, en pleine assemblée d'une autre

Téléphone 1718

**MAGASIN FASHIONABLE**  
**T.- D. DUBUC**

Ci-Devant

**T. DONOHUE**



**188-194 RUE ST-JEAN, QUEBEC**



*Une visite est respectueusement sollicitée*

---

**HOTEL ST-ROCH**  
**QUEBEC**

Le seul hôtel situé au centre des affaires à St-Roch, pouvant accommoder 150 personnes. Chambres avec bains, et l'eau courante dans chaque chambre. Salle à diner spacieuse pouvant contenir 200 personnes, ainsi qu'un magnifique café attaché à l'établissement.



**TAUX : PLAN AMERICAIN**  
**\$ 2.50 A \$ 4.00 PAR JOUR**



*Une visite est respectueusement sollicitée*

**E.-H. BELLAND**

*Gérant.*

**L.-A. COTE**

union, avoir tenu ce propos, quoique tous les membres présents fussent prêts à l'affirmer; il alla plus loin, en offrant encore de donner son affidavit, avec cinq grosses piastres. . . . Il n'est pas étonnant de voir ce Président offrir cinq piastres pour accompagner son affidavit; veut-il faire comprendre, par là, que son affidavit a la valeur de cinq piastres?

Je viens de donner quelques-unes des raisons qui ont motivé ma sortie du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, et je pense en avoir dit assez, pour faire comprendre au public, que je croyais, avec raison, devoir cesser de faire partie de cette galère en révolte qui n'augurait que la tristesse et la déchéance à bref délai.—N'allez pas croire cependant que j'aie dit tout ce que je pourrais dire au sujet de ceux qui se sont constitués mes adversaires, ou mes ennemis; j'en couvrirais encore plusieurs centaines de pages; mais chers lecteurs, vous en êtes fatigués, et moi aussi. . .

Au public maintenant, à juger de ma conduite au sujet de cette démission que j'ai donnée comme Secrétaire-archiviste du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, ne voulant plus tremper dans ces affaires qui ne rencontraient que la désapprobation de la majorité du public ouvrier, sans compter les autorités ecclésiastiques qui voulaient nous faire désavouer un tel Président, et pour causes. —Je m'arrête ici, ne voulant pas faire intervenir le digne clergé de St-Sauveur, dans une affaire pour laquelle il préfère certainement l'oubli à la notoriété.

Il me reste maintenant à expliquer les raisons qui ont déterminé ma résignation comme Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail.

Ces explications seront longues, il est vrai; mais je prie mes lecteurs de prendre patience, et de continuer cette lecture qui leur donnera le vrai sens mental de ceux qui se sont posés en ennemis contre moi; je voudrais pouvoir les nommer *mes adversaires*, mais pour eux, un *adversaire* est un *ennemi* qu'il faut abattre à tout prix, et le faire disparaître complètement des rangs de la société.

Je vais cependant m'efforcer d'être bref, et je ne dirai rien qui soit de nature à nuire au mouvement National que j'ai aimé et soutenu, tant que j'ai cru à la sincérité de ses Chefs.

Je suis encore NATIONAL, mais "NATIONAL", dans le vrai sens ouvrier, tel que je l'ai prouvé au commencement de ce travail.

Après avoir donné ainsi ma démission comme Secrétaire-archiviste du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, je croyais pouvoir vivre tranquille, dans une atmosphère plus claire et plus limpide, en m'occupant du sort de mes confrères en général, et du mien en particulier, vu que cette tranquillité me donnerait plus de temps pour voir aux affaires générales de la Fédération, et à mes propres affaires, en particulier, tout en me procurant un petit repos que je croyais avoir mérité, pour les sacrifices volontaires que je m'étais imposés pour le bien-être de l'ouvrier.

Dans le même temps, plusieurs unions, parmi lesquelles se trouvaient des unions indépendantes, qui s'étaient détachées du Travail Organisé de Québec, pour cause de traitements arbitraires de la part des



# Télesphore Verret

BOUCHER COMMERCANT

NO 58 RUE DE LA COURONNE

Téléphone 2636 - Québec

PHONE 2500

## L. T. ARMAND

Horloger-Bijoutier

Opticien Gradué



*Ouvrage de première classe seulement*

Un grand assortiment de Montres, Horloges, Bijoux.  
Bagues de fiancailles et Jongs en Or sans soudure.

442 Rue St-Joseph,

QUEBEC

Rés: 100 Rue Marie de l'Incarnation.

# TELESPHORE GIRARD

MARCHAND DE

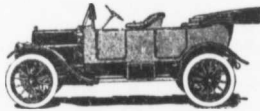
*BOIS DE CHAUFFAGE ET DE CONSTRUCTION.*

113 MARIE DE L'INCARNATION

QUEBEC.

# OMER PARENT

Voiturier



Manufacturier de voitures de toutes  
sortes.

Posage de bandages en caoutchouc.  
Réparation d'automobiles.

Tél. 4373 Une visite est sollicitée.

10-12 RUE ST AMBROISE, :: QUEBEC.

chefs, et d'autres unions, encore affiliées au dit Conseil, mais qui étaient désireuses de s'en séparer, pour ne pas avoir à subir le même sort que les premières, plusieurs unions, dis-je, vinrent me trouver, me demandant de travailler à la formation d'un nouveau Conseil qui reprendrait le temps perdu, en donnant une plus grande force à la Fédération Canadienne.

Je demandai du temps pour réfléchir sur le sujet; mais c'en était assez pour les Seigneurs et Maîtres qui, se prétendant immortels et invulnérables, crurent, dans leur grande sagesse, que je les supplanterais, en les empêchant de se servir dorénavant de leurs flèches empoisonnées, pour vaincre à tout prix, et régner en potentats.

C'est alors qu'ils se levèrent sur leurs ergots, et formèrent le complot de me battre en brèche, en m'abaissant dans l'esprit du public: pour cela, ils se servirent de leur instrument le plus docile "LA CHRONIQUE OUVRIERE", ouverte par des journaux de cette ville, et quelques "TRIBUNES LIBRES".

Ces articles qu'ils firent publier, aussi faux qu'injurieux, avaient pour effet de faire croire au public que j'étais devenu traître à la cause que je poursuivais depuis longtemps, et pour laquelle j'avais donné le meilleur de mon temps et de mes capacités; on voulait insinuer que je faisais volte-face, parce que j'avais subi un échec au Conseil Central, &c.

Il fallait bien trouver une excuse pour expliquer ma disparition, et pour ces gens, une excuse est bien vite trouvée, mais toujours à leur avantage: on ne craint pas de risquer la vie publique d'un confrère, pourvu que cela fasse l'affaire de la clique.

On commença donc la publication de bas étage que des journaux se plurent à insérer dans leur cadre, pour des raisons que j'ai données préalablement.

Je donne ci-après ces articles, qui sont tellement absurdes et tellement faux, que l'érudit qui s'en est fait le parrain, n'a même pu se décider à les signer de son nom, se contentant d'un pseudonyme de "NATIONAL".

Je refuterai ces articles au fur et à mesure qu'ils paraîtront, et je me fais fort de confondre NATIONAL chaque fois qu'il se présentera; car un homme qui ne signe pas son nom est un lâche et un misérable, et je le flagellerai comme il le mérite, car il n'est pas un homme, et les Ouvriers qui se sont servis de son nom sont aussi vils que lui.

Le premier de ces articles se lit comme suit:—

### CURIEUSE ATTITUDE

LE 11 AVRIL 1911.

La campagne de dénigrement qui se poursuit depuis quelque temps contre le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, les officiers et les membres de ce Conseil, prouve, d'une façon éclatante, que l'on ne s'attaque jamais à un corps dont l'utilité a cessé et à des nullités.

Cette campagne, dont ceux qui l'ont commencée seront les premiers à en souffrir, aura le bon effet d'ouvrir les yeux aux amateurs du laisser-

MICHEL LAMARCAIN LIBRAIRIE

## **Chas.-E. Roy & Cie** Enrg.

Marchands de Cuir et Fouritures

Aussi un grand assortiment de machines pour chaussures,  
etc., etc.

608 rue St-Valier, Quebec.

Téléphone 5281

Fondée en 1892

Téléphone 2214

## **FRANCIS LANGLAIS**

**EPICERIES, VINS ET LIQUEURS**

DÉTAIL

*1175 rue Saint-Valier, - - - St-Malo.*

**QUEBEC**

Tél. 2141

Epicerie, 133-135 rue du Pont  
Etal de Boucher, 67 rue Richardson

## **J. L. LETOURNEAU**

**EPICERIES ET LIQUEURS**

Provisions, Beurre, Fromage et Poisson, Fruits et Légumes de la Saison  
Etal de Boucher de première classe. Une attention spéciale est aussi  
donnée aux commandes par téléphone.

Une visite est sollicitée - - - - - **QUEBEC.**

Lorsque vous buvez du Thé

Buvez les Thés . . . .

## **CROWN BLEND**

ILS SONT LES MEILLEURS  
REGARDEZ POUR LA COURONNE

**WM. McMARTIN**

Téléphone 2566

faire et du laisser-aller. Elle aura encore l'effet de faire connaître aux convaincus et les vrais amis de ceux qui peinent si misérablement, et qui, pour avoir plus de force, ont cru bon de se syndiquer.

Cette campagne sourde et soutenue par des gens qui ont soif de vengeance, prouve, à n'en plus douter un seul instant, l'utilité du Conseil Central National qui sortira grandi de cette campagne qui n'éclabousse que ceux qui la conduisent.

Ce qui est le plus déconcertant dans toute cette affaire, c'est l'attitude de Mr. J. A. Mercier, *ex-Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail*, et employé public, s'il vous plaît.

Sous le prétexte le plus futile, ce pauvre M. Mercier a donné sa démission au Conseil, abandonnant ainsi une œuvre pour laquelle il s'est si souvent déclaré le plus dévoué de tous.

Mr. Mercier vient de commettre deux bêtises dont les ouvriers organisés de Québec ne le croyaient pas capable, et devant l'histoire impartiale du mouvement ouvrier du Canada, il portera une terrifiante responsabilité.—Pour une raison enfantine, est-ce possible d'être aussi enfant à l'âge de Mr. Mercier—; l'ex-Secrétaire du Conseil abandonne ses amis d'hier, pour aller au-devant de ceux qu'il disait combattre avec une énergie indomptable, il n'y a pas si longtemps.

Parce que sa fierté égoïste a été froissée par des paroles *badines*, Mr. Mercier veut détruire aujourd'hui ce qu'il adorait hier, mais qu'il se le tienne pour dit, il ne sera pas regretté ni au Conseil, ni dans les cercles ouvriers qui veulent le respect de l'autorité.

Son attitude est si curieuse que les ouvriers, en la constatant, n'ont pu s'empêcher de s'écrier "Le chat est sorti du sac, "M. Mercier".

Que Mr. Mercier en prenne note, les unions ouvrières nationales continueront d'exister, car c'est un parasite de moins qu'elles auront à supporter ou à réchauffer.

Mr. Mercier, nuire au mouvement ouvrier, mais "*t'es bien trop petit, mon ami*".

(Signé)

NATIONAL.

(Les soulignés viennent de moi).

---

#### RÉPONSE:

1. Où est donc cette campagne de dénigrement dont parle NATIONAL? Son cerveau mal équilibré (je pourrais lui servir son plat à une autre sauce, si je connaissais son véritable nom, mais ce nom s'appelle "N'y touchez pas"; il est caché sous l'enveloppe du secret professionnel), ce pauvre cerveau malade ou en rechute, a cru trouver un dénigrement par le fait que je ne me suis pas prêté à tout ce que voulaient ceux qui se prétendaient MES MAITRES.

2. Je passerai sous silence le second paragraphe: il n'est ni Français ni Anglais, ni Chinois, et il ne veut rien dire: il est comme National.

3. NATIONAL craint que je ne sois éclaboussé; crains pas, mon cher

McGILL UNIVERSITY LIBRARY

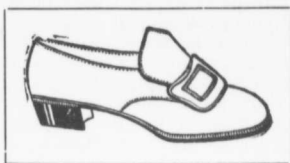
Chaussez-vous au grand magasin

**LAFORTE**

Le Magasin des "BONS"

742, rue St-Valier, St-Sauveur

Tel. 2381



**Pharmacie JOS. GAGNON**

ANCIEN POSTE O.-A. MARTINEAU



Nous avons en mains une ligne complète de préparations françaises, anglaises et américaines, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'articles de toilette.

Tel. 2359

734, RUE SAINT-VALIER - - - ST-SAUVEUR

**Louis Bilodeau**

Marchand de Chaussures

EN GROS ET EN DETAIL

45-47, rue Sous-le-Fort, Québec

Chaussures de goût et de qualité provenant des meilleures manufactures du Canada et

Tel. 102

des Etats-Unis

Etblie en 1850



**Joseph Bedard**

BOUCHER

Toujours le plus beau choix de **VIANDES**

Tél. 4734

12, rue Bagot, St-Sauveur . . . Québec

(j'allais le nommer, mais gardons ce secret sacré; ce cher petit va peut-être acquérir plus de raison en grandissant, et nous le nommerons quand il sera devenu aussi fin que les autres, et qu'il n'aura pas honte de son nom: en attendant, cachons-le, comme on cacherait une faute ou une honte).

4. Oui, comptes-tu; cette attitude de celui qui n'a pas honte de son nom, et qui le signe tout au long, cette pauvre attitude est-elle déconcertante, hein! cette attitude d'un *ex-Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail* qui, n'en déplaise à NATIONAL, était encore le seul et véritable Secrétaire-trésorier de la dite Fédération, au moment où ce cher petit enfantait son article, cette attitude, te révolte; tant pis pour toi, mon cher, si tu es aussi facile à mettre en révolte.—Ainsi, froigne ton *ex*, et garde-le pour plus tard, quand la volonté draconienne et aristocratique d'un certain Monsieur dont il sera fait mention plus loin, aura accompli son œuvre néfaste.

5. Mon pauvre NATIONAL, tu n'es pas conséquent avec toi-même: tu conviens que j'ai été le plus dévoué de tous, et tantôt, tu va me traiter de "parasite", et plus tard, tu diras que j'ai toujours été une nullité.—Allons donc, NATIONAL, prends les cordeaux, et conduis ta bête toi-même, ou bien tu vas verser dans le *fossé*; accorde tes violons, ou renonce à la musique, car tu fausses terriblement.

6. NATIONAL, écoute un mot de ma part: ne t'inquiète pas des bévues que pourraient commettre tes voisins; regarde, et considère tes propres affaires, et cela te suffira, car tu en as assez; quant à ma responsabilité devant l'histoire impartiale du mouvement ouvrier, je te refuse le droit de t'en préoccuper, car tu as assez à voir à ta propre conduite et à ses suites; d'ailleurs, tu ne connais pas plus l'impartialité que ceux qui te suivent ne la pratiquent. Tu ne me croyais pas capable de faire ce que je fais? eh! bien, c'est tout le contraire pour moi; car si je te juge par tes écrits, je te crois capable de tout faire, le bien comme le mal.

Tu dis que je suis sorti du Conseil pour une raison enfantine; j'te cré: pour toi, ce serait peut-être une raison enfantine, car tu n'es pas encore mûr pour discuter les raisons vitales; pour moi, c'est autre chose; fais-en ce que tu voudras.

Tu m'accuses aussi d'aller au-devant de ceux que je disais combattre avec une énergie indomptable, il n'y a pas si longtemps. Apprends une chose, NATIONAL; c'est que je n'ai jamais combattu l'ouvrier national; j'ai pu le critiquer dans quelques-uns de ses actes; mais je n'ai jamais porté l'étendard de la révolte parmi les miens, comme tu le fais aujourd'hui, et si j'ai critiqué quelqu'un des miens, je l'ai fait ouvertement et au grand jour, tandis que tu te caches sous un faux nom, pour m'attaquer comme un lâche, un poltron, un détrousseur de grands chemins.

7. Voilà le comble: "*j'ai été froissé par des paroles badines*". Allons donc! NATIONAL, tu comprends mieux que cela, ou bien ton nom est synonyme de "CRUCHE".—Tu prétends que je brûle aujourd'hui ce que j'adorais hier, sous le prétexte de paroles badines; mais me prendrais-tu pour un Clovis? pour ma part, je te refuse l'honneur d'être le représentant de l'Archevêque de Reims, car tu es trop poltron, et tu n'as pas le droit de me reprocher d'adorer ce que je brûlais, ni de brûler ce

# GERMAIN LEPINE

EMBAUMEUR ET

DIRECTEUR DE FUNERAILLES

281-283 rue Saint-Valier, St-Roch

Bell Tél. 2119 - - - - QUEBEC



" ENCOURAGEONS LES NOTRES "

LES PRODUITS

**"PURITAS"**

RIEN DE MEILLEUR !

SONT FABRIQUES A QUEBEC

## M. V. DROLET

a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'il a ouvert à

**813, RUE ST-VALIER**

une charcuterie moderne où vous pourrez toujours vous procurer : Lard Salé, Jambon cuit et sucré, Saucisse, etc. Aussi Beurre de crèmerie et Oeufs frais

TELEPHONE 4101



## LESSARD & TENDLAND

MARCHANDS DE CHAUSSURES



Informent leurs amis et le public en général qu'ils continueront les affaires de la maison Lessard & Fils  
Nos prix sont des plus modérés.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

89 rue Napoléon, Québec

que j'adorais. Et puisque tu parles sans savoir, comme toujours, je te dirai ce que j'ai adoré et ce que j'ai brûlé: j'ai adoré ce que j'adore encore: le vrai patriotisme unioniste d'un véritable unioniste convaincu; ce que j'ai brûlé, et ce que je brûle encore, c'est le principe faux et mensonger de celui qui frappe dans le dos d'un ami, sans se faire connaître; j'ai toujours méprisé l'anonymat, et je le méprise encore: c'est dire que je ne te tiendrai pas en grande estime, tant que je ne te connaîtrai pas; après cela, on verra si tu vauds la peine qu'on s'occupe de toi.

8. Ma curieuse attitude t'a fait dire que LE CHAT EST SORTI DU SAC, et tu as cru que le chat, c'est moi; alors, tiens-toi sur tes gardes, car je prétends faire de l'ouvrage dans la route que je me suis tracée, et je puis t'assurer que mes principes et mes moyens ne seront pas ceux d'un félin, tels que toi et les tiens.

9. Cher NATIONAL, as-tu cru que je voulais la mort des unions nationales? tu rêves encore, ou tu as eu le cauchemar; tu aurais dû puiser tes informations à meilleure source, et tu aurais constaté que loin de vouloir la mort de ces unions, je cherchais, par tous les moyens possibles, à les faire revivre plus vivaces et plus fortes que jamais, et si tu avais connu mes sentiments de confraternité, tu aurais vu et constaté, par toi-même, que celui que tu aurais eu à supporter ou à réchauffer aurait continué à être plus fort et plus chaud, dans le mouvement ouvrier, que tu ne l'as jamais été toi-même.

10. Je termine, car je sens que tu dois être ennuyé; mais en finissant, je te dirai, mon cher NATIONAL, que tout petit que je suis, j'ai toujours subvenu aux besoins de ma famille, et loin de demander, et d'obtenir du secours de la Saint-Vincent-de-Paul, j'ai toujours souscrit à cette belle œuvre.

Tu me trouves trop petit pour nuire au mouvement ouvrier national; ne crains rien, je n'en veux nullement au mouvement national, et je continuerai, comme par le passé, à travailler pour les plus chers intérêts des ouvriers, mais non pas en suivant la route tracée par toi et tes semblables.

Quelques jours après ce fameux article que je viens de citer et de disséquer, un autre article a vu le jour, signé par le même lâche, et je ferai, de ce second article, le même cas que j'ai fait du premier, en donnant mes explications pour le public.

Voici cet article, dans toute sa simplicité:—

## LA TRAHISON DE M. MERCIER

QUÉBEC, 17 Avril 1911.

M. le Chroniqueur Ouvrier du "Soleil",

Permettez-moi de revenir aujourd'hui sur la volte-face, plutôt la trahison de M. J.-A. Mercier, ancien Secrétaire-archiviste du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec.

La personnalité de ce pauvre M. Mercier m'importe peu, je vous prie de le croire, mais le principe ici en jeu mérite que les canvaineus



Tél. 2775

*Ephrem Fleureau*

Acheteur de pel-  
leteries vertes.  
Chapelier et  
Merceries.  
Gent's Furnishings.



Marchand de Fourrures, gros et détail.

Angle St-Joseph et Boulevard Langelier - Québec

### AUX EPICIERS ET RESTAURATEURS QUEBECOIS

Comme nous gardons les meilleures lignes connues de biscuits et sucreries de nos manufactures canadiennes, nous réclavons votre patronage de préférence aux étrangers.

## DELISLE & LANGEVIN

Biscuits, Sucriers, Tabac et Cigarettes en gros

675-677, rue St-Valier      Tél. 3681      Québec.

Demandez à voir nos représentants

- - Téléphone 6464 - -

## ELIE GENOIS

MARCHAND-TAILLEUR

55, rue Sainte-Clairé . . . Québec

Une visite est sollicitée

Nettoyage, Réparage, et Pressage pour Dames et Messieurs



## J. B. DORVAL

BOUCHER

Étal 15, rue Délligny - Faubourg St-Jean-Baptiste

QUEBEC - - Tél. 4195

Toujours en mains, Boeuf, Lard, Veau et Mouton de première qualité.  
Service parfait.

se lèvent, comme un seul homme pour crier: Halte-là! à ces énergumènes de l'égoïsme.

Le Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec a été régulièrement constitué, et n'en déplaît au moustachu J. A. Mercier, aucun autre Conseil Central ne peut être fondé, à Québec et le district, tant que cinq unions lui seront affiliées.

Comme bien d'autres de sa trempe, J. A. Mercier échouera dans ses tentatives de briser ce qui est régulièrement constitué, et les ouvriers fidèles aux principes de la Fédération Canadienne du Travail, l'accusent aujourd'hui d'être un traître à leur cause.

Les négociations faites aujourd'hui par celui qui hier encore, protestait de son dévouement—la bouche en cœur, s'il vous plaît—au mouvement ouvrier canadien, sont connues et souverainement méprisées.

Ce n'est pas au moment où les ouvriers ont tant besoin de rester unis, qu'ils permettront à M. Mercier, ou à un autre, de les diviser sans protester.—Vos conspirations sont connues, illustre messire, et votre volte-face a eu le bon effet de resserrer les rangs desquels vous êtes sorti pour toujours.

Parce que vous êtes coupable de trahison, l'amende s'est pas suffisante, mais la porte vous convient, et le coup de balai qui vous a jeté hors les rangs du mouvement ouvrier national fera époque dans les annales ouvrières de notre ville.

Vous pourrez, pauvre M. Mercier, vous êtes plus à plaindre que coupable, parler fort, ce n'est pas dangereux, car les ouvriers vous ont jugé à votre propre valeur. Vous êtes de la catégorie de ceux qu'on peut croire difficilement; car vous nous trompiez quand vous protestiez de votre dévouement au Conseil et à la cause du mouvement ouvrier national.

Votre attitude, M. Mercier, fournit un autre exemple de ce type de l'opposition contre laquelle il faut combattre sans cesse, mais que nous avons vaincue.

Restez seul avec vos idées égoïstes, et contraires au bon sens, et nous, plus que jamais, nous resterons fidèles à la devise "LE CANADA AUX CANADIENS".

Merci de votre hospitalité, Monsieur le Chroniqueur ouvrier, et acceptez mes sincères félicitations pour le travail efficace que vous faites pour nous.

(Signé)

NATIONAL.

### RÉPONSE:

*National* n'est pas content parce que je n'ai pas répondu de suite à son monument de bêtises: il voulait se donner du relief, et il a manqué son coup: c'est pourquoi il revient avec un nouvel article, ponda par un autre que lui-même.

Je vais le servir, en lui demandant pardon d'avance si je le blesse, car il ne s'est pas fait connaître, et un lâche de son espèce doit avoir l'épiderme assez coriace pour endurer tout sans se plaindre; le même secret professionnel l'entoure encore, et NATIONAL subsiste comme synonyme de "peureux" et "hypocrite", pour ne pas dire plus.

TELEPHONE 5775  
**JOSEPH CARON**  
RELIEUR ET REGLEUR  
**38 - RUE NOTRE-DAME - 38**  
BASSE-VILLE, QUEBEC

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE

**JOS. BLONDEAU**  
HORLOGER, BIJOUTIER ET OPTICIEN



TOUJOURS EN MAINS UN CHOIX DE  
MONTRES, HORLOGES, BIJOUX, LUNETTES,  
A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

*Nous prenons un soin tout particulier pour la réparation des  
Montres, Horloges, Bijoux, etc.*

**329, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC. TEL. 2680**  
UNE VISITE EST SOLLICITÉE (En face de l'église Jacques-Cartier.)

TEL. 2240

**MME Z. BOIVIN**

Manufacturière d'articles en laine et bas de toutes sortes.  
Chaussettes pour bébés. Mitaines noires et de couleurs, etc.  
Trousseaux complets pour cérémonie de baptême et de première communion. Lingerie pour bébés. Sous-vêtements pour femmes et enfants "MARQUE TURNBULL". Aussi set de lainage pour raquetteurs et de hockey. Les modes de chapeaux, robes et manteaux pour bébés sont toujours des dernières nouveautés. Venez voir nos prix. Toujours les plus bas.

COIN DES RUES DE LA COURONNE et STE-HELENE, ST-ROCH, - - - QUEBEC

CADEAUX DE MARIAGE TEL. 3119 ANNEAUX DE FIANCAILLES



**DAVID RACINE**

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, DIAMANTS, ARGENTERIE, PENDULES, VERRE TAILLÉ, STATUES DE BRONZE, SOUVENIRS DE QUÉBEC, Etc., Etc.

SPÉCIALITÉ : LA MONTRE LONGINES

Tout ouvrage sur commande au plus bas prix et garanti

**116, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH. . . . . QUEBEC**

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

1. Cher NATIONAL, tu reviens sur ma volte-face, ou plutôt sur ma trahison; laisse-moi te dire une chose: entre le bois et l'écorce, ne mets pas le doigt; tu ne comprends pas ce que tu dis, et tu agis comme un pauvre maniaque, pour le compte d'un autre.

Tu ne comprendras peut-être pas ce que je veux dire par le proverbe que je viens de citer; je vais te l'expliquer en un mot: regarde, épelle et considère les deux lettres qui sont publiées aux pages 61 et 63 l'une signée par moi, demandant l'autorisation à mon chef de faire ce que j'ai fait, avec la réponse de ce dit chef, et tu seras ensuite convaincu que la volte-face dont tu parles n'en est pas une, mais que j'ai purement et simplement accompli un devoir qui s'imposait.

Avec ces faits, vas-tu t'amender? vas-tu revenir à de meilleurs sentiments envers moi? non, je ne le crois pas, et d'ailleurs, je ne tiens pas à avoir des gens comme toi dans mon entourage, car ton esprit est trop borné.

2. Ma personnalité t'importe peu, dis-tu: j'en suis bien aise, car je ne voudrais pas accoler la mienne à la tienne, persuadé que le profit légal ne serait pas fort de mon côté, ni même le profit que me donnerait le public; cependant, mes principes, comme membre ouvrier, sont assez bien connus, et les services que j'ai rendus à cette noble classe seront appréciés autant, et même plus que les tiens, vu que tu n'as jamais rien fait en leur faveur, et le titre "*d'énergumène de l'égoïsme*" que tu me donnes ne prévaudra nullement sur ceux qui me connaissent, et ne servira qu'à amoindrir les efforts que tu fais pour être quelqu'un ou quelque chose.

3. Cet article mérite une mention spéciale, et je prie mes lecteurs de le lire et le relire attentivement.

"LE CONSEIL CENTRAL A ÉTÉ RÉGULIÈREMENT CONSTITUÉ"... qui dit le contraire? mais on ajoute "AUCUN AUTRE CONSEIL NE PEUT ÊTRE FONDÉ TANT QUE CINQ UNIONS LUI SERONT AFFILIÉES".

Oui, je comprends mon ami NATIONAL; mais en même temps, je le défie de trouver, dans la constitution, l'article où il est fait mention du problème qu'il affirme; je le défie de plus de prouver que je n'ai pas eu l'autorisation, de la part du Président de la Fédération Canadienne du Travail, de fonder un nouveau Conseil. Il ne me prouvera rien de cela, car il n'en est pas capable, et d'ailleurs, on pourra lire cette autorisation plus loin, (page 63).

Tant qu'à son intervention dans ma moustache, je défie NATIONAL de démontrer qu'il a, dans tout son corps, en incluant le cœur et le cerveau, la vie que je possède dans ma dite moustache; et d'ailleurs, il n'y a qu'un pauvre écervelé qui puisse se servir de ce langage qui ne convient qu'aux gens à bout d'arguments; à lui tout le mérite.

4. Pauvre NATIONAL, parce que je n'ai pas répondu à tes premières diatribes, tu as cru que je me sentais battu, et que j'abaissais pavillon; tu t'es bien trompé, et dans ce quatrième paragraphe de ta deuxième publication, où tu sembles mettre un peu plus d'esprit que dans l'autre, avec moins de style littéraire (car tu as emprunté ce dit article d'un copain), tu commets une erreur que tu pourras rectifier toi-même, quand ton pauvre esprit aura acquis la dixième partie de celui de ma mous-

## LE MAGASIN DE L'OUVRIER

O. MOFFETT, Propriétaire

983, RUE ST-VALIER, ST-SAUVEUR, QUEBEC



Assortiment complet de Marchandises Sèches, Lingerie,  
Matinées, Corsets, Etoffes à Robes, Bas, etc.

A DES PRIX DEFIANT TOUTE COMPÉTITION

UNE VISITE EST SOLLICITEE TELEPHONE 4465

Téléphone 916

## P. J. COTÉ

29-31, RUE ST-JEAN - QUEBEC

(Vis-à-vis la Côte du Palais)

SPECIALITES:

FOURNITURES DE MAISON, TAPIS,  
PRELARTS.

TELEPHONE 5753

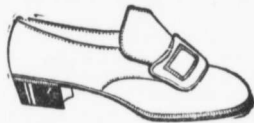
## J. A. POULIOT

MARCHAND - EPICIER

SPÉCIALITÉ: THÉS & CAFÉS

Coin N.-Dame & Sous-le-Fort Basse-Ville, Québec

TEL. 3051



Magasin Jacques-Cartier

Alfred Larue, Prop.

Nous avons en magasin l'assortiment de chaussures le plus complet que vous puissiez désirer. Quel que soit votre goût, nous pouvons satisfaire les plus difficiles. Dernières nouveautés dans les chaussures pour dames.

335½, rue St-Joseph, - - Québec.

tache; en effet, tu me prédis l'échouage dans mes tentatives; mais où est donc la réalisation de tes prédictions? mon Conseil nouveau est déjà pratiquement fondé, et il subsistera envers et contre tous, et avant que de longs jours se soient écoulés, on verra que celui qui a été combattu injustement, par des zéros comme toi, est sorti victorieusement de la bataille.

5. "MES DÉMARCHES SONT SOUVERAINEMENT MÉPRISÉES". On verra plus tard que ces démarches ont été couronnées d'un plein succès: elles n'étaient donc pas méprisées, puisque la très grande majorité m'a suivi dans mes tentatives de justice et de tolérance.

6. Je sais que les ouvriers ont besoin de rester unis, et c'est pour cette raison que je tenais à les voir conserver les liens de l'ancien unionisme; mais avec les Chefs que possèdent les unions ouvrières du Conseil Central de mon ami NATIONAL, il est impossible d'en arriver à une entente: c'est pourquoi ces chefs considèrent que je suis un parasite dans leurs rangs, parce que je veux un régime libre, où l'employeur et l'employé puissent fraterniser ensemble sur les droits communs.

NATIONAL appelle cela des "conspirations", et il prétend que ces dites conspirations ont eu pour effet de resserrer les liens déjà existants "D'OU JE SUIS SORTI POUR TOUJOURS".

Ah! non, illustre National, je sais, et je comprends qu'une discussion comme celle que tu as entreprise, ne se règle pas en un jour; tu as cru que le tout était réglé, et que je m'avouais coupable et vaincu, parce que je ne répondais pas à tes articles que je méprisais, autant que je te méprise toi-même, et pour lesquels je réservais une réponse décisive quand tu serais assez empêtré, pour comprendre la nullité de ta triste mentalité.

Tu prétends que ma "TRAHISON" a eu l'effet de resserrer les liens des ouvriers de ton Conseil; mais attends encore un peu, et tu verras ce que peut une bonne influence sur les ouvriers dont je suis, non pas le CHEF, mais bien l'humble serviteur. Tant mieux pour les tiens si leurs liens peuvent se serrer, car depuis que j'ai entrepris, avec des amis de la cause, de remettre le mouvement sur un bon pied, vous en avez beaucoup *slaqué*, et vous avez besoin de prendre de l'huile de castor en grosses doses, pour vous remettre tous ensemble.

7. Je ne m'attarderai pas longtemps sur le sens de cet article, où l'on parle du COUP DE BALAI qui m'a jeté hors les rangs du mouvement national, lequel coup de balai FERA ÉPOQUE DANS LES ANNALES OUVRIÈRES DE QUÉBEC.— Cela ne me fait ni chaud ni froid, et si l'on envisage le bien-fondé de tous ces articles, écrits par des cerveaux plus ou moins équilibrés, on verra que le seul but est d'attirer la clientèle, mais non de plaire à la classe ouvrière, et NATIONAL s'apercevra plus tard que le balai dont ont fait usage ceux dont il n'est que le triste valet, m'a élevé, au lieu de m'abaisser, et que dans ce temps, ces mêmes chefs qui l'encensent aujourd'hui, parce qu'ils ont besoin de sa petite science, le renieront, et cette fois, ce sera avec un véritable balai de patriote unioniste, qu'ils le chasseront de leurs rangs. Prends-en note, NATIONAL, et sache que si je suis sorti de ton Conseil, c'est que je l'ai bien voulu, mais personne ne m'en a chassé.

THE  
LIBRARY  
OF  
THE  
MONTREAL  
MUSEUM

- - 1916 - -

Sera pour vous comme pour nous, l'année du succès si nous conservons l'un envers l'autre la confiance réciproque qui nous a toujours soutenus jusqu'à présent. Nos prix ont gardé la proportion des beaux jours et nous pouvons vous garantir qu'en nous accordant votre encouragement, vous trouverez les avantages d'autrefois chez

MYRAND & POULIOT, Enr.

ST-SAUVEUR, - QUEBEC

*Une visite est respectueusement sollicitée*

MAISON FONDÉE EN 1850

W. J. B. BRUNET

G. H. BRUNET

*W. Brunet & Cie*

**PHARMACIENS**



EN GROS ET EN DETAIL

Instrument Photographiques et Pellicules

TOUJOURS EN MAGASINS

139 et 141, rue St-Joseph, - - St-Roch

QUEBEC

DÉVELOPPAGE DES PELLICULES UNE SPÉCIALITÉ

8. LES OUVRIERS M'ONT JUGÉ A MA PROPRE VALEUR; ET JE PUIS CRIER TANT QUE JE VOUDRAI.—

Oui, les ouvriers m'ont jugé à ma propre valeur, et c'est pourquoi la masse s'est détachée des rangs du mouvement démodé de l'ancien Conseil Central, pour courir vers moi, acclamer mes principes, sachant que les bons et véritables ouvriers doivent comprendre leurs intérêts, et choisir le chemin qui conduit au progrès.

NATIONAL ajoute: "VOUS NOUS TROMPIEZ QUAND VOUS PROTESTIEZ DE VOTRE DÉVOUEMENT AU CONSEIL ET A LA CAUSE DU MOUVEMENT OUVRIER NATIONAL".

Mon accusateur est tellement accoutumé à agir de mauvaise foi, qu'il croit les autres comme lui; sache que j'ai toujours été de bonne foi dans tout ce que j'ai fait, NATIONAL, et que mes protestations de dévouement allaient aux véritables ouvriers, mais non pas aux prétendus chefs d'une clique que j'ai toujours méprisée et exécrée.

9. De quel "TYPE", NATIONAL, veut-il parler? je ne le sais pas, et je suis porté à croire qu'il ne le sait pas non plus: il s'embourbe; il patauge, et un temps arrive où il est tellement pris qu'il croit prendre les autres, et il parle, il parle, et il parle encore, tant qu'il y a de l'encre dans sa plume.

Ces articles n'étaient pas encore assez concluants, et NATIONAL, qui croyait faire de l'effet, voyait le coup raté. Ses mensonges et ses insultes ne faisaient pas l'affaire, et il s'est dit qu'il fallait encore autre chose, et c'est le même journal qui va nous donner ce quelque chose dans l'article suivant, écrit par le même NATIONAL:

---

### TRIBUNE LIBRE

Québec, 27 avril 1911.

M. le Chroniqueur ouvrier du Soleil,

Un mot seulement, si vous me le permettez, pour demander, aux membres des Unions Nationales de se ligner contre ceux qui ont juré d'exterminer, par tous les moyens possibles, le beau mouvement ouvrier national.

Les principes en jeu sont trop importants pour permettre à qui que ce soit, fût-ce même à M. J. A. Mercier, dont la volte-face le couvre de honte, de briser ce qui a coûté bien des sacrifices et tant de dévouement.

La conduite de certains unionistes, de certains intrigants ambitieux de la trempe de l'employé public J. A. Mercier, est indigne, et il n'y a qu'à Québec où l'on s'uffre de pareilles choses.

J'ai confiance, M. le chroniqueur ouvrier, que les ouvriers québécois méditeront sérieusement l'article "CE N'EST PAS LE TEMPS" paru ces jours derniers, dans votre intéressante chronique que les ouvriers suivent, et que les patrons eux-mêmes lisent attentivement.

Tous les ouvriers de notre ville, cordonniers, ils vont avoir tant besoin de fortes unions, les maçons, briqueteurs, journaliers, etc., ne





### LES CIGARES

## "Cote's Clear Havana"

sont garantis comme étant la meilleure valeur sur le marché pour le prix; sont paquetés en boites de 25c et 50c. Ces cigares se détaillent aux prix suivants:—

|                           |                          |                      |
|---------------------------|--------------------------|----------------------|
| CONCHAS 10c ou 3 pour 25c | Bouquet Perfection . . . | 15c                  |
| PANATELAS                 | } 10c CHAQUE             | Corona . . . . . 20c |
| PURITANOS FINOS           |                          |                      |
| BREVAS                    | Club . . . . .           | 25c                  |

**JOS. COTE,** Importateur et Marchand de tabac



1001 TELEPHONES 2564  
 OUVRIERS. la chaussure complète l'élégance. Pour trouver beau, bon et dernier modèle, allez chez

## LOUIS DESCHENES

MARCHAND DE CHAUSSURES

58 RUE ST-JEAN  
 262 RUE ST-JOSEPH  
 752 RUE ST-VALIER

MAGASINS

*Aussi Encanteur. Salles d'Encans : 58, RUE ST-JEAN*

## SALLE FRONTENAC

*Le rendez-vous des sports. L'idéal comme place d'amusements intérieurs. Salles très vastes, bien éclairées et bien aérées. 7 allées de quilles. La plus belle salle de billard et de billard à blouses de Québec.*

## SALLE FRONTENAC

ALLAIRE & DEVARENES, Propriétaires

23, NOTRE-DAME-DES-ANGES

Demandez 2577 et réservez votre place d'avance.

doivent pas prêter l'oreille aux paroles de discorde, de divisions lancées à tort et à travers par des individus qu'il faut plaindre et combattre sans merci.

(Signé) NATIONAL.

### RÉPONSE:

1. Ah! comme il est devenu poli, ce cher NATIONAL; il sollicite timidement la permission de demander aux membres des unions nationales de se liguer, etc; mais, mon cher NATIONAL, tu ne nous as pas habitués à une aussi grande courtoisie: aurais-tu été à confesse, par hasard?

2. Tu me dis que ma volte-face me couvre de honte; je te prie, encore une fois, de ne pas t'apitoyer sur mon sort futur, et d'ailleurs, ne sois pas effrayé des conséquences de ma conduite qui n'est que la continuation de l'accomplissement de mon devoir: il est vrai que tu ne connais pas beaucoup ce que c'est que le devoir, car un homme de ta trempe est de ceux de qui l'on peut dire: "IL N'EST RIEN".

Quant au dévouement et aux sacrifices pour la bonne cause, j'en ai fait beaucoup plus que toi, et je continue à me dévouer pour les véritables ouvriers nationaux, mais non pour des bribes d'Ouvriers, comme toi et les tiens qui se servent de ta petite plume.

Allons donc! NATIONAL jette un cri de révolte et il écrit: "IL N'Y A QU'À QUÉBEC OU L'ON SOUFFRE DE PAREILLES CHOSES".

Eh! bien, oui, à Québec, on souffre tout; on endure même NATIONAL; car la tolérance y existe partout, excepté dans la petite chambre située au deuxième étage du No 692 de la Rue St-Valier, où rien n'est toléré, excepté ce que décident certains arbitres dont NATIONAL est membre, ou adjoint (pourquoi ne pas dire un des "chefs", car tu es connu, va, mon petit).

Oui, on permet cela, à Québec: on laisse ce terrible MERCIER circuler librement dans les rues de Québec; on le rencontre, et personne ne s'écarte pour le laisser passer; cependant, c'est le plus grand criminel du pays: pensez-y donc: IL A OSÉ DIFFÉRER D'OPINION AVEC LA FAMEUSE CLIQUE, ET IL A EU L'AUDACE DE LE DIRE; quel crime monstrueux!—As pas peur, NATIONAL, n'entonne pas encore la Marseillaise, et serre ton fusil.

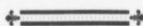
Pas plus, pour répondre à M. . . . . (encore un peu, et je le nommais). Ce dernier article est aussi niais que les autres, et ne mériterait pas d'être lu; mais l'auteur est si hautement apprécié (ou désapprécié) dans le public, que je veux bien lui décocher quelques traits de temps en temps.

Ces articles, comme je l'ai dit plus haut, ne m'ont donné ni chaleur, ni froideur, et si je les ai reproduits, ce n'est nullement pour me donner de la contenance, ni pour me poser en victime devant le public; c'est simplement pour introduire mon ami NATIONAL, afin de le faire connaître de tous, car il va écrire encore; oui, un lâche qui attaque en

# LOUIS MARCHAND

NOUVEAUTES

741 rue St Valier, St-Sauveur



*Assortiment complet de Tweeds. Etoffes à Robes, Prélarts  
Tapis, Carré-Tapis (Rug), Valises, Etc.*

UNE VISITE EST SOLLICITEE

TEL. 1738

Achetez vos Epiceries chez

## J. ART. BEDARD

MARCHAND - EPICIER

728-730, Rue St-Valier Québec

Spécialités: THÉS, CAFÉS, Etc.

*Toujours en mains un assortiment général d'Epiceries,  
VINS et LIQUEURS, de premier choix,*

TELEPHONE 2531

## I. A. FORTIN

Marchand de Nouveautés



123, rue St-Joseph - 746, rue St-Valier

TEL. { St-Roch 2480  
St-Sauveur 2332

QUEBEC



arrière sous un faux nom, a toujours une corde en magasin, pour s'en servir dans tous les temps; gageons qu'il donnera son vrai nom, cette fois-là; non, c'est un trop beau nom, et son orgueil ne lui permettra pas de se mettre en évidence devant le public; il ne voudra pas livrer, à tous les échos du pays, un nom aussi vénéré du public québécois . . . . .

Quelque temps après cette dernière correspondance, une assemblée du Conseil Central National des Métiers et du Travail eut lieu, et de grands évènements furent mis au jour: on fit savoir que . . . mais non, je ne le dirai pas, car on pourrait m'accuser de falsification; je vais donner la vraie copie du rapport imprimé, dans le journal, le "Soleil", en retranchant toutefois les alinéas qui ne regardent pas mon humble personnalité, mais qui ont seulement trait aux affaires de routine, lesquels n'intéressent nullement mes lecteurs:—

EXTRAIT de la Séance du Conseil Central :—

M. Alexandre Grenier occupait le fauteuil présidentiel, et M. John Mee, ancien Président de la Fédération Canadienne du Travail, était aussi présent.

M. le Secrétaire fait lecture de la correspondance échangée entre le Conseil et M. Tapp, Président de la Fédération Canadienne du travail.

M. Tapp dit, dans une lettre au Conseil, que M. J. A. Mercier, ancien Secrétaire du Conseil et Secrétaire-trésorier de la Fédération, n'a jamais été autorisé à former un nouveau Conseil Central.

M. Mercier avait écrit à M. Tapp que toutes les unions affiliées au Conseil Central actuel avaient retiré leurs délégués, ce qui est faux, puisque 18 unions sont encore affiliées au dit Conseil.

M. Tapp a promis au Conseil de venir à Québec, afin de régler ce différend. M. Tapp est attendu à Québec, aujourd'hui, ou demain, et c'est alors que les choses seront mises au point.

Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. J. A. Mercier, ancien Secrétaire du Conseil, à diverses unions, leur demandant leur concours, ou tout au moins, d'étudier la formation d'un autre Conseil Central.

La lecture de cette lettre de M. Mercier a causé toute une sensation parmi les délégués qui n'en pouvaient croire leurs oreilles. Cette lettre a soulevé de vives protestations, et puisque M. Mercier veut la lutte, il fut décidé de la lui faire, et sans merci, afin de mettre fin au malaise qu'il a causé par sa conduite si étrange, pour ne pas dire traîtresse.

Un délégué a demandé que l'Exécutif du Conseil mette M. Mercier en accusation devant l'Exécutif de la Fédération, afin que ce cas soit le plus vite possible réglé.

Il a été décidé que l'Exécutif porte telle accusation, et demande la démission de M. Mercier, comme Secrétaire-trésorier et son expulsion de la Fédération.

Le Secrétaire a ensuite lu une Tribune Libre, parue dans la Chronique du journal Le Soleil, et signé "NATIONAL".

Cette lecture a provoqué de bruyants applaudissements. M. le Chroniqueur Ouvrier a dit qu'il avait consenti à donner publicité à

### J. PHILEAS CANTIN

NOTAIRE

Argent à prêter sur hypothèque  
Bureau du jour, 126 rue St-Pierre  
Bureau du soir, 1136 rue St-Valier

Telephone 944                      St-Malo

J. A. GAGNE

L. R. GAGNE

TEL. BUREAU 1890                      TEL. BUREAU 1890  
RESIDENCE 9420                      RESIDENCE 5273

### GAGNE & GAGNE

AVOCATS

**111 Cote de la Montagne**

Bureau du soir à St-Sauveur  
au No. 767 rue St-Valier

Té. 460

### PAUL DROUIN, LL.L.

-- AVOCAT --

EDIFICE QUEBEC RAILWAY

229 RUE ST JOSEPH. . QUEBEC

RESIDENCE

98, RUE CREMAZIE

TEL. 6272

QUEBEC.

### J. P. E. Gagnon

Successeur de V. E. Paradis

COMPTABLE ET LIQUIDATEUR

Bâtisse de la Cie. du Richelieu

**44 rue Dalhousie  
QUEBEC**

### TURGEON, ROY, LANGLAIS

& GODBOUT

AVOCATS

• • •

EDIFICE DOMINION

No 126 Rue

QUEBEC

Tél. 5800

### PHILEAS -J. FREDERICK

Audition, Comptabilité, Collec-  
tion et Ajustement de comptes.

Assurance, Immeuble. Argent  
à prêter sur hypothèque,

TEL. 3992

**79 Des Stigmates  
QUEBEC**

### U. BARBEAU

CHIC SALON DE BARBIER



*Pour coupe de cheveux, barbe,  
massage, Shampoo, lotion, etc.*

**Adressez-vous au No  
98 MASSUE**

### J. B. LONGTIN

~ BARBIER ~

Coupe de cheveux. Shampoo, Mas-  
sage. Ouvriers compétents

UNE VISITE EST SOLLICITEE

**57, RUE LALIBERTE  
ST-ROCH**

cette lettre parce que c'était dans l'intérêt de la cause en jeu, et que malgré les menaces qu'on pourra lui faire, il gardera secret le nom du signataire de cette lettre, que c'était là un secret de profession qu'il entendait garder envers et contre tous. Il annonça avoir reçu une autre lettre qui paraîtra ces jours-ci, dans sa Chronique".

### RÉPONSE :

Pour le moment, je dois abandonner, bien à regret, veuillez m'en croire, mes amis qui ont juré ma perte, pour entreprendre une nouvelle polémique avec mon autre ami, M. Tapp, Président de la Fédération Canadienne du Travail, et ne soyez pas surpris si M. Tapp se fait taper, car il le mérite, comme vous le verrez par la suite de ce débat.

Ainsi, mon cher NATIONAL, au revoir, car je te reverrai, à la fin de cet article.

M. Tapp, Président de la Fédération Canadienne du Travail, était autrefois un charpentier-menuisier, et c'est comme tel que la porte de la présidence lui a été ouverte; on me dit qu'aujourd'hui ce même M. Tapp est "brakesman" sur les chars de fret, lesquels ouvriers n'ont aucune union affiliée à la Fédération Canadienne: cela ne l'empêche cependant pas d'exercer sa charge de Président, et vous allez voir comment il y va.

Ce digne président déclare que "JE N'AI JAMAIS ÉTÉ AUTORISÉ A FORMER UN NOUVEAU CONSEIL": j'avais, selon lui, écrit, en "L'INFORMANT QUE TOUTES LES UNIONS NATIONALES AVAIENT RETIRÉ LEURS DÉLÉGUÉS AU CONSEIL CENTRAL", ce qui était faux, ajoutent les bons apôtres du Conseil Central, puisque DIX-HUIT unions lui étaient encore affiliées".

Quel mensonge effronté des deux parts! en faut-il une hardiesse pour laisser imprimer une aussi monumentale blague!

D'ailleurs, il n'y a rien comme les écrits pour confondre les imposteurs et les menteurs: aussi, je donne ci-après la vraie copie de la lettre que j'adressais à ce président, en date du 26 mars 1911, avec sa réponse, et le public verra de quel côté penche la balance.

Je donne le tout en anglais, vu que ce monsieur Président a toujours correspondu avec moi, dans ce langage, et je craindrais d'en altérer le sens.

QUEBEC, 26th March, 1911.

JOS. G. TAPP, ESQ.,  
116, Percy Street,  
Ottawa.

Dear Brother and Colleague,

The National Movement, in Quebec, is now *almost* wholly disorganized; but do not believe the game is lost for ever. No, on the contrary, what has happened those last months had to happen irremediably; for since the withdrawal of Shoemakers' Unions, several others had followed, and what was the pride of our movement, in Quebec, is now gone away, and with the elements at the head of our poor Central Trade, it was impossible to conceive an other end; so, we had to submit to that sad lot; but now, as I just told you, the whole is not lost, so far; we will only get rid of five or six leaders who seem to lead to the destruction, and now, we are in the best way to give our movement the top of the ladder. If you only leave me to do what I want, and what I



**J.-W. CANTIN**  
**MARCHAND DE MEUBLES**

*Bourrages de meubles, Matelas refaits*  
*Posage de tapis et de prélaris.*

**TEL. 2319**

**460 RUE ST-JOSEPH**  
**QUEBEC**

**EDGAR LANGLOIS**

*TABACONISTE, DEPOT DE JOURNAUX*

Toujours en mains un choix complet de

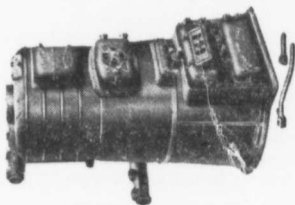
**PIPES, TABAC, CIGARES, CIGARETTES**

**RUE ST-JEAN QUEBEC**

(Près de la Côte du palais)

**TELEPHONE. 2470**

**TELEPHONE 2115**



**LA COMPAGNIE**

**P. P. GIGUERE**

LIMITÉE

**PLOMBIER,**

**GAZIER,**

**COUVREUR**

**56, Rue Desossés**

**ST-ROCH, QUEBEC**

**TELEPHONE 2395**

**SAUCISSE AU LARD**

**JAMES L. RUTHMAN**

**CHARCUTIER EN GROS ET EN DETAIL**

**SPECIALITÉ: JAMBONS SALÉS et FUMÉS POUR FAMILLES. . .**

Jambon fumé, Bacon, Lard salé, Epaulé Fumée, Saucisson, Saïndoux, Jambon cuit, Langues et Boeuf en gelée, Beurre, Oeufs et Boîtes de Conserves, etc.

**757 Rue st-Valier - QUEBEC**

believe necessary to do, I will, before one month, show to your eyes, a new organization in Quebec, controlling at least 3,000 members, and this is the way our funds will increase, so as to give us the opportunity to organize elsewhere.—

Now, dear Brother, I had, from one Union, a demand for the formation of a new Central Trade, affiliated to the Federation; so, I wrote to other practicable Unions, letting them know the fact, and asking for their co-operation, and when I have in hands five demands of that kind, I will immediately give a CHARTER, affiliating this new Trade to our Federation, and every Union will thus be, at the same time, affiliated to said Federation.

Is that acting from my part right or wrong? please, let me know as soon as possible, as I am in a hurry to have the whole settled.

I should have asked you to come down to Quebec, for a help; but I think it is better to have the things fixed by ourselves, and I will give you the reason the first time I have the pleasure to see you.

Brother St. Laurent and I are working together for the best benefit of the interests of the Federation, and I have every reason to believe you will be glad of the final result.

Please do not delay in giving your approval to the thing, if you find it convenient, as this work has not to be delayed, and within some days, I will send you news about.

Yours fraternally,

(Signed) J. ALFRED MERCIER.

Mr. Tapp me répondit immédiatement en ces termes et je demande à mes lecteurs de bien vouloir étudier cette réponse, ce qui vous fera mieux connaître l'homme à qui j'avais affaire et avec qui je devais traiter:—(Je reproduis le tout avec les fautes de style et d'orthographe, tel que l'original).—

QUEBEC, March, 1911.

J. A. MERCIER, Esq.,

Quebec.

Dear sir and brother,

I am in receipt of your letter of even date note contents would say to what you ask, go ahead and do something as soon as possible. You are on the ground an know better than I what is best so do every thing as soon as possible about the trouble I have herd it from several sources we must be losing ground we must wake up an do some thing quickly let me know as soon as possible what progress you are making and who are the members at the back of this outrage so I may see or write to them personally for this thing must stop if old sore heads do not do what is right fire them out and **from your new council, but do it quick.** I will go down immediately if it is advisable let me know I wish we could have a meeting executive in Quebec city right now it might do some good give me the results as soon as possible.

Yours fraternally,

(Signed) JOS. G. TAPP.

Est-ce assez clair? Je ne chercherai pas à réfuter les sales blagues de mes adversaires, me contentant de prier mes lecteurs de vérifier si Tapp est véridique dans son affirmation, quand il dit que je lui avais écrit QUE TOUTES LES UNIONS DE QUÉBEC ÉTAIENT SÉPARÉES DU CONSEIL.

Je lui disais "THE NATIONAL MOVEMENT, IN QUEBEC, IS ALMOST WHOLLY DISORGANIZED"; en effet, les sept huitièmes des organisations m'avaient affirmé qu'elles se séparaient du Conseil.

Je ne disais pas qu'elles étaient séparées du Conseil; je calculais, comme je le calcule encore(et l'avenir m'a donné raison), que la désorganisation était presque complète, puisque toutes les organisations étaient tellement mécontentes, qu'elles voulaient se séparer de ce Conseil qui leur faisait horreur.



Vaisselle à bon marché pour cadeaux



**F. X. MARTEL & CIE**

*LE MAGASIN PAR EXCELLENCE*

**311, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC**

Toujours en mains un assortiment complet de Porcelaine, Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Coutellerie. Aussi une spécialité d'Articles de Fantaisie pour Cadeaux de Noces.

TEL. 2667

TEL. 2667

**L. GINGRAS & FILS**

**835, RUE ST-VALIER, QUEBEC**

Donnez votre  
commande avant  
que le  
**CHARBON**  
devienne plus cher  
allez chez



*Téléphone*

**3701**

**L. GINGRAS & FILS, 835, RUE ST-VALIER**

LA MAISON

**HUBERT MOISAN**

Entrepreneur de Pompes Funèbres et Directeur  
de l'ASSOCIATION FUNERAIRE DE QUEBEC

*Contributions : 50 centins pour adultes, et 25 centins pour enfants.  
Avantages : Sépulture \$25.00 pour adultes et \$8.00 pour enfants*

**BUREAU PRINCIPAL : 297-299, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC**

Spécialité : Embaumeur. Ouvrage garanti. Tél. 2077

D'ailleurs, si vous examinez bien la réponse de ce Président, vous y trouverez ces mots "ABOUT THE TROUBLE I HAVE HERD IT FROM SEVERAL SOURCES WE MUST BE LOSING GROUND, etc." (Au sujet de ce trouble, j'en ai entendu parler de plusieurs sources; il est évident que nous perdons du terrain, etc.) Je n'étais donc pas le seul à m'apercevoir que ça allait mal dans la barque des chefs qui étaient trop faibles ou trop arrogants. . . . .

Et la réponse que me fait le Président ne constitue-t-elle pas une *autorisation* de former un nouveau Conseil? sinon, que veut dire cette phrase "FORM YOUR NEW COUNCIL BUT DO IT QUICK", (Fondez votre nouveau Conseil, mais dépêchez-vous)?

Que veut dire ceci, si ce n'est l'autorisation formelle de fonder ce nouveau Conseil dont je lui parlais? Allons donc, ne jouons pas sur les mots, et avouons que Tapp a voulu me mystifier, dans cette occurrence, et que, se voyant pris, il a rejeté, sur mon dos, ce qu'il a cru être mauvais, croyant que je courberais l'échine sous sa férule, et il a agi sans s'occuper du verdict populaire qui le clouerait plus tard au pilori de l'infamie.

Si l'on veut pousser les choses plus loin, on peut aussi donner une autre raison à la conduite éhontée de ce Monsieur Tapp: je vous ai dit qu'il avait cessé de faire partie de l'organisation canadienne: que lui importait alors que son nom fût glorifié ou honni. Il savait aussi qu'en rendant le verdict qu'il a rendu contre moi et contre le confrère J. B. St-Laurent (ces verdicts paraîtront dans la suite de ce récit pages 72 et 73), il tuait du coup l'organisation canadienne; mais que lui importait encore?

On parle de la lettre que j'ai adressée à quelques unions, laquelle lettre a, paraît-il, eu pour effet de scandaliser certaines oreilles siégeant au Conseil Central: voilez-vous la face, hommes trop prudes, et restez avec vos douces sensations; mais ne parlez pas de lutte avec moi; vous êtes trop orgueilleux et trop misérables pour me faire une lutte ouverte et franche; non, comme toujours, vous ferez une lutte sourde et cachée, une lutte de lâches et d'hypocrites: c'est coutumier chez vous, et votre conduite ne surprendra personne, le public étant habitué à vos manigances sournoises: je l'accepte cette lutte, quelle qu'elle soit, et je ne vous crains pas; je continuerai mon travail, et dans quelques années, vous vous apercevrez que je suis assez grand pour me mesurer avec vous tous.

Citez-moi devant la Fédération, si vous le désirez: je suivrai, comme je l'ai toujours fait, le courant qui me sera tracé par le devoir, et mon vrai patriotisme ouvrier m'inspirera.

Les sensations, les protestations, les accusations, les inventions, les intentions, et plusieurs autres choses finissant en *ONS*, tout cela se fait au Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec; un seul coup de sifflet met toute la bande en marche, mais une marche bien saccadée, et qui est rarement triomphale, car les violons ne sont pas souvent d'accord.

Une autre lettre de NATIONAL doit paraître, ces jours-ci: c'est M. le Chroniqueur Ouvrier qui nous l'annonce à l'avance, dans son rapport des délibérations du Conseil Central;

TEL. 6835

Examen scientifique de la vue

# DANIEL PICHE, Enrg.

OPTOMETRISTE ET OPTICIEN SPECIALISTE

*Lunettes et Pince-nez en tous genres. Atelier de réparations. Exécution rigoureuse des ordonnances de M M. les Oculistes.*

**335½ RUE ST JOSEPH - QUEBEC.**

(En face de l'Eglise Jacques-Cartier)

TELEPHONE 1103

# HENRI DROLET

**MAGASIN SPECIAL POUR HOMMES  
GENT'S FURNISHINGS**

*Spécialités: Chapeaux et Calottes. Chemises des Meilleurs marques: Arrow et Tooke. Un grand Choix de Cravates nouvelles.*

**BATISSE HOTEL ST-ROCH  
240 RUE ST-JOSEPH - - - QUEBEC.**

**FEU!** Assurez votre ménage, vos batisses, magasins, chez

TEL 1254

## EUG. LECLERC & CIE

**88 RUE ST-PIERRE - - QUEBEC.**

*Ce bureau d'assurance émet les polices aux meilleures conditions tout en vous donnant en même temps garantie absolue.*

|                 |                |               |
|-----------------|----------------|---------------|
| Bureau du soir: | D.-I. POULIOT, | 416 St-Joseph |
| TEL. 1803       | - - -          | QUEBEC        |



## FRS. DORVAL

**MARCHAND DE GLACE**

**29A, RUE DOLLARD**

*St-Sauveur, - - - Quebec*

**Téléphone 3937**

Mais avant de produire cette lettre, le trop fameux NATIONAL a préféré voir le rapport de l'Exécutif de la Fédération Canadienne du Travail, concernant l'enquête faite à mon sujet, ainsi que contre mon ami, M. J. B. St-Laurent, le Vice-président de la dite Fédération, laquelle enquête a été faite, comme je l'expliquerai plus loin, en la commentant, afin d'écarter, de l'esprit du public, la fausse impression que pourrait y faire naître ce rapport faux et mensonger.

Ce rapport, que je reproduirai plus loin, a été lu et commenté par les compères (ou les pépères) du Conseil Central, à la séance du 7 juin 1911, séance mémorable qui a donné occasion au Secrétaire-archiviste d'alors du dit Conseil, de faire de l'esprit à mon sujet, et de lancer de fines tirades qui lui ressemblent par la finesse, l'agencement et le bon goût (M. Ph. Simard).

D'après lui, je suis un RENEGAT, un TRAITRE, un PARASITE, etc., Laissez-moi dire, à ce cher M. Simard, qu'un renégat, c'est celui qui prive sa famille des besoins nécessaires à la vie, et non un homme qui fait son devoir comme je l'ai toujours fait; un traître et un renégat, c'est celui qui se vautre dans la boue du chemin, quand il a perdu l'esprit au fond d'une bouteille ou d'un flocon; un renégat, c'est encore celui qui crache plus souvent sur son devant de chemise que dans le chemin ou dans un crachoir; un renégat, c'est comme un parasite, c'est un homme qui n'a pas honte de se faire héberger, et de boire aux dépens des amis; c'est un homme qui n'a jamais le sou, mais qui, par de belles manières, sait flatter assez les amis, pour arracher un coup, et même plusieurs verres—avez-vous compris, M. Simard?—

A celui-là, NATIONAL ne fera pas le reproche d'être un EMPLOYÉ CIVIL; ah! non; il l'a déjà été, mais il ne l'est plus; devinez pourquoi . . . qu'est-il aujourd'hui?

Laissons-là ce triste personnage, et occupons-nous du rapport dont je viens de vous parler, et que je reproduis au complet:

QUEBEC, 27 mai 1911.

Aux officiers et délégués du Conseil  
Central National des Métiers et du  
Travail de Québec.

Messieurs,

L'exécutif de la Fédération Canadienne du Travail a siégé à Québec, le 20 mai courant, afin de tenir une enquête sur les accusations portées, par le Conseil Central National de Québec, contre le Secrétaire-général de la Fédération Canadienne du Travail, M. J.-A. Mercier et M. J.-B. St-Laurent savoir:

"Que contrairement à la constitution et les principes fondamentaux du Travail organisé, ils ont tenté de semer la discorde et la désunion dans les rangs des unions nationales constituées en corporations par la Fédération Canadienne du Travail, et le Conseil Central de Québec, lequel est l'autorité locale de la Fédération Canadienne du Travail, et aussi, de tenter de former un nouveau conseil, s'autorisant, pour cela, de leur autorité comme officiers de la Fédération Canadienne du Travail.

L'Exécutif, après une enquête complète et approfondie, a trouvé la preuve suffisante pour lui permettre de forcer le Secrétaire M. J.-A. Mercier, à donner sa démission comme secrétaire, et à censurer M. J.-B. St-Laurent.

Les démissions des deux officiers, St-Laurent et Mercier, ont été reçues et acceptées, et la présente est pour donner avis à votre Conseil, et à toutes les unions de Québec et d'ailleurs, que ces deux officiers n'ont plus aucun droit de représenter la Fédération Canadienne du Travail, à aucun titre que ce soit.

## Quebec Fruit Exchange



Importateurs et Exportateurs

FRUITS, LEGUMES, POISSONS, LIQUEURS EN GROS

Marchands Généraux à Commission

**BANANES: Une Spécialité**

Tél. Bell 5178, 5179, 915, 2768, 3110

31, 33 et 35 rue St-Pierre et 8, La Place

Téléphone 2768

## ED COULOMBE

FABRICANT DE Cidre Champagne, Iron Brew, Ginger Ale, Fraises, Cream Soda, Framboises, Ginger Beer, Soda Water, Eaux Minérales, Etc.

54-56, RUE MORIN, QUEBEC.

## Lavigueur & Hutchison

Editeurs et Importateurs de

Pianos, Pianos automatiques, et Grafonolas Columbia.

Seuls représentants à Québec des célèbres pianos Heintzman & Co (les favoris des artistes) et des merveilleux Auto pianos de New-York.

**Termes de paiement faciles**

81, 83 ET 85 ST-JEAN,  
SUCCURSALE, 54 ST-JOSEPH

Téléphone 196

Pour se procurer du charbon et du bois  
de chauffage aux prix les plus bas,  
il faut aller chez

## EDM. CONWAY

282 rue St-Paul :: :: :: QUEBEC.

L'Exécutif procédera à remplir la charge de Secrétaire, et vous donnera avis en conséquence. Il est à espérer que l'harmonie remplacera les dissensions qui ont existé dans quelques locales de Québec, et que toutes les unions, dans notre cité, verront la nécessité de se maintenir en parfaite union, si nous voulons marcher de l'avant dans la grande cause de "Le Canada aux Canadiens".

A vous dans la cause,

(Signé) JOS.-G. TAPP,

Président de la Fédération Canadienne du Travail

### RÉPONSE :

Que le public suive mes commentaires, et il sera, encore une fois, édifié sur la mentalité de ces gens.

#### 1.—L'EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION A SIÉGÉ, etc.

Qu'est-ce que l'Exécutif d'une corporation quelconque, si ce n'est les membres de cet Exécutif? Or, l'Exécutif de la Fédération Canadienne du Travail est composé de SEPT membres, et, comme le dit le rapport ci-dessus, trois seulement de ses membres se sont arrogé le droit d'instituer, de continuer une enquête, et de faire rapport, sans même en notifier leurs collègues. Or, je dis et je soutiens qu'ils n'avaient pas ce droit. Mais il y a autre chose: les deux accusés n'ont même pas été notifiés de la chose, excepté à l'arrivée de l'un de ces juges improvisés, et nous verrons plus loin de quelle manière la dite enquête a été menée.

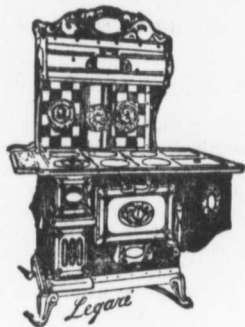
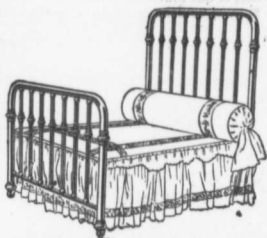
#### 2.—QUE CONTRAIREMENT A LA CONSTITUTION ET LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU TRAVAIL ORGANISÉ, ILS ONT TENTÉ DE SEMER LA DISCORDE ET LA DÉSUNION, ETC.

Je n'ai qu'une chose à répondre à ce tissu de mensonges: c'est de prier le lecteur de bien vouloir se reporter à ma lettre du 26 mars 1911 (page 61), adressée au Président de la Fédération, ainsi qu'à sa réponse à ma dite lettre (page 63), et il pourra constater si nous agissions dans le désir de nuire au Travail organisé.

Remarquons de plus que dans cette même phrase, on ajoute ces mots qui pourraient passer à la postérité, tant ils sont maladroits et mal postés: "LES UNIONS NATIONALES CONSTITUÉES EN CORPORATIONS PAR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DU TRAVAIL". Je demanderai, à M. le Président, de bien vouloir me donner la date de l'incorporation de cette dite Fédération, et de qui elle a reçu ses pouvoirs de donner des chartes à un autre corps, et sans attendre une réponse qu'il ne me donnera jamais, je lui dirai que la Fédération n'a jamais été incorporée, et que comme telle, les chartes qu'elle a données doivent être nulles et de nul effet.

De plus, je pourrais invoquer une autre lettre que j'écrivais aussi, en même temps, à un ex-officier de la dite Fédération, dans laquelle je lui faisais part de mon désir de renforcer le mouvement ouvrier national, en ramenant, dans le sein de la Fédération, plusieurs unions qui

*Il n'y a rien de plus reconfortant pour l'homme qu'un intérieur gai et bien meublé : nous avons tout pour le rendre encore plus intéressant et à des prix qui défient la compétition.*



*ET le bonheur sera complet si, dans votre cuisine, vous placez un poêle LEGARE, que nous garantissons entièrement pour cuire et chauffer à la perfection.*

**P. T. LEGARE, Limitée**

312, Rue St-Joseph



**ARTHUR PAQUET**

MANUFACTURIER  
DE BIJOUTERIES

67, RUE ST-JOSEPH,  
**QUEBEC.**

Réparations de Montres, Horloges et Bijouteries.

**TELEPHONE 2537.**

s'en étaient séparées; mais cette lettre, étant d'un caractère privé, je ne me reconnais pas le droit de la publier.

### 3.—L'EXÉCUTIF, APRES UNE ENQUÊTE COMPLÈTE ET APPROFONDIE, ETC.

Evidemment, ces trois membres de l'Exécutif ont voulu se moquer du Conseil Central de Québec, rire du public ouvrier de Québec, et ostraciser les deux accusés. En effet, est-il possible que trois hommes puissent publier un semblable rapport, le sachant si éloigné de la vérité?

En effet, voici comment les choses se sont passées, et de quelle manière cette dite Enquête a été conduite, et je les défie de me prouver le contraire:

Le Président Tapp arriva à Québec, le 20 mai, au matin, 1911; l'Ex-Président Patterson, dans l'après-midi et M. Verdon, par le train du soir. Remarquez bien que nous, les deux accusés, n'avions nullement été notifiés de la chose.

Le Président du Conseil Central, Alexandre Grenier, qui connaissait l'heure où Tapp devait arriver (c'est le Conseil de Québec qui payait toutes les dépenses de cette enquête), alla au-devant de lui, et tous deux vinrent ensuite chez moi.

Tapp m'avoua alors "QU'IL NE SAVAIT PAS POURQUOI LE CONSEIL CENTRAL L'AVAIT FAIT DEMANDER, ET QU'IL IGNORAIT MEME QUE JE FUSSE ACCUSÉ, AINSI QUE LE FRERE ST-LAURENT: c'était un mensonge; car quelques instants après, sur ma demande, et poussé au pied du mûr, par la position que je pris devant eux, il m'avoua bien candidement QU'IL M'AVAIT TENU POUR COUPABLE MEME AVANT SON DÉPART D'OTTAWA POUR QUÉBEC. (Jugez-le, ce pauvre Président).

Le soir, nous nous rendîmes à la Salle du Conseil Central: Tapp, Patterson, St-Laurent et moi, et Verdon nous rejoignit vers dix heures, le même soir.

On nous lut l'acte d'accusation porté contre chacun de nous deux, mais on me refusa la liberté d'en prendre une copie, et je ne pus même tenir ce papier dans mes mains. Nous essayâmes néanmoins de leur démontrer que nous avions agi correctement et de bonne foi, dans les meilleurs intérêts de la Fédération; mais nous nous aperçûmes bientôt qu'en effet, le verdict était rendu depuis longtemps; ainsi, nous ne pûmes nous expliquer, et qui plus est, on nous informa que le Président et le Secrétaire du Conseil Central, ainsi que quelques autres, devaient être entendus avant nous, comme témoins (croyez-vous?)

Le Président et le Secrétaire du Conseil donnèrent donc leurs témoignages qui furent religieusement écoutés; les juges ( ? ) leur aidèrent même à en dire plus long qu'ils n'en voulaient faire savoir; il était bien facile de constater que tout était réglé entre eux.

Le jour suivant, qui était un dimanche, j'allai, avec St-Laurent, dans l'avant-midi, trouver nos juges à leur hôtel. Ils furent surpris de nous voir, et leur mécontentement ne nous échappa point. J'exhibai alors cette fameuse lettre dans laquelle je demandais conseil à Tapp, (page 61) ainsi que sa réponse (page 63).



Patterson en parut extrêmement surpris, mais sa surprise fut de courte durée, et il se rassura immédiatement sur la réponse que lui donna Tapp, comme excuses "QU'IL N'AVAIT PAS COMPRIS CETTE LETTRE". (Mensonge; voir une autre excuse, page 59).

Cette piètre excuse n'est-elle pas, elle aussi, digne de passer à la postérité, par sa naïveté doublée de la ruse la plus infâme? cependant, elle fut acceptée d'emblée par Patterson qui passa outre.

Durant cette entrevue, il se passa un incident que je voudrais ne pas divulguer; mais on a si mal agi avec moi; on a usé de tant de canaillerie, que je crois ne pas devoir cacher la turpitude effrénée de ce M. Président de la Fédération: voici:—

Après avoir montré cette lettre à Patterson, celui-ci la déposa sur une table à côté de moi; Tapp vint me dire quelques mots, me demandant quelques explications en-dehors de l'enquête, et passa ensuite dans sa chambre, à côté; je cherchai ma lettre, mais à ma grande surprise, elle s'était envolée; j'allai trouver Tapp à sa chambre, et je lui demandai si, par mégarde, il n'avait pas pris cette lettre, ce sur quoi il me répondit qu'il n'y avait pas touché; sur mes instances réitérées, et voyant que je voulais à tout prix en avoir le cœur net, je le fis consentir à ouvrir son petit satchell, et, le croiriez-vous? je trouvai ma lettre et la sienne sur le dessus de cette valise; je m'en emparai aussitôt, et la mettant dans la poche de mon habit, je l'invitai à la reprendre, s'il le pouvait (au public à tirer une déduction).....

Dans l'après-midi, ces messieurs eurent, tous trois, une entrevue avec l'Exécutif du Conseil Central, hors notre présence, bien entendu.

Que se passa-t-il alors? mystère pour nous, mais infamie pour eux tous: on se cache, on fuit la lumière.....

Le soir, Tapp et Verdon vinrent chez moi, me demandant d'aller avec eux, à la Salle du Conseil Central; je leur fis remarquer qu'il était inutile d'y aller, vu qu'ils avaient entendu les témoignages de nos accusateurs, sans vouloir nous entendre, et que le verdict devait être prêt; ils me répondirent que je faisais erreur, et que si je voulais aller avec eux, j'aurais toute la latitude pour donner mon témoignage, ainsi que St-Laurent, et qu'ils entendraient aussi nos accusateurs en notre présence, afin de nous permettre de nous défendre, et faire ressortir la vérité. Je consentis alors à les suivre, et nous allâmes chercher St-Laurent, et, sur leur demande expresse, nous nous rendîmes d'abord à leur hôtel, où, disaient-ils, ils avaient des papiers à prendre.

Que se passa-t-il alors? je le donne à deviner en mille; et avec une personne qui ne connaît pas la canaillerie raffinée, je parierais une fortune qu'elle ne trouvera pas; voici ce qui se passa: (lisez bien) sans même nous laisser ouvrir la bouche pour respirer, et sans nous offrir de sièges, on nous présenta, à notre entrée, nos condamnations respectives, mises à l'avance par écrit, lesquelles condamnations se lisent comme suit.—

VERDICT rendu contre moi:—

QUEBEC, May 21st, 1911.

J. A. MERCIER, Esq.

Dear Sir,

The Executive of the Federation, after a very full investigation into the affairs of the C.F. of L., so far as they pertain to the duties of your office as Secretary find it necessary in the interest

of the whole organization to require that you resign the office of Secretary the said resignation to take effect forthwith.

Without expressing any severe comment, the Committee deem it their duty to say that your apparent and admitted efforts to disrupt and injure the recognized central body of the C.F. of L. in Quebec City and district, your unsaluted strictures on the conduct of the President in Montreal and the apparent negligence or failure to satisfactorily perform the duties incumbent on you, as Secretary, make it necessary on the part of the Executive to take this action.

There being no other recourse the Executive trust that you will amicably comply with their decision and save any further friction or difficulty.

(Signed) JOS. G. TAPP, Pres.  
J. W. PATTERSON,  
DELPHIS VERDON.

Quebec, May, 1911.

Voici maintenant la condamnation du Confrère St-Laurent.

J.-B. ST-LAURENT, Esq.,  
Vice-President, C.F. of L.

Dear Sir,

The Executive of the C.F. of L. after fully investigating the allegations set forth by the Central T. & L. Council of Quebec, as read to you at the meeting of the Executive Meeting in Labor Hall, on Saturday 20th, find that you were ill advised and acted contrary to the best interest of the C.F. of L., to the extent that you gave countenance to and abetted the action of Secretary Mercier in an effort to disrupt the National Central T. & L. Council, the recognized local head of the national Unions of the C. F. of L., in Quebec. In that you done wrong, and are deserving of the censure of the Committee which is hereby awarded.

The other allegations of the Council were not considered.

(Signed) JOS. G. TAPP, President,  
J. W. PATTERSON,  
DELPHIS VERDON.

Je prie le public de bien vouloir mettre en relief ces deux verdicts et le rapport de l'Enquête, tel que donné par le journal "Le Soleil" (page 67).

Il n'est pas besoin, pour moi, de commenter ces verdicts; car le public a compris la fausseté, la contradiction et les vues sordides de nos juges. Cependant, on me permettra de souligner quelques passages de cette belle littérature:—

#### 1. SANS FAIRE DE SEVERES COMMENTAIRES, ETC.

Je sais que ce ne sont pas de sévères commentaires; mais je juge que ce sont des atrocités sans nom, et de tels juges ne mériteraient-ils pas d'être lynchés?

2. On parle de critiques que j'aurais faites à propos de la conduite tenue à Montréal, par le Président de la Fédération. Quelles sont ces critiques? on ne le dit pas; d'ailleurs, il me répugne de répéter les accusations que l'on me fait faire à ce propos, et c'est le Président lui-même qui les formule, lui étant dictées par mes adversaires de Québec; mais puisqu'il le faut, j'entrerai dans le vif de la question, et je dirai que j'ai nié énergiquement avoir accusé le Président de s'être tenu constamment ivre durant son séjour à Montréal, et j'ai eu tort, comme en toute autre chose; le Président n'a pas voulu recevoir ma dénéiation; non, je ne l'avais pas dit, mais cela ne veut pas dire que

c'était, ou que ce n'était pas le cas, mais je ne l'avais pas répété à qui que ce soit.

De plus, on vient enquêter sur des accusations lancées par le Conseil Central de Québec, et ne trouvant rien, on en forge, et le Président lui-même se charge de formuler ses propres griefs, et il me condamne, parce que, prétend-il, son amour-propre a été froissé. S'il veut parler de son séjour à Montréal, je pourrai lui demander quel bien il a fait durant les trois mois qu'il a passés en cette dernière ville. Rien ne peut être à son actif, puisque loin de faire du bien, il a dépensé l'argent de la Fédération, sans former, ni reformer une seule union en ce dit endroit. On me dira peut-être que l'Union des Charpentiers-menuisiers a été reformée durant ce temps; mais si l'on veut des explications au sujet de cette union, je prouverai que cette dite union a été reformée grâce à mon concours seulement, et sans celui du Président, et encore, cette union ne compte que quelques membres qui pouvaient alors se chiffrer dans les neuf ou dix (qu'on le demande à M. Gravel, de Montréal, Voir Lettre de ce M. p. 90 et 91).

On voit de quelle manière nous avons été traités par ces juges inhumains qui n'avaient même pas le droit de tenir la dite enquête.

A la suite de ce verdict, je donnai ma démission immédiatement, de vive voix, ne voulant pas me mettre en contradiction avec ces chefs qui prétendaient pouvoir conduire et commander en maîtres, me réservant le droit de la donner par écrit, quelques jours plus tard, ce que je fis en ces termes: (jusqu'à ce temps, j'avais correspondu en Anglais avec ce Président, et ce, par délicatesse, pour sa nationalité, et son ignorance de la langue française: mais à la suite de ses vilains procédés à mon égard, mon patriotisme reprit le dessus, et je lui écrivis dans ma langue maternelle.

J.-G. TAPP, Esq.,

Président Fédération C. du T., Ottawa.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir accepter ma résignation, comme Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, vous priant en même temps, de me faire connaître le jour où mon successeur devra venir chercher les livres et effets de la dite Fédération, afin que je sois présent pour lui faire cette dite remise,

Votre, etc.,

J.-ALFRED MERCIER.

En même temps, je lui transmettais les considérations suivantes:

QUEBEC, 22 mai, 1911.

M. J. G. TAPP,

Ottawa.

Monsieur,

En vous transmettant ma résignation au poste de Secrétaire-trésorier de la F.C. du T., vous me permettrez de faire les quelques considérations suivantes, savoir:—

Je n'ai jamais encore vu un tribunal aussi important que celui de l'Exécutif d'une Fédération, siéger d'une manière aussi désavantageuse pour un accusé, ni aussi injuste à mon égard.

Je me suis borné à vous déclarer que j'acceptais votre décision, ne voulant pas vous forcer à laisser percer la partialité dont vous avez fait preuve au cours de cette enquête.

Je pourrais en appeler de votre jugement, pour plusieurs raisons; mais je préfère m'abstenir de toutes entraves à votre liberté d'action, gardant toutefois, dans le cœur, cette devise que j'ai adoptée "JE ME SOUVIENS".

Oui, M. le Président, je me souviendrai toujours, et cela, au désavantage de mes juges, que j'ai été condamné sans avoir été entendu librement, tandis que mes adversaires, ou plutôt, mes ennemis, pour qui j'ai tant fait pour leurs intérêts personnels, de même que pour les intérêts généraux de la cause que nous poursuivions tous ensemble, ont eu tout l'avantage pour me déchirer à belles dents, et noircir ma réputation qui vaut bien la leur.

Rappelez-vous que dimanche soir, vous êtes venu me chercher, en me disant que vous désiriez avoir mon témoignage en même temps que celui de mes accusateurs: cela était un piège, et c'était faux, puisque j'ai reçu ma sentence, écrite à l'avance, en arrivant à votre chambre.

Je vous remercie de votre injustice à mon égard, et je n'entreprendrai pas de me justifier pour une cause que vous aviez jugée même avant de partir d'Ottawa pour Québec, comme vous me l'avez avoué vous-même. Cette injustice me délie des liens bien chers qui m'attachaient au mouvement national, et je dois vous dire qu'après avoir jugé un accusé, sans lui donner aucune chance, vous avez scellé la mort de la F.C. du T., et vous avez rivé le dernier clou de son cercueil.

Vous avez vu un seul côté de la médaille: celui qui vous donnait une chance d'exercer la vengeance sur un trop bon serviteur, et vous en avez profité; bientôt, vous verrez l'autre côté de la médaille, mais il sera alors trop tard pour faire l'enquête juste et judicieuse qui aurait dû être faite.

Vous me condamnez aussi parce que j'ai, parait-il, dit quelque chose contre vous... mais, M. le Président, êtes-vous le Dieu de la Puissance? il me semble que comme homme public, et surtout comme Président d'une Association dont j'étais l'humble secrétaire, quoique ignoré, vous étiez en butte aux attaques, comme je l'étais moi-même; de plus, je vous répète que je n'ai jamais rien dit de semblable; vous vous êtes vengé sur les faux rapports de mes accusateurs, et vous avez cru à leurs attaques mensongères: tant pis pour eux, tant pis pour vous, tant pis pour le mouvement qui s'en va à la dérive, sans espoir de secours.

Loin d'être traités en accusés, nous avons été asservis, et vous vous êtes prêtés à la vengeance de nos adversaires, en vous constituant le vengeur, sans penser que le temps ne fait jamais oublier l'injustice, ni l'ingratitude.

J'aurais encore bien d'autres raisons à vous donner, pour vous prouver vos torts, mais je ne le ferai pas: un autre vous jugera, et je vous souhaite d'avoir un juge plus humain et plus juste que ceux qui m'ont condamné.

Je vous envoie ces explications, à vous seul, comme Président, et il vous est loisible de les communiquer à vos deux collègues enquêteurs, si vous le jugez à propos.

J'espère que le nouveau secrétaire m'avertira de son arrivée à Québec, afin que je puisse préparer le tout; il est probable que mon successeur sera de Québec, car le but de mes accusateurs me semble être tout défini, et celui-là doit déjà être nommé.

Votre, etc.

J. ALFRED MERCIER.

Mon collègue St-Laurent donna, lui aussi, sa démission; ces deux démissions n'ont jamais été acceptées officiellement; du moins, nous n'en avons jamais été notifiés.

Je dois dire aussi que nous avons demandé, à cette partie de l'Exécutif, de profiter de leur passage à Québec, pour tenir une grande assemblée de tous les ouvriers de la ville, afin de voir si nous avons raison de dire et d'affirmer que la plupart des unions ouvrières étaient mécontentes du Conseil Central; nous croyions que c'était là le véritable moyen de s'assurer du tout; on nous refusa encore cette demande qui était pourtant bien légitime. Non, on avait peur de la vérité, et c'est pourquoi, durant leur séjour à Québec, ils ont repoussé tout ce qui pouvait être de nature à les mener au vrai, et ils ont préféré le mensonge, la haine et la vengeance.

Laissez-moi maintenant vous faire la grande faveur de vous faire jouir de la lecture de ce fameux article promis par ce cher NATIONAL. C'est la dernière ponte de ce grand écrivain, et il a le même mérite que les autres diatribes débitées déjà par ce même esprit étroit. Lisez-le bien, et décidez:—

Québec, 8 juin 1911.

TRIBUNE LIBRE.

M. le Chroniqueur Ouvrier,

Le Soleil.

Monsieur,

Les événements m'ont donné raison et je compte bien que vous me permettez de revenir aujourd'hui dans votre intéressante chronique, faire quelques remarques.

Il y a longtemps que le mouvement national ouvrier de Québec souffre de coups sournois portés par des traîtres plus à plaindre que coupables. Les ouvriers unionistes sérieux ont souvent souhaité voir enfin une enquête mettre au jour l'exacte situation.

Aujourd'hui, grâce à l'action énergique du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec, les traîtres sont connus, et marqués, au front, d'un signe indélébile.

Je n'ai pas eu l'avantage d'assister à la minutieuse enquête faite par l'Exécutif de la Fédération Canadienne du Travail, mais son rapport me suffit pour dire que j'avais raison de dénoncer la conduite de celui qui fut, un jour, le secrétaire salarié du Conseil National et le secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail.

Les ouvriers nationaux savent aujourd'hui à quoi s'en tenir sur le compte de M. Mercier et sur sa sincérité quand il protestait de son dévouement au mouvement national ouvrier et ce, la bouche en cœur et les mains jointes sur la poitrine.

Mais passons outre, et méprisons les petites menées sourdes de celui que la Fédération Canadienne du Travail a rejeté de son sein.

N'est-ce pas, Monsieur, que les ouvriers nationaux doivent plus que jamais serrer les rangs, jeter un voile épais sur le passé, pour travailler maintenant et résolument au triomphe des principes du mouvement national.

Merci de votre hospitalité, et si ce n'est pas abuser de votre obligeance, je reviendrai.

(Signé)

NATIONAL.

RÉPONSE:

Malgré toute la répugnance que m'inspire le nom de celui qui se cache sous le nom emprunté de NATIONAL, je ne puis faire autrement que me réjouir de l'immense satisfaction qu'éprouve ce cher ami des ouvriers (?), à la pensée que les événements lui ont donné raison, et il veut bien condescendre à faire encore quelques remarques aussi plates que les autres.

Calme tes nerfs, mon cher: si le papier t'a donné raison, la saine raison du public t'a déjà donné le tort, ainsi qu'aux tiens, et je parierais que tu regrettes déjà tes premiers articles; cependant, tu n'as jamais rien risqué, car les précautions que tu as prises, en t'enveloppant du "secret professionnel", te mettent à l'abri; le cœur seul, si tu en as un,

peut être malade, mais derrière ce triste *secret*, il n'y a plus rien: c'est le silence, et le mépris de tout ce qui est sain et honnête.

Tu parles de l'enquête QUI A ENFIN MIS UN TERME AU MALAISE QUI EXISTAIT. . .

De grâce, ne parle plus de cette enquête: j'ai dit ce qu'elle vaut, et le public m'a compris.

LES TRAITES SONT CONNUS ET MARQUES AU FRONT D'UN SIGNE INDÉLEBILE. . .

Pauvre toé! tu ne les connais donc pas encore les traîtres: ce sont ceux qui, en arrière, se voilent la face, et complotent dans l'ombre, des machinations comme celles qui ont toujours existé dans ton entourage; les traîtres, ce sont ceux qui ont cherché à détruire, et qui ont détruit tout ce qui leur nuisait, pour arriver à leurs fins (regarde autour de toi); les traîtres, ce sont ceux qui n'ont pas craint de tramer sourdement des complots néfastes pour arriver aux honneurs (il est vrai qu'ils ont échoué partout); les traîtres, ce sont ceux qui ont, par tous les moyens véreux, abattu la tête de leurs meilleurs amis dont la droiture et le savoir-vivre leur portaient ombrage; les traîtres, ce sont ceux qui conspirent, sous un faux nom (comme toi, NATIONAL), et cherchent à se venger de ceux qui auraient pu mettre des entraves honnêtes à leur soif de dignités, à leurs désirs de grandeur; les traîtres, ce sont. . . j'allais donner des noms, mais je m'arrête, ma plume ne voulant pas tracer ces noms: ce serait trop d'honneur à leur faire, et trop d'abaissement pour moi.

TU N'AS PAS ASSISTÉ A L'ENQUÊTE, MAIS TU PARLES SUR LE RAPPORT DONNÉ;

C'est malheureux pour toi; car si tu avais pu y assister, ta grande intelligence t'aurait prévenu que tu avais déjà dit trop de sottises sur le sujet; ne parle donc pas sur ce que tu n'as ni vu, ni entendu: un chroniqueur consciencieux aime toujours à voir et à entendre, avant de disséquer un sujet.—Et d'ailleurs, le public sait maintenant que ce rapport est faux et qu'il ne vaut rien, excepté pour des gens comme NATIONAL, toujours prêts à accepter tout ce qui fait plaisir, même quand ils n'ont ni vu ni entendu.—

Sache que quand j'ai protesté de mon dévouement à la cause ouvrière, je l'ai fait sincèrement, et c'est parce que j'ai été trop sincère, que je me suis attiré le mépris de certains désabusés; mais prends garde que je ne te tienne, un jour, sous mon joug; alors seulement, tu te rappelleras le bien que j'ai fait pour toi et les tiens.—Oui, j'étais sincère, et je le suis encore; seulement, je n'ai plus les mêmes élèves rebelles et revêches que j'avais autrefois: aujourd'hui, on s'entend, on se comprend, tandis qu'avec toi et les tiens, il n'y a aucune raison à donner, aucuns droits à faire valoir: il faut CROIRE OU MOURIR.

Tu me crois abattu, dans un moment où je suis plus fort et plus redoutable que jamais, et la Fédération qui, dis-tu, m'A REJETÉ DE SON SEIN, pourrait encore avoir besoin de mes services; je suis encore prêt à tout faire pour les miens, car j'ai le cœur placé du bon côté, et ma sincérité est, et restera inviolable, et tu t'apercevras, dans un avenir prochain, que les efforts que j'ai faits, et que je fais encore, pour remettre le Travail Organisé sur un bon pied, porteront leurs fruits.—Toi-même,

mon cher NATIONAL, je puis te dire, sans être prophète, que tu seras probablement content de venir t'abriter sous l'égide du Conseil que je forme.

Oui, j'ai travaillé pour les miens; j'ai combattu pour les miens; je n'ai rien épargné pour faire triompher mes amis; mais là où se met la gangrène, l'espoir disparaît, et la justice avec. Chez moi, la gangrène de la haine et de la vengeance ne m'a pas effleuré, et j'ai pris les moyens propres à protéger les ouvriers, mais les vrais ouvriers, et ceux qui se sont rangés sous ma bannière (ils sont l'immense majorité), savaient ce qu'ils faisaient.

Après tous les témoignages déjà cités dans ce travail, on doit être convaincu que j'ai eu raison d'agir comme je l'ai fait; je conçois cependant qu'il puisse se trouver encore des incrédules, des sceptiques: pour ceux-là, je prendrai la liberté de citer quelques lettres pour démontrer, encore une fois, l'hypocrisie et la soûroisierie de certains personnages. On pourra se convaincre, par ces écrits, que je n'ai pas agi en traître, mais qu'au contraire, j'avais l'autorisation de fonder le nouveau Conseil Central que j'ai formé, et que j'ai agi de bonne foi.

Je citerai textuellement, et on est prié de prendre note des dates, afin de les confronter avec celle de la trop fameuse enquête.

Je commencerai par la correspondance échangée entre Mr. Georges G. Mercure, l'Ex-Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, que j'ai remplacé à cette position, et qui a repris cette place après ma démission, et ensuite celle avec Mr. Tapp, le Président et JUGE (?), et quelques autres.

OTTAWA, 15 octobre, 1910.

M. MERCIER,

Encore de l'argent! Evidemment, ces gens n'ont pas reçu votre avis. J'espère que nos amis les cordonniers vont finir par s'entendre, autrement, Québec va faire piteuse mine dans vos livres. Plus de peintres, plus de cordonniers. Les briqueteurs très affaiblis. Les gens de St-Romuald très affaiblis aussi. Les gens de la Pointe-Lévis en dehors. Québec s'en va à la dérive. C'est pourtant une épave digne d'attention. Trop de jaloux. Trop d'ambition de la part d'incapables. Trop d'étroitesse de vue. L'oie de la fable perdit son diner en s'admirant dans l'étang. Quelques-uns perdront les unions en s'obstinant à suivre des chimères. Je connais bien la situation maintenant. J'ai pris les mesures nécessaires pour me renseigner. Je pourrais mettre le doigt sur la plaie. Je ne sais pas si je pourrais la guérir. Le pourriez-vous?

Bien à vous,

(Signé) GEO. G. MERCURE.

(Je ne puis retracer ma lettre à l'adresse de M. Mercure, mais je donne ci-après la réponse de ce dernier à cette lettre):—

M. J. A. MERCIER,

Sec.-Trésorier, F.C. du Travail.

Cher Confrère,

Merci de votre lettre m'informant de la situation de la Fédération; merci aussi de la confiance que vous me témoignez. Je savais que les cordonniers de Montréal s'étaient affiliés à la United B. and S. Je le regrette avec vous. Je m'étais donné beaucoup de peine pour les amener à nous et j'avais réussi. Quant aux québécois... Bien, après avoir fait une enquête sur les lieux, avoir entendu les témoignages et les versions des deux factions, je m'étais formé une opinion sur les membres les plus en vue de cette fraternité. Je suis allé à la source même. Je crois

connaître les causes de la grande friction, et si j'étais médecin de la Fédération, je purgerais quel-qu'un de son égoïsme. Sous des apparences de désintéressement, on cache de la rancune. On s'est fait dictateur, et malheur à quiconque n'obéit pas à la consigne. Il y a parmi vous, à Québec, des endormeurs dignes d'une rolotte de saltimbanque. Vous direz peut-être qu'il y en a partout; oui, je le reconnais, mais j'étais si habitué à considérer les québécois libres de toutes ces misères; je les aimais tant, et je croyais à une réciprocité toute fraternelle entre eux et moi, que quand j'ai constaté la réalité, j'en suis resté tout abasourdi. J'avais des ennemis à Québec, et je ne le savais pas. On me faisait patte de velours. J'aurais réussi, je crois à former une fédération de cordonniers, si on m'eût prêté quelq'assistance; mais au lieu de cela, on a essayé de me convaincre que c'était impossible; puisque quelq'un avait failli, je devais faillir; voilà, M. Mercier; si on continue, à Québec, à se chamailler autour d'une dépouille municipale ou provinciale, on affaiblira davantage notre solidarité. Quand un homme est battu, si c'est un homme droit, il ne doit pas chercher à faire tomber tout autour de lui. Ainsi, à l'assemblée tenue à la Bourse du Travail, en mai dernier, pour le bénéfice des menuisiers, savez-vous comment cela s'est passé? savez-vous comment on m'a traité? à peu près comme on traite un ennemi. Sans m'en parler, sans me consulter, on avait arrangé tout; mais les internationaux avaient été consultés; on s'était entendu avec eux sur l'ordre de la discussion. On m'a fait parler au commencement de l'assemblée et les internationaux, à l'exception de Arcand, ont tous parlé après moi. Ils ont menti, exagéré, fabriqué des hypothèses à leur goût sans réfutation par un seul des nationaux. Ceux des nôtres qui ont parlé avaient chacun un petit boniment à débiter et c'est tout. Voyant la position humiliante qui m'était faite, je m'adressai à M. Omer Brunet, et lui demandai d'aller employer les quelques minutes qui restaient à notre cause, pour réfuter certains avancés, mais à ma surprise, il me refusa. J'avais parlé, j'avais fait mon discours, j'avais fini. Arrivé le samedi soir à la Bourse du Travail, j'appris là que je devais, le lendemain, rencontrer ces Messieurs: je me préparai pendant la nuit; j'avais un discours documenté et bien agencé; je connaissais mon affaire; j'ai fait là un des meilleurs discours de ma carrière ouvrière, et savez-vous ce que M. Brunet m'a dit par la suite? "que nous avions aidé les Internationaux à former une union Internationale".

Venu d'Ottawa pour défendre une cause et des amis, ces mêmes amis refusent de me défendre. M. Mercier, je sais me défendre moi-même, quand on m'en donne l'avantage et je sais aussi défendre mes amis, mais il faut me le permettre. Je suis revenu avec l'impression que M. Brunet et autres jouaient un rôle bien étrange dans cette affaire: pourquoi ces reproches? pourquoi cet abandon d'une cause à nous si chère? C'est la première fois que je m'ouvre sur cet incident. Je ne garde pas rancune à M. Brunet ni à aucun autre: je suis franc et droit, et j'ai droit de m'attendre qu'on le soit pour moi. Si des différends existaient entre deux factions, je n'en étais pas la cause, et je ne devais pas en souffrir.

Et que dire de la convention de Montréal, en septembre dernier? que penser du mutisme des québécois? Ah! par exemple, il faut bien excepter M. Langlois, M.P.P. C'est lui qui m'en a joué un vilain tour. Je n'avais pas eu le temps de faire imprimer mon rapport de secrétaire; j'avais des notes seulement. Sachant que le maire souhaiterait la bienvenue aux délégués, je me croyais autorisé, en ma qualité de secrétaire, de le remercier et je voulais profiter de l'occasion pour donner verbalement un compte rendu des transactions de la dernière année. J'avais engagé un sténographe, M. Bénard, pour prendre mon discours que je voulais faire distribuer aux délégués. Je lui avais promis \$5.00, et je les lui ai données. Je me préparais à me lever, mes notes en main, quand M. Langlois se leva en disant qu'il se croyait obligé, étant membre de la Législature, à parler au nom des délégués. Que venait-il faire dans cette galère? De sorte que je n'ai pas fait mon discours, et que les délégués n'ont pas eu ces renseignements. Cette convention de Montréal est la plus étrange combinaison d'incidents hétérogènes rêvée. Dites donc, M. Tapp a dit à M. Patterson que je vous avais fourni une liste d'adresses à moitié fautive. Bien s'il s'y est trouvé des erreurs, c'est qu'on a changé, sans m'en avertir, de secrétaire, dans les unions locales. Je vous ai donné la liste dont je me servais moi-même et aucune lettre ne m'est revenue. Il y avait aussi une ou deux vieilles listes d'adresses, mais la bonne était dans le petit compartiment de la valise. Je vous inclus le chèque endossé, tel que désiré; je n'avais pas cherché à le cacher; pendant le transport, il avait dû glisser entre les pages de ce rapport.

Mes amitiés aux (amis)?

Tâchez, mon ami, de comprendre ce griffonnage. J'écris à la vapeur, sous une forte pression; je vole du temps au bureau.

Ecrivez-moi quand vous aurez le temps, j'ai hâte de vous voir.

Votre tout dévoué,

(Signé) GEO. G. MERCURE.



Québec, 25 mars, 1911.

GEO. G. MERCURE, ECR.,  
630, King Edward Avenue, Ottawa.

Bien cher confrère.

"Çà va mal; çà va mal; çà va bien mal; çà va plus que mal, mais çà va bien"... telles sont les exclamations que se répèrent actuellement les échos ouvriers québécois.

En effet, çà va mal, si l'on considère les bassesses, les avanies que veulent nous faire subir certains cabaleurs de mauvais aloi, ces prétendues leaders que l'on pourrait appeler les "édificateurs-briseurs" de notre mouvement.

Mon cher ami, voici en deux mots ce qui se passe à Québec, et si je vous écris à ce sujet, c'est que j'ai confiance à vous, comme j'ai confiance en votre expérience, et que je désire avoir votre avis, et j'espère que vous serez franc.

Des circonstances comme celles qui se sont présentées quand vous êtes venu à Québec, dans un but de racordailles, m'ont déterminé et forcé à abandonner le Conseil Central qui se laisse conduire par quelques meneurs à grande envergure, mais sans vergogne comme sans gouvernement.

Pour avoir osé entreprendre un travail de réconciliation entre les cordonniers et le mouvement national, je me suis vu vilipender, insulter et traiter d'insensé; l'union pour laquelle je suis délégué au Conseil, s'est vue, elle aussi, traiter d'insensée, etc., et cela, par les "maîtres".

Qu'avais-je à faire dans une telle occurrence? me retirer, n'est-ce pas? c'est ce que j'ai fait: ma démission, comme Secrétaire du Conseil, a été donnée et acceptée; mon union a retiré ses délégués: hier soir, une autre union a fait la même chose et cinq ou six Fraternités vont suivre.

Au moment suprême où la chute du pouvoir ouvrier semble devenir un fait accompli; au moment où les patrons se donnent la main en riant, en se promettant d'avoir leur tour; au moment où ceux que vous avez crus, un jour, être vos amis, et qui soudoyaient vos adversaires, au moment où ces hypocrites, des larmes de crocodiles aux yeux, pleurent sur la décadence prochaine du mouvement national; au moment où ces faux frères déclament contre nous qui en avons assez des insultes et des niaiseries; à ce moment suprême, une idée me vient, ou plutôt, m'est venue, et je me suis dit que si ces frères étaient sincères, ils se frapperaient la poitrine, au lieu de frapper en arrière, les vrais supporteurs fidèles et sincères du mouvement.

Oui, j'ai eu une idée, et quand j'ai étudié et mûri une chose, combiné un plan, il n'y a pas loin de la conception à la perpétration.—J'ai donc travaillé, et me voici en voie de former un nouveau CONSEIL composé d'éléments plus sincères et surtout, moins rusés et moins roués.—Notre vieux frère St-Laurent est redevenu jeune dans la circonstance, et il travaille arduement avec moi. Déjà, j'ai en mains une demande d'une union, pour s'affilier à ce nouveau Conseil, et j'ai la certitude qu'avant huit jours, au moins huit unions vont se rallier et s'affilier avec nous, et parmi ces Unions, se trouvent les Cordonniers-machinistes, les Cordonniers-monteurs et les Cordonniers-tailleurs qui, vous le savez, sont aujourd'hui en-dehors du mouvement national.

Dites donc, cher frère et ami, est-ce que je commets une faute en agissant ainsi? je ne le crois pas, à moins qu'il n'y ait faute pour tout frère qui cherche à grossir et à faire prospérer notre mouvement.

C'est mon idée, et c'est aussi celle du frère St-Laurent, qu'en ma qualité de Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, je dois donner une Charte de la Fédération à ce nouveau Conseil, aussitôt que j'aurai cinq demandes d'affiliation;—est-ce votre avis?

Avec un nouveau CONSEIL formé des éléments que je connais, Québec se trouvera avec deux Conseils: le Conseil actuel qui restera composé de trois ou quatre petites unions contrôlant à peu près en tout 300 membres, et le nouveau CONSEIL, composé de huit ou neuf unions, contrôlant 3500 à 4000 membres.

L'ancien CONSEIL pourrait-il alors continuer à siéger, s'il a moins de cinq unions affiliées? Autant de questions que je vous pose, et pour lesquelles je serais heureux d'avoir une réponse immédiate, si possible; car vous comprenez que vos conseils seront précieux dans la circonstance; car ils serviront à remettre sur la piste toutes les unions québécoises qui en ont assez de la manière brutale et assommante qui prévaut à la tête du Conseil.

Je pourrais causer et remplir plusieurs rames de papier, s'il m'était donné de vous relater tout ce qui s'est passé à Québec surtout depuis quelque temps; cependant, vous comprendrez facilement la chose, lorsque je vous aurai répété que ceux qui sont les "rois", ou plutôt, ceux qui veulent être les "rois" et les "maîtres", sont ceux-là mêmes qui vous ont tourné le dos, vous ont ridiculisés, vous ont nui, et ont cherché à vous mettre sur le dos toutes leurs turpitudes, etc.

Pardonnez, cher confrère, de vous tenir si longtemps, surtout lorsque je vous impose un assez long travail, en vous demandant une réponse; mais je crois que vous aimerez à être au courant de tout, et un jour viendra où ceux qui veulent écraser, seront incurris et condamnés au silence et à l'inéptie obligatoire.

Mes meilleures amitiés, et une réponse S.V.P.

Frère St-Laurent me charge de vous présenter aussi ses meilleures amitiés.

Votre bien fraternellement.

J.-ALFRED MERCIER,  
Sec.-Trés. Féd. Can. du Travail,  
54, rue Chenier.

OTTAWA, 30 mars 1911.

M. J. A. MERCIER, Sec.-Trés.,  
Féd. Can. du Travail.

Cher confrère,

En réponse à votre lettre reçue il y a deux jours, je vous remercie de la confiance que vous me manifestez, et soyez assuré que je ne désire rien moins que vous être utile, si possible.—Je constate aussi avec peine que nous perdons du terrain, non seulement à Québec, mais partout, en Canada, et si cela continue, je ne sais ce qui arrivera. J'avais prévu cela, comme vous le savez: je l'ai dit en pleine convention à Montréal. Ça n'a eu aucun effet. Les esprits étaient montés par de fausses représentations. Enfin, nous n'avons qu'à accepter le fait accompli. Je ne saurais donner des conseils sur ce que vous me demandez, attendu que je ne connais pas assez les circonstances existantes. Si j'étais vous, je consulterais l'Exécutif en assemblée. Je crois qu'il est urgent que quelque chose soit fait pour empêcher de plus grands désastres. Ça va très mal, comme vous le dites. Dans l'organisation d'un nouveau Conseil, je crois que vous pourriez vous guider sur les résolutions adoptées à la dernière convention qui sont devenues des lois. Je n'ai pas vu Tapp depuis le mois de septembre dernier. Il a été bien malade, je lui ai écrit et n'ai reçu aucune réponse. J'espère que quelque chose sera fait pour empêcher les désastres qui nous menacent.

Je demeure votre tout dévoué ami,

(Signé) GEO. MERCURE,  
630, King.

QUEBEC, 26 mai 1911.

M. GEO. MERCURE,  
Ottawa,

Cher ami,

Eh bien! que pensez-vous de cette magnifique enquête qui vient d'être faite à Québec à propos du Vice-président et du Secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail?

Ah! je conçois que le tout vous a été raconté d'une manière telle que vous êtes prêt, vous aussi, à me jeter la pierre. Pourtant, je le croirai quand vous me l'aurez dit vous-même; car sans cela, je vous ai connu trop juste pour me juger et me condamner, sans m'entendre. Cependant, je vous certifie que j'ai été accusé et jugé par mes propres accusateurs, et le semblant de "jury" qui a siégé, n'a même pas daigné nous rendre la justice la plus élémentaire.

Je ne vous raconterai pas tous les détails de cette sale affaire, mais laissez-moi seulement vous dire ceci: nous, St-Laurent et moi, avons été mis en accusation par le Conseil Central de Québec; c'est ce même conseil qui a fait descendre Tapp, Patterson et Verdun; c'est ce même conseil qui a conduit l'affaire, en l'absence des accusés: les trois personnages qui sont descendus ne sont certainement pas les trois personnes de la Sainte-Trinité, car le verdict aurait été tout autre, puisque l'enquête aurait été conduite d'une manière digne.

Qui, nous avons été trouvés coupables sans avoir été entendus, et je vous dirai même que Tapp m'a avoué que dans son esprit, j'étais coupable, ainsi que St-Laurent, avant son départ d'Ottawa, pour Québec.

Avez-vous déjà entendu parler d'un procès fait de cette façon? Tapp, en arrivant, me dit qu'il ne savait même pas que nous étions accusés, ce qui ne l'empêche pas d'avouer qu'il nous avait jugés avant de partir de chez lui; l'accusation est par écrit, et nous le ne savons pas; alors, quel est donc le rôle d'un secrétaire d'une Fédération? toute accusation ne doit-elle pas passer par ses mains, en premier lieu? n'est-ce pas lui qui doit convoquer l'Exécutif? un accusé n'a-t-il pas le droit d'avoir une copie de l'acte d'accusation, et de prendre le temps nécessaire à la préparation de sa défense?

Allons donc! cher ami, qu'en pensez-vous, si vous êtes sérieux comme vous m'avez paru l'être?

Non, on veut la mort de la Fédération Canadienne, et on va l'avoir; bientôt on assistera à l'enterrement de ce mouvement pour lequel j'ai tant travaillé. Ah! vous aviez raison quand vous m'écriviez vos premières lettres, après la dernière convention.

Maintenant, laissez-moi croire que vous nous avez jugés autrement que les autres, et si vous daignez m'écrire un mot sur le sujet, je serai heureux.

Je vous parlerais bien d'une certaine lettre écrite par Tapp, à moi, dans laquelle il me diète la conduite que je dois tenir en cette dernière circonstance (la formation d'un nouveau Conseil); je vous enverrais bien des extraits de lettres par le même, dans lesquels extraits il est question de vous et de Patterson, mais pourquoi? tout viendra au jour assez vite.

Laissez-moi vous dire, en terminant, que le Conseil de Québec est le même que celui qui vous a si bien reçu et si bien secondé quand vous êtes venu à Québec combattre les Internationaux;

vous avez été trop dévoué, et on vous a récompensé en vous jetant par-dessus bord, après quoi on a bavé sur vous: la même chose m'arrive, et j'aurai le même sort que vous avez eu; il faut une victime à ces prétendus leaders, sans quoi le Ciel ne pourrait exister.

Au revoir, cher ami, et soyez certain que vous entendrez parler encore de moi, car s'ils m'ont condamné et piétiné, ils ne m'ont pas enlevé mes moyens d'agir, et je conserve ma liberté que je vais employer, comme vous le verrez par la suite des temps; car la perspective est belle pour moi, et je ne suis pas homme à jouer à l'enfant avec des ingrats.

Votre ami dévoué,

J-ALFRED MERCIER.

Je n'eus pas de réponse à cette dernière; car M. Mercure vint à Québec, quelques jours après, pour prendre charge des papiers et effets de la Fédération, vu qu'il avait de nouveau pris la charge de Secrétaire de la dite Fédération, et nous eûmes ensemble un long entretien, dans lequel il blâma sévèrement ceux qui avaient rendu ce jugement.

Vous me permettrez maintenant de vous faire connaître quelques autres lettres échangées entre Tapp et moi, concernant la formation du nouveau Conseil, et vous jugerez de la véracité de cet homme, quand il affirme qu'il n'a pas permis cette dite formation, et que je lui avais écrit que *toutes* les unions avaient déserté le Conseil, et, vous pourrez constater, par les copies de ces lettres, que j'étais de bonne foi, et que mon seul but était de faire revivre la Fédération sur un meilleur pied qu'auparavant, et que je ne désirais que le bien de mes concitoyens ouvriers.

QUEBEC, March 14th, 1911.

JOS. G. TAPP, Esq.,

Ottawa.

My dear Brother President,

I have been a few days before answering your letter, but the reason is I was wishing to give you the report of our meeting of the Central Trade of Labor which was promising a good deal of sensational events. In fact, I think that meeting will ever last in my mind.

Notices of motion had been given, at the preceding meeting; firstly-providing for the amendment of the rules urging that every member of every union affiliated to that body, had to pay a monthly per capita tax of two cents. Many a time, unions had been asking for a reduction, but every time, those kinds of demands were placed "on file". Finally, the National, Protective and Benevolent Union of Laborers of Quebec made said notice of motion, asking for an amendment to that rule, for the reduction to one cent, instead of two cents. This motion was discussed during one hour and a half, some of the leaders of the Central Trade being, at certain moments, very impolite and undelicate; finally, after so long a discussion, as they were convinced our said motion was to be carried, an other motion was moved by brother Omer Brunet, that THIS MOTION BE LAID ON THE TABLE TILL NEXT MEETING FOR DISCUSSION<sup>\*\*\*\*</sup>; such a motion, you know, does not suffer any discussion, and so, it was voted upon and carried, several members voting without knowing the fact, so surprised they were at the prompt arrival of that said last motion.

The second motion was asking to take means in order to have the Shoemakers, the Machinists, the Leather Cutters and the Lasters, come again with us. I was the mover of that motion with brother St. Laurent as seconder; but seeing the way those leaders had acted upon the first motion, I asked not to take the discussion upon at this same meeting, knowing in advance that the same thing would happen as in the first case; so, the delay was granted till next meeting; but three or four, amongst the leaders, the president not being the least nor the last, were insulting brother St. Laurent and myself very badly on account of that said motion. Those leaders were conducting themselves so badly against us and the Deputy of our Division and even a little against the Honorable the Minister of Public Works, in Quebec, that I resolved to give my dismissal as the secretary of the Central Trade, and St. Laurent did the same; it is not all, for *four* or *five* unions will cease to be affiliated with this Central Trade.

So, I am working to have a new District Central Trade formed in our city, and this body will be much stronger than the present one which is the shame of the whole bunch of workmen and others in the city. I have with me several unions besides the Machinists, the Leather Cutters, the Lasters, the Papineau Union and the Hands Laborers Unions: those five ones, with those actually detached from the actual Central Trade, will form a body of about 3000 members and if we succeed, as we believe, I will afterwards endeavor to have this new Council affiliated to the Canadian Federation of Labor.

I do not know how you will like this combination; but I may say that our actual Central Trade is continuously working, by their action on every question, against the interests of the working class. You may not imagine the great deal of trouble some of those pretended friends of our movement are giving to the true supporters of the National cause and every free member could give you the same facts as I do presently.

My dear brother, I will end my letter in hoping you will continue to enjoy a good health which will enable you to make strenuous efforts for the good advancement of our dear movement.

As for me, I work very hard to have everything standing all right and straight in Quebec and I hope my first letter to you will give you a bunch of good news; for if we succeed, as I am nearly sure, in having the Shoemakers again with us, the step will be a large one and you may be sure that brother St. Laurent and myself do not spare a minute; we are continuously working to that effect, but we meet with great difficulties on account of the great warriors (?) who seem to be satisfied only when they can destroy in a minute what others have been building during years.

Hopmg success and health to you and family and friends.

Yours very fraternally,

J. ALFRED MERCIER.

QUEBEC, March 26th, 1911.

(Voir lettre à Tapp, page 61).

(Voir réponse de Tapp, page 63).

OTTAWA, April 5th, 1911.

J. A. MERCIER, Esq.,

Dear Sir and Bro.,

Having just received a letter from Pres. of your trades council complaining of more trouble of which I have not herd about before having herd so much of late I must get at seat of same so I will ask you to send me enough money to allow me to proceed to Quebec immediately I think it possible I may be able to do some thing to put a stop to all this talk and then we might not have to have a meeting of executive hoping to here from you as soon as possible.

Yours fraternally,

(Signed) Jos. G. TAPP,

116, Percy str.,  
Ottawa.

P.S.—Other members recommend same move.

(Signed) J. G. T.

QUEBEC, April 8th, 1911.

Jos. G. TAPP, Esq.,

Ottawa.

Dear Sir and Brother,

Yours received by last mail and I answer in a hurry. Do not imagine, dear Brother, that the Central Quebec Trades President's lamentations are a visible sign of the decaying of our dear movement, as far as Quebec is concerned. Those fellows have the monopoly of cries and tears, but at the same time, they have, or think they have the only right of complaining and conducting everything at their own choice and for their own benefit.

There is no alarm, there is no danger for Quebec National Movement, so far. The only thing is this: I am far from being a destroyer of unions; I am far from working against unionism: I may say that since last convention, I have been a preacher of the old maxim: IN UNITY IS STRENGTH, and I spent the greatest part of my time for the benefit of our movement. But I

had not the *great honor* to please some gentlemen who seem to place unionism in their only and own personification.

In a word Brother, I have worked in the view of having again in our ranks those unions who turned against us, for the reason that they could not please such and such leader, &c.

I do not regret my work, since I was on the point of success when you have been asked to come down to Quebec; but as I do not know the content of said invitation, I may trust the desire is to put me out of the Federation and give my position to another one of their own choice. So they desire and so they are willing to have your approval for, but I know you will not without a severe and just enquiry.

Brother, having been fiercely attacked, even in the Quebec newspaper, I could have given explanations by the same way, but I prefer you should study the matter before and see where is the best mind.

I continue my work in organizing a new Council, in spite of lamentations coming from a small minority and if you do not give your approval to my conduct, those unions will never join our movement, whilst they are ready to do so in a new Council, if you do not stop my work.

Brother, you have been invited to come down to Quebec, and I do not know if you will come, for I should think the best would be to let the new Council be formed, after what you could come for the opening of same. You may be sure of a thing: that is the whole bunch of unions, in Quebec, except perhaps two or three, are against the actual trade, while the most part of unions are for said formation of a new one in which they are all willing to be affiliated. Anyhow, I will send you some funds by Monday mail, and I ask you to notify me about the time you will be at Quebec, as also by which train you will arrive, so that I have the honor to go and meet you at the station, with Brother St. Laurent, and I believe you will be satisfied with our work and acting.

I am preparing a factum and am ready to explain my acting but I hope you will not, if you come to Quebec, have me put in accusation and judged only by BRUNET, GRENIER, LAROCHE and a few others; no, I know you are straight, and I also know you will give me the opportunity of explaining before a public meeting of all the members composing every union in the city. Though I am not a speaker, I wish you could have my explanations given public so that I might be judged as I deserve to be.

Let me repeat that the mass are against the actual Trade and have every reason to do so.

My only wrong in that affair is to have presented a motion in the view of having the Shoemakers come again in our movement: some members, opposed to the coming of these Brothers, have cried against this motion; then, seeing I could do nothing with this Council and being asked by several unions to form another Council, I wrote to you, and began to work in that sense: this is the reason why they say I am a destroyer of unions.

Hoping you will be satisfied with those few explanations I give you,

Yours very fraternally,

J. ALFRED MERCIER,  
*Sec. Treas. Can. Fed. of Labor,*  
54, Chenier street.

P.S.—As you have been aware, I suppose, Brother St. Laurent has been cast in the same box as I, and this brother will be with me at your arrival, if you think you are right to come.

Let me also say the new Council is on the way of a strong organizing, but I do not want to suggest such a change, as I want it to be very strong, productive and durable.

I am sorry you had been invited to come now, as I am moving to my own house, on next week, and will not have all the time I should like to spend with you, and I believe the promoters of your trip to Quebec did that on purpose, as they knew the fact; so I would be much more satisfied if you could delay said trip for one week.

J. A. M.  
QUEBEC, April 10th, 1911.

JOS. G. TAPP, Esq.,  
Ottawa,

Dear Brother President,

I am to a point of not knowing myself what to do, and what the officers of our Quebec Trade intend to do with the National Movement.

I am accused, even in the papers, to destroy the National Movement, whilst in the mind of the immense majority of the workingmen, in Quebec, I receive congratulations for my acting in the present circumstances; not only the workingmen, but even the industrials, for the greatest part, are satisfied, and understand I had nothing else to do than what I have done.

Let me say it is quite impossible to run national movement, in Quebec, with the elements at the head of the Central Trade; that is what I understood, and it is for that reason that I had interviews with unions having left said movement, through dissatisfaction from the said Central Trade; by those interviews, I saw that it was quite possible to renew our movement, by having a much

stronger position than we ever had in Quebec, by the affiliation of these unions with said new Council. I was put out of order for having had this mind; so, I left my position, and began to work for a new Council.

Now, as for your trip to Quebec, I may say I might send you \$25.00, if you think it is enough. But in my humble opinion, it would be preferable to let us organize a new Council which would give us a monthly per capita of at least \$60.00, out of the other unions in other places, and this new Council would not hinder the unions which would perhaps entertain the old Council to pay their per capita tax to the Federation, and stay in the movement, if they like to do so.

I am classed as a destroyer, but I never had the mind of the destruction or our movement, since I am working to enforce it.

Well, dear Brother, those explanations, with the other information I gave you in my preceding letters, will, I hope, give you satisfaction, and after studying the matter, you will have to proceed as you like, and I know you will do for the best.—I should suggest you to wait also for a letter from Brother St-Laurent, the Vice-President of the Federation; this Brother has been sick, but is better now, and he will write to you to-morrow, and give you a few information in his turn.

Brother Brunet and others from the actual Trade say we have no right to form an other Council, since there is already one in existence; but I may say we have the right of forming as many Councils as we have five unions asking for it. This new Council would now be organized, had it not been of the demand you had to come down to Quebec, for same; some unions were fearing not to be right; but they are now willing to come in said new Council, and we will soon proceed to same unless you tell me not to do so; but I hope you will not.

Hoping an answer soon,

Yours very fraternally.

J.-ALFRED MERCIER,  
54 Chénier Str.

OTTAWA, April 12th, 1911.

J.-A. MERCIER, Esq.,

Dear Sir & Bro.,

Your letter just to hand contents noted I might say I am as badly mixed up for to know what to do as what you are first you tell me that all locals have left council next you tell me you are forming another council and now you say their are locals still connected with old council than I am sent for by council I ask you to send me some money so as I may go down and help. You fix things up you tell me you will send funds by monday next you tell me there is no money practically worth speaking about so you see it is very hard for me to judge your actions when your letters are so conflicting in your financial statistics you have charged your years salary when you have only about half of it past all those things might seem strange but never the less they are your own statement I do not know what to do I wish I was down their to see if some thing can not be done to fix up the trouble which if it is allowed to continue will hurt our movement I wish you could send me money to go down and see what I can do and what is done must be done immediately as I told you about 3 weeks past and nothing but more trouble has been accomplished since that time hoping you give those things your earnest consideration and reply as soon as possible.

Reply immediately.

Your fraternally,

(Signed) JOS. G. TAPP.

Laissez-moi ouvrir une petite parentèse, pour demander à M. Tapp où il a rêvé que je lui avais écrit que toutes les unions avaient laissé le Conseil. Où a-t-il vu que j'avais retiré le salaire complet de l'année quand je n'ai eu que mon salaire mensuel, à chaque mois, comme il recevait lui-même son salaire hebdomadaire, à chaque semaine?

Ce pauvre M. Tapp est mêlé avec les statistiques: il ne faut pas un bien gros *moton*, pour le faire *butter*, le pauvre Président.

Je lui conseillerai d'étudier encore les statistiques que je lui ai transmises, et il verra qu'il n'y a rien d'embrouillé, et qu'au contraire, tout est parfaitement clair, pour quiconque sait compter jusqu'à neuf; serait-ce ma faute, si ce pauvre Président n'en sait pas plus long? voudrait-on me mettre sur le dos son peu de science et de connaissances?

QUEBEC, April 16th, 1911.

JOS.-G. TAPP, Esq.,  
Ottawa.

Dear Brother President,

This letter is the first one I write since Wednesday last, having had my right hand crushed during my moving to my own house.—So, I will be very short, as my hand is still swollen and suffering.—I am now moved to No. 11, Sacred Hearth Avenue.

My dear Brother, after consulting with Vice-President, we decided it was impossible to send money to have you down to Quebec, for we have only in cash \$22.85.

Now, you make an error in thinking I had my salary paid for the whole year, as I kept only said salary month per month as far as now, but not for the whole year, as you should have seen by the statistics I sent you.

Let me say the Central Trade of Quebec might pay for your expenses, if some of the workmen from our city want you to come to discharge St. Laurent and I from our positions as officers of the Federation. If those fellows has been quiet in not writing in the newspaper as they did, the things could have been settled very easily; but they had the sad pleasure of insulting both of us, St. Laurent and I, in the newspaper, and now, they are sure you will make a full clearance and kick us out of the Federation; you understand, by this, that they, as usual, conduct the whole at their own willing.—They also want us to go before the Trade Council, and give explanation, about our acting; but I may say we are not to do so, as we are willing to explain the whole before a large meeting of all the workmen in Quebec, and so is the willing of the whole mass, except some fellows who made themselves our accusers before the public, but not before the working public, as the seven eights of those last one are against them and their acting.

I do not know if you will come any how to Quebec, but I suppose we will have the pleasure to see you before the meeting.

My hand is very sore, and so, I will end my letter in telling you again that we have behaved ourselves for the greatest benefits of the movement.

Yours very fraternally,

J.-ALFRED MERCIER,  
11, Sacred Hearth Avenue

Quebec, 24th April, 1911.

J.-A. MERCIER, Esq.,

Dear Sir & Bro.,

*(Extrait de cette lettre).*

I am not likely to go down to Quebec. Now, Brother Mercier I do not understand you in some respects as you told me about two months ago you were forming a new council which would give us a big revenue in per capita tax and nothing has come.

Yours fraternally,

(Signed) JOS. G. TAPP.

(M. Tapp ne savait pas que je travaillais à la formation d'un nouveau Conseil et cependant, il avoue, dans cette lettre, qu'il en a été informé par moi, il y a deux mois; quelle farce!)

QUEBEC, April 24th, 1911.

JOS. G. TAPP.,

116, Percy street,

Ottawa.

Dear Brother,

What is the matter with the present question concerning the Quebec Central Trade? I do not know what they intend to do: they wrote you some letters complaining against me; you intended to come down to Quebec to fix the things; they published the facts in the newspaper and in advance, they were sure of your verdict. I gave you particulars about my acting and I suppose you did not confide in my declaration, since you wrote this Trade that I was not authorized

to act as I did; they published several news in the newspaper, declaring you were to put me to reason and to kick me out of the Federation and I find very curious the fact that you have received accusations against me without giving me the knowledge of same and you let them at liberty to publish everything false.

Have you really the intention to kick me out of the Federation without having my defence? this is what they seem to pretend and what they say: in fact, they published that I was to be kicked out of the Federation and at they same time, they publicly gave me the title of "EX-SECRETARY TREASURER OF THE CANADIAN FEDERATION OF LABOR".

They are only foolish people and they are all mixed up.

At their last meeting, held on the 18th instant, they passed a resolution putting me before the Executive of the Federation; what is that for, since I was the EX-SECRETARY TREASURER?"

Now, since that time, I did not hear anything about same, except difamatory articles in the newspapers. I suppose they again wrote you to that effect; but if I am to be put before the Executive of the Federation, I want to be judged by MEN and in the way provided for by our regulations.

The fact that I do not know anything on the subject, makes me think that they are plotting something against me and I am inclined to believe you are yourself with that party as long as you do not write to me on that account.

Now, Brother, my defence would be very short, if I had to defend myself against accusations coming from MEN, but I will have much to say in the present case.

I may declare once more that I worked all along the time for the well-fare and progress of our dear movement and I am still ready to do so, if I have sincere friends to help me; but could you call those men the friends of the National Movement? no, Sir, no; they hindered me to continue a work which would have relieved the movement in giving it a push of progress and stability, for they were afraid to lose their title of CHIEFS OF THE TRADE.

I would be very glad to know what you are thinking about those events; and if I am to be put before the Executive, as they so resolved, they will have to follow the regulations and then, and only then, I will prepare my defence and send both the accusations and defence to every member of the Executive, so as to have their individual judgment in the case; but as long as I am not kicked out by the majority, I want you and others to consider me as the Secretary Treasurer of the Canadian Federation of Labor, and not as a zero.

Yours very fraternally,

J. ALFRED MERCIER,

11, Sacred Heart Avenue.

Après toutes ces demandes, la politesse la plus élémentaire, les véritables principes ouvriers demandaient une réponse, mais rien ne m'est venu, et ce n'est que le 10 mai, que le simulacre d'enquête eut lieu.

J'aurais pu, si je l'eusse voulu, refuser ce verdict, comme en fait foi la lettre suivante que je reçus du frère McNeil, de Glace Bay, Cap Breton, l'un des directeurs de la Fédération.

J'ai aussi reçu plusieurs lettres du frère Moffatt, du même endroit, Grand Secrétaire Général des mineurs de la Nouvelle Ecosse, aussi directeur de la Fédération, mais ces lettres, étant plutôt confidentielles, je ne crois pas devoir les publier.

Qu'il me suffise de dire que toutes ces lettres, comme celle reproduite ci-après, blâment sévèrement les trois officiers qui ont fait l'enquête et démontrent que ces juges n'avaient aucun droit d'agir comme ils l'ont fait. Le frère Moffatt m'offrit même son concours pour faire annuler ce jugement inique; mais j'ai préféré me libérer de toutes entraves, et reprendre le travail que j'avais commencé, concernant la formation du nouveau Conseil, et j'ai droit d'être fier des résultats obtenus, comme on le verra par la suite.

Je me permettrai cependant de reproduire plus loin la réponse que je fis à la lettre du frère Moffatt.



GLACE BAY, N. S., June 18th, 1911.

J. ALFRED MERCIER, Esq.

Dear Sir and Brother,

Your communication to hand and contents noted. I am grateful for the full statement you sent me. I may say that at the same time as I wrote you, I also requested President Tapp to send me a statement giving reasons for his drastic action, but so far I have had no reply from him. I informed him I would not consent in the action of the Executive in dismissing you, for I fail to find any such power according to the constitution vested in any part of the Executive.

I have no doubt whatever of your sincerity in the cause, and I realize, from the evidence you submit, that you have been wronged.

If the Canadian Federation of Labor is destined to unite all the Canadian workingmen, it is by fair and frank dealings of officers and members and by bearing patiently with the imperfections of our Bro., rather than acting the shynock and escourting the pound of flesh.

I hope to see all Canadians who are wage earners bonded together in the Bonds of Brotherhood. This can only be accomplished by men who are willing to make sacrifices and actuated by unselfish motives.

We have a great advantage in Canada, for we can avoid the mistakes made by labor unions in older countries and adopt the progressive reforms of older organizations.

Wishing you every success,

I Remain yours in Bro. Bonds,

(Signed) S. B. McNEIL.

QUEBEC, June 9th, 1911.

JOHN MOFFATT, Esq.,

Glacé Bay, N. S.

Dear Sir and Brother,

I thank you for your good offer to help me in the sad event which took place and ended by my dismissal as the Secretary of the Canadian Federation of Labor, and I am ready to furnish you with all the necessary ammunition, and I shall be happy if you can arrive to a good result; but I must state that you will never come to a good standing and you will never have any reason with the head of the Federation, as now constituted.

After having so unjustly been fired out of my office, through vengeance, I have succeeded in forming my new Council; this said Council, which would have been affiliated with the Canadian Federation of Labor, had it not been the sad influence of Tapp & Co., has been formed as Independent, as the Executive (three members) refused me to have it so affiliated. Now, what will happen of said Council, in the future? I cannot say, for there is a great dissatisfaction in the Quebec working class, on account of Tapp & Co's inquiry.

I sent information to Brother McNeil, asking him to show you same, as I have not got the time to write you a separate letter and I hope you will be satisfied with same. If any more information are wanted, please write and I shall answer.

The said new Council is now formed as follows:

MASTERS, about 400 members; LONGSHOREMEN, about 500 members; BUILDER LABORERS, about 450 members; PAPINEAU UNION, about 700 members.

This is the beginning, but not the end, as I am sure 2000 members will again join the said Council.

Yours very truly,

J. ALFRED MERCIER.

Je crois aussi devoir mettre sous les yeux de mes amis deux lettres, constituant la correspondance que j'ai entretenue avec M. Verdon, un des membres de l'Exécutif, celui-là même qui est venu à Québec, pour aider M. Tapp, à condamner ses deux collègues, et celle de M. Gravel, aussi de Montréal, Président de l'Union des Charpentiers-menuisiers de Montréal; cela pourra vous édifier sur le chef du JURY qui m'a condamné.

QUEBEC, 20 décembre, 1910

M. DELPHIS VERDON,  
419, rue Montcalm,  
Montréal.

Mon cher confrère et collègue,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une circulaire, avec le compte dû par l'Union des Tonneliers de Montréal.

Réellement, cher Monsieur, je suis à me demander quel a été le travail de notre Président, durant son long séjour à Montréal; car je suis surpris de voir qu'aucune émission de charte n'a été faite chez vous, depuis la convention. Ici, à Québec, nous avons organisé deux unions nouvelles: les Ouvriers du département de la Marine, avec 187 membres et les Tailleurs de pierre de St-Marc, avec 67 membres; j'ai travaillé à former une union de peintres, mais je n'ai pas encore réussi.

Il y a certainement une lacune quelque part, car les unions ne paient pas et nous semblons reculer au lieu d'avancer. Je serais très heureux d'avoir des nouvelles sur le travail qui s'est fait, par chez vous, depuis la convention, car d'après moi, le résultat est bien mince, si je me base sur ce que je vois.

Comme vous le savez, notre Bourse du Travail est devenue la proie des flammes; nous nous sommes mis à l'ouvrage immédiatement et dans quelque temps, nous pourrions de nouveau siéger dans nos salles; le dommage est considérable, mais couvert, en grande partie, par les assurances.

Veillez donc, cher collègue, me donner des informations et me dire, en votre qualité de membre de l'Exécutif, ce qui a été fait à Montréal, et si vous croyez que ma présence aurait un bon effet par chez vous, j'aimerais à y aller passer quelques jours, si c'est utile, bien entendu.

Au revoir, cher collègue et croyez-moi

Votre fraternellement,

J. ALFRED MERCIER,  
Sec. Trés. de la Féd. Can. du Trav.  
54, rue Chénier.

J. ALFRED MERCIER,  
54, rue Chénier.

Mon cher Confrère et Collègue,

En réponse à votre lettre du 20 décembre 1910, vous me pardonnerai si je n'ai pas pu vous répondre avant cette date étant à l'approche des fêtes et pour donner de plus amples informations à l'égard des unions nationales. Pour information j'ai à vous dire que M. Jos. G. Tapp, le président est venu à Montréal il se retirait toujours au Montreal House et pendant qu'il sollicitait les Briquetiers, les Masons et les Boulanger a s'affilié au Conseil Central National; et pour moi étant occuper ailleurs, je laissais le soin à M. Tapp de s'occuper de ces unions et ces unions ne sont pas encore affiliées à ce Conseil et pour vous donner des renseignements j'ai pris sur moi d'appeler les employés de Brasseries en assemblée pour les organiser. M. Jos. G. Tapp devait être à cette assemblée le dimanche que j'ai appelé il devait être de retour à Montréal; quand bien même que l'assemblée a eu lieu avec un nombre restreint d'une quinzaine qui aurait été un nombre suffisant pour organiser et que savait été remis au dimanche suivant. Il brillais par son absence, il m'envoya une lettre qu'il ne pouvais pas revenir à Montréal qu'il attendais la maladie et qu'il ne s'avais pas quand il pourrais venir; il m'a occasionner des dépenses pour cette assemblée pour circulaire anglais et Français et distribution formant un total de \$5.00; vous pouvez s'avoir à quoi vous en tenir sur son compte. Beaucoup d'autre discussion dans l'intérêt du mouvement ouvrier serait discutable devant le comité exécutive de la Fédération Canadienne; si ce comité s'assemb.ais à Montréal, en invitant les membres du comité exécutive général aussitôt que vous pourriez les convoquer et de me le laisser s'avoir la date s'il y a possibilité que ça soit les soirs de semaine, parce qu'il y a beaucoup de Travail à faire pour la prospérité du mouvement ouvrier.

De plus ambles détail vous sera donné devant l'exécutive qu'il serait trop long pour moi de vous le donner à présent.

Je me souscrit votre tout dévoué,

(Signé) DELPHIS VERDON,  
419 Montcalm,  
Montréal.

P.S.—Mon ami le secrétaire Geo. Lesage se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année et ainsi que tous les autres.

QUEBEC, 12 janvier, 1911.

M. DELPHIS VERDON,  
419, rue Montcaim,  
Montréal.

Monsieur et Confrère,

Merci pour votre lettre du 8 du courant, en réponse à la mienne du 20 décembre dernier. Les renseignements que vous m'y donnez ne me surprennent pas du tout, car je me suis aperçu, durant mon trop court séjour à Montréal, que l'ouvrage fait par notre président n'avancait pas et laissez-moi garder en moi-même les pensées qui m'ont assailli, en voyant avec chagrin la marche descendante dans le progrès de la Fédération.

Il me semble, ou plutôt, je croyais que la présence de notre président, à Montréal, comme organisateur, pendant trois mois, ramènerait au bercail toutes les unions de Montréal et qu'est-il arrivé? quel a été le résultat de ce travail? justement le contraire de ce que j'aurais en effet, voici le bilan des unions de Montréal:

Quatre unions n'ont rien payé depuis la convention;

Une union n'a rien payé depuis le mois de juillet;

Une union n'a rien payé depuis le mois d'août;

Deux unions ont eu leur charte émise au mois de mai, mais n'ont rien payé depuis;

Une autre union m'a envoyé, par l'entremise du président de la Fédération, la somme de \$2.15, pour "INITIATIONS", en novembre dernier, mais je n'en connais pas plus long sur cette charte, ni sur la taxe per capita.

Comme vous le voyez, mon cher collègue, c'est peu encourageant et je ne vois pas comment on pourra tenir la prochaine convention chez vous, si cela continue, car il faudra bientôt assembler l'Exécutif et je désire soumettre qu'aucune union ne soit représentée à la convention, si la taxe per capita n'a pas été régulièrement payée; en effet, il ne serait pas juste d'accepter, comme délégués, des membres dont l'union ne paye que quelques mois et leur donner autant d'avantages qu'à ceux dont les unions peinent durant douze mois, pour payer régulièrement; vous conviendrez que ce ne serait pas juste, n'est-ce pas?

Si la Fédération avait des fonds à sa disposition, je prendrais sur moi d'aller à Montréal, pour visiter toutes les unions et je crois que mon travail serait plus efficace que ne l'a été celui de notre président; mais comment voulez-vous qu'il y ait des fonds, lorsque les unions ne payent pas et après que j'ai été obligé de payer un salaire très haut à notre président durant son séjour à Montréal et ailleurs? Aussi, il n'y a plus d'argent et j'ai averti notre président de cesser son travail d'organisation, pour cette cause.

Aussitôt que j'aurai des fonds, j'assemblerai le Conseil Exécutif, à Montréal, si c'est possible; j'aurai bien des choses à dire et j'espère que vous m'aideriez, en vous montrant bon et franc membre, comme vous avez toujours été, et que vous travaillerez pour le progrès, comme vous avez toujours fait.

Je suis à faire imprimer le rapport de la convention et le tout sera terminé dans une quinzaine de jours, mais je ne crois pas devoir transmettre des copies de ce rapport aux unions qui ignorent le mouvement ouvrier canadien et qui n'ont rien payé depuis la convention, et il devra en être de même pour la copie de la nouvelle constitution.

En terminant, mon cher confrère et collègue, j'espère que vous ferez votre possible pour induire les unions de Montréal à payer leur taxe per capita à la Fédération.

J'ai écrit à notre confrère, Gilbert Leclerc, en même temps qu'à vous et je lui transmettais les comptes des unions de Montréal, en le priant de les faire parvenir aux présidents de chaque union, mais il ne m'a pas répondu et je ne sais même pas s'il s'est occupé de ma demande; si vous le voyez, soyez donc assez bon pour lui rafraîchir la mémoire.

Frère St-Laurent se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs souhaits de bonne année, et vous souhaiter bon courage et bonne chance.

Votre bien fraternellement,

J. ALFRED MERCIER,  
*Secrétaire,*  
54, rue Chénier.

MONTREAL, 12 février, 1911.

M. J. A. MERCIER,  
*Secrétaire de la F. C. du T.*

Monsieur et Frère,

J'ai pris connaissance de votre lettre très aimable et adressée à M. V. De Grandpré, secrétaire de l'union des Charpentiers de Montréal. Je dois tout d'abord vous remercier bien sincèrement d'avoir écouté notre juste demande et d'en avoir fait adopter un rapport satisfaisant pour notre union. J'ai aussi à vous dire que vous recevrez sous peu notre rapport depuis le premier

d'août dernier jusqu'à ce jour, que vous voudrez bien mettre à notre crédit jusqu'à concurrence de \$10.00 à notre crédit dans vos livres.

J'ai été étrangement surpris de l'attitude des Cordonniers de Québec; mais s'ils reviennent comme vous semblez le croire nous en serons très heureux.

Je dois vous dire que les Cordonniers de Montréal se sont aussi séparés, non-seulement du Conseil Central, mais aussi de la Fédération C. du T., pour s'affilier à la United Shoe Workers of America. Inutile de vous dire que je déplore une telle action, menaçant ainsi les jours de la F. C. du T. Dans mon humble opinion, les ouvriers Canadiens ne sont pas encore mûrs, pour l'union, voilà, qu'ils ont goûté à tous les plats; lequel choisiront-ils de préférence, voilà ce qui serait très difficile de dire pour le moment. Un grand malheur existe parmi nous, c'est qu'on ne fait pas toujours un choix très judicieux lorsque nous nommons nos officiers supérieurs. J'en excepte quelques-uns cependant, mais ces bons-là ne peuvent pas faire tout le travail seuls, tous devraient marcher bien ensemble; mais c'est le contraire dans notre cas.

L'an dernier, nous avions un assez bon président et un mauvais secrétaire, cette année nous avons un bon secrétaire et un mauvais président, cet individu est demeuré à Montréal pendant assez longtemps après la convention, pour des fins d'orgapiration et il n'a rien fait du tout. Comment notre mouvement peut-il s'accroître avec de tels hommes en tête, le travail de ceux qui sont vraiment sincères et dévoués est entravé par l'inaction des autres.

Le bureau général, à mon avis, devrait prendre une action très énergique et immédiate, car si l'on ne réagit pas sans retard, c'en est fait de la F. C. du T.; ses jours sont comptés.

C'est, je vous l'avoue très sincèrement, le cœur navré que je vois tous s'écrouler sous nos pas, car vous l'admettez avec moi qui ai constamment lutté et travaillé depuis 30 années au sein des organisations ouvrières, afin de restaurer la classe ouvrière dans tous ses droits. Et au moment où nous croyons arriver au but tant désiré, et voir cet édifice qui nous a coûté tant de labeur et de sacrifice de toute sorte, s'écrouler par l'inaction des uns et l'indifférence des autres, c'est vraiment décourageant.

Je m'aperçois que j'ai été trop long et que j'abuse de votre patience je vous demande pardon et mille pardons. Car voyez-vous quand le cœur déborde on n'en peut jamais assez dire. Excusez-moi une fois pardon.

Mes saluts pressés à tous les amis de Québec et à vous spécialement.

Fraternellement

(Signé) HONORE GRAVEL  
373 Papineau Avenue, Montréal.

M. HONORE GRAVEL  
373 Avenue Papineau Montréal.

QUEBEC, 22 février 1911.

Cher Confrère

J'ai été heureux de recevoir votre lettre du 12 du courant et de constater que vos sentiments concordent avec les miens au sujet de l'union, et de l'entente qui devraient exister au sein du Travail Organisé mais qui malheureusement n'existent pas toujours. Quand un officier veut travailler et faire son devoir il est souvent pour ne pas dire toujours, arrêté par l'inaction ou la nuisance d'un autre: c'est ce qui nous est arrivé et ce qui arrive encore à Québec.

J'aimerais à conférer longuement avec vous sur tous les sujets concernant notre beau mouvement national; mais je garde cela pour dans quelque temps: au milieu de mars prochain j'irai à Montréal et j'irai certainement vous voir et nous causerons au long.

J'ai reçu les clips en paiement des taxes per capita de votre union pour sept mois à déduire sur les \$10.00 que vous avez donnés l'an dernier pour le renouvellement de votre charte et j'en transmets le reçu ce jour à votre estimé secrétaire.

Je lui demande en même temps de me transmettre un semblable clip tous les mois avec le nombre de membres afin de garder votre union en bonne tenue régulièrement; de cette sorte je pourrai dire qu'au moins une union, dans Montréal, est en bonne tenue; car depuis la convention pas une seule union de Montréal n'a payé un centin en per capita; cela est vraiment regrettable et je vous demanderai si c'est possible pour vous de faire de la propagande au sein des autres unions afin de les décider de payer leurs taxes; comme vous le savez la Fédération ne peut vivre sans un peu d'argent et si l'argent n'entre pas, pourquoi des officiers?

J'ai envoyé une circulaire à chacune de ces unions mais rien n'a encore été payé et je ne comprends pas que ces unions se laissent ainsi en arrière dans un temps où le besoin de s'organiser est si grand. Et d'ailleurs, comment pourrions-nous tenir notre Convention annuelle à Montréal. si les Unions ne s'occupent pas de la Fédération?

Encore une fois, je vous verrai, et nous en causerons au long, si toutefois vous me permettez d'aller vous voir à mon prochain voyage.

Au revoir, cher confrère, et croyez-moi,

Votre bien dévoué fraternellement,

J.-ALFRED MERCIER,  
Sec.-Trés. F. C. du T.,  
54, rue Chénier.

Que penser de tout ce brouhaha ? Si l'on en juge par cette correspondance au sujet de la Fédération Canadienne du Travail, ainsi que par les explications qui précèdent, n'est-il pas visible que j'occupais une position abominable et insoutenable, comme Secrétaire-trésorier de cette dite Fédération ? Malgré tout le soin que j'apportais dans mon travail, malgré mes efforts constants pour redresser tous les griefs, j'étais constamment contrarié par mes confrères de Québec, qui, il faut le dire, ne désiraient sournoisement que la chute du travail organisé, quoiqu'ils voulussent extérieurement faire paraître une fidélité et une sincérité à toute épreuve.— Tout cela n'était qu'hypoërisie, et le public a jugé ces prétendus Ouvriers à leur vrai mérite.

Ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup : nous avons vu toutes les vantardises des chefs du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec (ancien Conseil) ; nous avons vu leurs fausses prophéties, ainsi que les méchantes et malsaines prédictions faites sur mon compte.

Le droit de fonder un nouveau Conseil Central est indiscutable, et je crois l'avoir prouvé d'une façon péremptoire.

Si mes détracteurs avaient pû m'empêcher de travailler au progrès de la classe ouvrière, ils auraient été des plus satisfaits ; leurs sinistres prédictions ne se sont heureusement pas réalisées, et mon travail, ainsi que celui de mes amis sincères, a triomphé de tous les obstacles, et ce Conseil, que je voulais fonder, a marché dans la voie du progrès, si bien qu'aujourd'hui, l'ancien Conseil est presque annihilé, tandis que le nouveau est très fort, très prospère, et en excellente position, mais çà n'a pas été sans une lutte ardue de tous les jours.

Au mois de juin 1911, nous avions l'honneur de tenir nos premières assemblées officielles, et depuis ce temps, une foule d'unions nouvelles sont venues grossir nos rangs, dorer les plis de notre cher drapeau national, et rendre ce Conseil plus fort qu'aucun autre Conseil n'a jamais été dans notre bonne vieille cité de Champlain.

Au mois de septembre 1911, ne voulant pas laisser notre œuvre sans la protection divine, nous résolûmes de célébrer la Fête du Travail, et nous profitâmes de cette occasion pour inaugurer solennellement ce Conseil, par une démonstration religieuse qui eut lieu avec une très grande pompe, dans l'Eglise de la belle petite paroisse de Limoilou.

Voulant rendre cette fête publique, nous fîmes imprimer un journal officiel, tiré à DIX MILLE exemplaires que nous distribuâmes dans toutes les parties de la ville.

Mes adversaires n'ont pas eu le courage de me critiquer, excepté toutefois quelques lignes concernant la grande démonstration qui aurait lieu à l'Eglise de St-Sauveur, le soir précédant la Fête du Travail. Cette Fête religieuse, en l'honneur du Sacré-Cœur, étant donnée par les Révérends Pères de St-Sauveur, nous savions qu'elle était pour les ouvriers de l'un et de l'autre Conseil, et c'est ce que nous disions, dans notre journal.

Or, je fus sévèrement critiqué pour cette annonce, comme on le verra par la suite.

Comme Chef Ouvrier, et puisque j'ai accepté cette tâche, je m'attendais à être critiqué. Mes avis n'ont pas toujours prévalu non plus, et nulle surprise ne m'a été causée par ce fait; car j'ai toujours laissé, à chacun, sa liberté de penser et d'agir. L'homme, étant né libre, pouvais-je croire que mes idées étaient celles de tout le monde? non; il me fallait des adversaires, et j'en ai eu.

Plusieurs de ces derniers, après explications et renseignements donnés, sont revenus sur leurs croyances, et marchent aujourd'hui de concert avec moi, pour le progrès de la cause ouvrière.— Ces amis ont étudié la situation; ils ont discuté avec moi, et finalement, ils sont tombés d'accord avec mes principes.

Malheureusement, je n'en pourrais pas dire autant de certains ouvriers qui naguère conduisaient, ou croyaient conduire la barque ouvrière. Ces derniers, voyant, en moi, un obstacle à leur avancement *personnel*, ont juré ma perte, sans oublier toutefois de retirer, de mon savoir et de mon expérience, tout le profit qu'ils en pouvaient avoir, et cela, gratuitement, ce qui faisait encore mieux leur affaire, excepté cependant la dernière année que je passai dans leur barque.

Voyant ensuite, en mon humble personnalité, une expérience usée (ils croyaient que je leur avais donné tout ce que je possédais jusqu'alors), ils ont résolu de me jeter par-dessus bord; avaient-ils tiré au sort pour me faire subir le triste destin de Jonas? ah! non; car parmi ces prétendus amis de l'ouvrier, il y en avait plusieurs qui étaient loin d'être des Gentils.

Toujours est-il que je fus relégué au dernier plan, ma présence n'étant plus jugée nécessaire, parce que je ne partageais plus les idées des Brunet, des Grenier, des Laroche, des Vézina, des Pepin et consorts.

De ce titre, je me trouvais être un adversaire, suivant la méthode commune à ces Messieurs qui avaient cependant, comme je viens de le dire, pris au préalable le profit des connaissances que je possédais.

C'est alors que M. Omer BRUNET, se faisant le porte-voix de ses amis, crut bon de critiquer l'attitude que j'avais prise de fonder ce nouveau Conseil, afin de mettre mes amis à l'abri de la cruelle déception que devait entraîner la conduite vindicative et vengeresse de ces prétendus maîtres, lesquels étaient un empêchement à tout progrès.

On vit alors ce bon M. Brunet critiquer, dans les journaux, un des articles sortis et publiés à l'occasion de la Fête du Travail.

A une assemblée de l'ancien Conseil, tenue le 5 septembre, 1911, le dit Omer Brunet me flagellait comme lui seul sait le faire; il me vouait aux gémonies, parce que j'avais osé différer d'opinion avec lui.— D'ailleurs, je donne un extrait du rapport de cette dite assemblée, publié par le journal "LE SOLEIL": (les soulignés sont de ma propre initiative).

M. Brunet s'exprimait en ces termes:—

"J'attire l'attention de ce Conseil sur la dernière partie du programme publié par le nouveau Conseil, à savoir: l'annonce de la démonstration qui doit avoir lieu à l'Eglise de St-Sauveur.

"Comme le mérite de l'organisation de cette démonstration revient au Conseil actuel, et existant depuis 1890, il convient de faire savoir

“au public que le PRÉTENDU Conseil, né DANS D'ÉTRANGES CIRCONSTANCES, n'a rien à voir avec la grande démonstration de dimanche soir.

“Il y a assez que le nouveau Conseil a VOLÉ son nom au Conseil actuel, sans qu'on lui laisse le mérite des choses qui ne le regardent pas.

“Avec énergie, M. Brunet proteste contre la conduite des meneurs du nouveau Conseil, et à CHACUN D'EUX, aux applaudissements du Conseil, il lance des traits qui expliquent leur manière d'agir.

“M. Brunet déclare que les regrettables divisions actuelles sont accentuées davantage par les meneurs, dont l'un d'eux est un EMPLOYÉ PUBLIC, payé avec l'argent du peuple POUR FAIRE AUTRE CHOSE QUE DE DIVISER LES OUVRIERS.

“Il ajoute que la façon d'agir de cet employé, M. MERCIER, indique qu'il est L'INSTRUMENT DE CERTAINS INDIVIDUS INTÉRESSÉS A VOIR DISPARAITRE, DE QUÉBEC, LES UNIONS OUVRIÈRES.—

“Puisque l'on veut détruire les unions ouvrières, les Ouvriers doivent se lever, et s'unir plus que jamais.

“Je ne regrette aucunement le travail de vingt années de ma vie au service GRATUIT de mes confrères, les ouvriers, LA SATISFACTION DU DEVOIR ACCOMPLI ME SUFFIT (ouf!!)

“Je suis encore prêt à me dévouer pour les miens, et sans espoir de retirer quelque profit d'argent, et je ne permettrai jamais à un MERCIER, ou à ceux qui le suivent, de détruire ce que les ouvriers ont tant besoin pour se protéger, et je compte que les ouvriers soucieux se lèveront contre les menées entreprises depuis quelque temps, dans le “but de faire disparaître les UNIONS NATIONALES”.

A ces magistrales protestations de M. Brunet, contenant plus de mensonges que de figures littéraires, je répondis, dans les journaux, par la TRIBUNE LIBRE suivante:

### TRIBUNE LIBRE

#### RÉPONSE A M. BRUNET

“Comptez donc, ce cher M. Brunet, cet ami des Ouvriers (qui n'a jamais rien fait pour eux), cet ami par excellence, qui, par les qualités... des autres, a été anciennement porté au poste honorifique d'échevin, ce cher citoyen s'est vu froissé par les articles publiés dans le journal des vrais ouvriers, et pour se venger, il me cite devant l'opinion publique.

“Je m'adresse, en ce moment, au public, et je désire dire à M. Brunet, en une seule phrase, ce qu'il ne saurait traduire dans un de ses discours coutumiers de deux heures: “M. Brunet, vous mentez effrontément, et la justice décidera entre nous.

“Je suis court et laconique, parce que le temps est précieux; mais si vous êtes sincère dans vos accusations, vous ne dédaignerez pas de

“me rencontrer face à face, dans une assemblée publique des ouvriers  
“que je vous invite à convoquer.

“Vous voudrez bien vous entendre avec moi, pour cette dite assem-  
“blée, et nous nous ferons juger par le public qui est le seul juge en la  
“matière.

“Allons, M. Brunet, si vous n'êtes pas le dernier des lâches, vous  
“accepterez cette rencontre que je vous propose, et j'en aurai long à  
“vous raconter.

“Un coup de cœur, s'il vous plaît, et cessez d'étaler votre couardise  
“devant le public.

J. ALFRED MERCIER.

“P. S.—Quant à la partie religieuse que vous m'accusez d'avoir  
“volée, je laisse, aux Révérends Pères de St-Sauveur, le soin de répondre,  
vu que ne saurais entrer sur un terrain aussi glissant pour vous que  
pour moi”.

J. A. M.

Chers ouvriers et amis, vous allez peut-être croire que M. Brunet, ce tribun de haute valeur, va accepter avec joie et enthousiasme la proposition que je lui fais de me rencontrer face à face devant le public ouvrier.— Alors, vous ne connaissez pas ce Monsieur: le sentiment qui prime chez lui, c'est l'humilité (j'allais dire la bassesse), et son âme, sa chère âme, humble et pénitente, ne lui permet pas de se mesurer avec un homme comme moi.

Je le comprends: un homme aussi éminemment respectable (c'est lui qui le dit), un ex-échevin, relégué, repoussé par le public; enfin, un homme respectable comme M. Brunet, ne pouvait pas condescendre jusqu'à venir mesurer ses forces, ni ses atouts avec un Mercier, un employé civil. Et vous, chers amis, qui lirez ces lignes, vous le comprenez aussi, n'est-ce pas? S'il existe un doute dans votre esprit, je vous conseillerai de consulter les annales municipales de notre cité, et vous serez assez édifiés pour vous convaincre que M. Brunet, tout en étant respectable, ne l'est pas plus que les autres.

M. Brunet, battu dans son quartier, voudrait aujourd'hui être plus respectable que ses adversaires; je diffère d'opinion avec lui, et je lui dirai que s'il a été foudroyé aux élections municipales de 1909, je l'ai été autant que lui, puisque, suivant ses propres assertions d'alors, j'étais son premier lieutenant.

Oui, j'ai été défait par sa propre défaite, mais ce contre-temps m'a trouvé stoïque dans la défaite, et ne m'a pas empêché de considérer les vainqueurs comme des hommes aussi honorables et aussi respectables qu'ils l'étaient avant la lutte, et aussi honorables que M. Brunet lui-même qui venait d'essuyer la défaite la plus humiliante de sa vie. Pouvez-vous en dire autant M. Brunet?

M. Brunet a jugé à propos de me lancer une bombe, un obus, dans le but de faire voir au public qu'il est respectable; c'est très bien de sa part, et je ne contesterai pas ses aptitudes orgueilleuses.



Je reproduis ci-dessous cette réponse de M. Brunet à mon invitation de me rencontrer face à face devant le public ouvrier, en la faisant suivre de mes interprétations et de ma réponse, et je désire dire à M. Brunet que s'il désire continuer la lutte sur ce terrain, je suis prêt à le rencontrer :

### TRIBUNE LIBRE

A M. J.-A. MERCIER,  
Employé Civil.

Monsieur,

“Je viens de lire votre célèbre élucubration parue dans “L’Action Sociale”, du 5 courant. Si je me permets d’y répondre, veuillez croire “que cela n’est pas par considération pour vous, mais bien pour le public “qui ne vous connaît pas et qui ne sait pas que l’œuvre de désorgani- “sation dont vous êtes le principal facteur vous est inspiré par des chefs “que vous compromettez plutôt que vous ne servez.

“Vous me traitez de menteur, de lâche, de canard, etc.; ces épithètes, “venant d’un homme comme vous, ne me blessent nullement: le public, “et surtout le public ouvrier sait m’apprécier et me juger autrement; “depuis 27 ans que je suis mêlé au mouvement ouvrier, Dieu merci, je “puis me qualifier d’avoir toujours été l’âme de l’ouvrier; je puis me “vanter d’avoir dépensé mon temps, mon énergie, mes veillées, pour “aider mes confrères à améliorer leur position sociale et économique, “et cela sans espoir de rémunération; dans les jours les plus sombres “du travail organisé, Dieu merci encore, j’ai toujours été à l’avant- “garde et prêt à défendre les intérêts de mes confrères, au risque même “de compromettre les miens; depuis 27 ans, les ouvriers me rendront “cette justice, je n’ai jamais manqué l’occasion qui m’était offerte de “faire rendre justice à qui justice était due.

“Vous n’étiez pas encore dans le monde ouvrier, votre moustache “n’était pas encore poussée, pauvre Mercier, que j’avais organisé tous “les ouvriers de Québec, dans des organisations dont ils sont fiers “aujourd’hui, ainsi que moi-même. Pouvez-vous en dire autant? entré “dans le travail organisé, dans une société prospère et respectable, “vous l’avez contaminée et menée aux portes de la banqueroute; nommé “délégué au Conseil Central, vous avez lâchement donné votre résigna- “tion, plutôt que de venir, comme un homme, soutenir les inepties dont “vous vous étiez rendu coupable, sans oublier toutefois de réclamer “\$50.00 comme salaire; nommé Secrétaire-Général de la Fédération “Canadienne, à cause de votre couardise et de vos méfaits, l’on vous a “forcé à résigner avant votre terme expiré, afin de vous exempter le “deshonneur d’une destitution, et cela, après enquête régulière.

“Là encore, vous n’avez pas négligé de vous payer un royal salaire. “Partout où vous êtes passé, dans les sociétés religieuses et mutuelles, “vous n’avez pas laissé de souvenir trop enviable; dans les sociétés “ouvrières, vous y avez semé la discorde et la discussion. Tandis que

“moi, partout où j’ai passé, j’y ai laissé l’harmonie et la concorde. Moi poltron, moi lâche, vous me connaissez mieux que cela, et mes frères, les ouvriers, savent que mon principal défaut, si cela en est un, c’est la franchise avec laquelle j’exprime mes opinions, sans peur et sans crainte.

“Vous faites allusion à mon passage à l’Hôtel de ville, où j’ai siégé comme échevin quatre années consécutives. Là encore, j’y ai laissé des traces qui me font honneur. Pour vous le prouver, je me servirai du témoignage de l’un de mes collègues les plus distingués, M. l’architecte Lemay. Voici ce qu’il m’écrivait au lendemain de ma défaite de 1909:

“Mes sympathies, mon cher Brunet. Vous étiez trop juste, trop droit et trop dévoué. Vous deviez tomber. La ville perd un bon homme en vous perdant.”

(Signé) RENÉ P. LEMAY.

“Quant au défi que vous me portez de vous rencontrer dans une assemblée publique, je me crois trop respectable pour me mesurer avec vous. D’ailleurs, quelles connaissances possédez-vous des principes qui font la base du travail organisé? quelles sont les études que vous avez faites de la question sociale, pour vous permettre une discussion avec moi? Votre défi est une preuve que votre cerveau est émoussé, et que vous n’avez pas droit à la considération des hommes intelligents qui vous plaignent sincèrement.

“Vous êtes entré dans l’organisation ouvrière dans un but purement spéculatif et d’exploitation, dans le but enfin d’acquérir des honneurs que vous cherchiez en vain ailleurs, et vous en êtes sorti avec le certificat que vous méritez.

“Vous nous poussez à bout, nous savons pourquoi, c’est pour avoir l’avantage de nous intenter un procès: c’est là votre marotte. C’est aussi probablement pour cela que vous avez, pour acolytes, un huissier et un collecteur. Quel trio! grand Dieu!

“Vous voyez que je vous connais, et vous connaissant si bien, je refuse de croiser une lance avec vous, comme aussi je refuserai d’entretenir une plus longue polémique avec un employé civil qui n’a d’autre chose à faire que de se faire payer pour semer la division dans les rangs du travail organisé.

“De plus, si nous avons un conseil à donner à vos chefs, et s’ils veulent absolument détruire le travail organisé, cela serait celui de se servir d’un homme plus habile et plus intelligent que vous.

“Sur ce, je vous tire ma révérence et vous dis adieu.

(Signé) OMER BRUNET.

---

Quelle belle page à fournir à l’historiographe qui, plus tard, sera peut-être appelé à écrire la vie de M. Brunet, ce très grand homme. Il y trouvera de charmantes idées sur l’excellente mentalité de cet homme

sans défauts, comme aussi sans scrupules; mais avant d'écrire cette vie si chère, je lui conseille de contrôler les faits allégués par M. Brunet lui-même, le grand encenseur des nullités.

De plus, je vais aider ce historien, en lui fournissant les quelques notes suivantes qui constituent ma réponse à l'épître grossière et mensongère de ce pauvre Brunet:

TRIBUNE LIBRE.

QUÉBEC, 16 septembre 1911.

A M. OMER BRUNET,  
Ex-Echevin.

Monsieur,

"Je croyais que votre audace était épuisée, car depuis que j'ai le triste honneur de vous connaître, j'ai été à même d'être le témoin de choses tellement répugnantes de votre part, que je ne vous croyais pas capable de mettre au jour, ou plutôt, de faire mettre au jour (car votre ignorance ne vous permet pas de vous servir de la plume de cette manière) un article aussi faux, aussi mensonger, aussi polisson que celui que vous avez fait paraître dans "L'Action Sociale", du 9 septembre, et que je viens de relire en entier.

"Vous, le Grrrrrand, l'incommensurable Brunet, le sauveur de la population ouvrière (?), faire une reculade aussi honteuse, en refusant de vous rencontrer face à face avec moi, dans une assemblée publique, cela sent la peur à dix lieues à la ronde, et vous avez raison d'avoir peur.

"Vous donnez, comme prétexte, que vous êtes trop respectable pour vous mesurer avec moi, et que je ne connais rien dans la question ouvrière pas plus que dans la question sociale; mais alors, vous auriez beau jeu à vous défendre, si je ne connais rien; pourquoi n'avez-vous pas accepté? votre respectabilité serait en jeu, dites-vous; allons donc, M. Brunet, ne faites pas arriver la fin du monde avant le temps, car tout puissant que vous vous croyez, il en est qui peuvent vous tenir tête sous le rapport de la respectabilité, et sous beaucoup d'autres rapports aussi. Vous, Omer Brunet, plus respectable qu'un autre? non, non, non.— D'ailleurs, comment se fait-il qu'il y a quelques mois à peine, lorsque je servais de valet à vous et à votre clique, j'étais si instruit dans la science ouvrière, si respectable, &c., &c.?

"Il n'est pas étonnant que vous blaguiez le public, puisque vous avez même la sottise vanité de permettre à votre orgueil néfaste de vous jouer de tristes tours à vous-même.

"Vos propres amis rient bien fort de cet article que vous avez fait éclore par la main d'un autre qui a, du moins, le mérite de savoir écrire les pensées d'un ami.

"Vous pouvez patauger tant que vous voudrez, avec vos insidieuses calomnies, vous ne parviendrez jamais à faire oublier, au public,

vos turpitudes, et les mauvaises impressions que vous y avez fait naître; d'ailleurs, vous avez été jugé à votre propre mérite, durant l'hiver de 1909, et ce jugement du public est bien plus fort et plus éloquent que le certificat que vous avez obtenu d'un Monsieur, étranger à votre parçisse, et laissez-moi vous donner un conseil: quand vous voudrez fournir un certificat, adressez-vous donc à ceux qui sont censés vous connaître, et qui ont vécu avec vous; car avec vos paroles mielleuses et hypocrites, vous ne réussirez qu'à convaincre ceux de votre acabit, et ils sont bien peu nombreux, Dieu merci!

“Laissez-moi maintenant entrer un peu plus avant dans le vif de votre article dont la lecture a fait hausser les épaules à bien des gens, tant il est perfide et ridicule à la fois.

1. Vous en voulez à ma position d'employé civil, et pourquoi? serait-ce la jalousie provoquée par le refus que vous avez éprouvé, quand vous avez voulu obtenir un emploi de ce genre?

“D'ailleurs encore là, je pourrais vous demander si je n'occupais pas cette même position d'aujourd'hui, lorsque je vous servais si merveilleusement?

2. Vous parlez d'œuvre de désorganisation, et vous osez insinuer que j'agis sur l'ordre de mes chefs... Ah! M. Brunet, s'il y avait encore place, chez vous, pour la honte, vous auriez honte de vous-même, en parlant ainsi. Vous voulez aussi faire croire au public que j'ai échoué dans mes tentatives de purger le travail organisé de gens sans vergogne comme vous, de gens qui n'ont toujours agi que dans le seul but de se faire appeler MONSIEUR un peu plus fort que les autres. Vous vous trompez, et encore là, vous voulez tromper le public, car tout le monde a été témoin de la magnifique et grandiose démonstration du 3 septembre dernier, à l'occasion de l'inauguration de ce nouveau Conseil ouvrier, dont je suis l'un des chefs (et j'ai le droit de le dire, la tête haute).

“M. Brunet, ce qui vous déconcerte, et avec raison, c'est de voir le succès épatant que j'ai obtenu dans le travail que j'ai entrepris; c'est de voir le renversement de la prophétie de NATIONAL qui disait, dans un de ses articles du mois de juin dernier: “Mercier nuire au travail organisé, t'es trop petit mon petit ami”.—Vous vous rappelez cet article n'est-ce pas, M. Brunet? et vous n'êtes probablement pas étranger à ce fameux anonymat, car ce cher NATIONAL faisait allusion à ma moustache, et dans votre article du 9 du courant, vous en voulez encore à cette moustache qui semble vous agacer les nerfs; je crois que vous avez vendu le secret professionnel que gardait si bien ce beau Monsieur qui n'a jamais voulu divulguer le nom de cet écrivain dont les écrits ressemblent beaucoup aux vôtres.

“J'invite le public à me suivre pas à pas, dans l'œuvre que j'ai entreprise, avec mes amis, et il verra que ce que je recherche, et que la récompense que je demande, comme prix de mon labeur, c'est de voir, un jour, tous les ouvriers réunis en un seul corps, fraternisant tous ensemble, et vivant dans l'union et l'entente, non-seulement entre eux, mais aussi avec leurs patrons.

Je ne recherche ni la gloire, ni les honneurs, comme vous l'avez toujours fait, M. Brunet, et la preuve, c'est que dans un moment où

j'étais porté aux nues, par vous-même et vos amis; dans un temps où, d'après vos propres aveux, j'étais une lumière pour le travail organisé, des honneurs m'ont été offerts par vous et les vôtres, et je les ai refusés, tandis que vous vous mettiez à quatre pattes, pour vous faire choisir à un poste d'honneur; c'est aussi peu de temps après que vous m'avez lâchement trahi, dans une circonstance où je voulais rehausser la belle position de l'ouvrier; oui, vous m'avez trahi, avec le secours de vos amis: c'est alors que, voyant à quels prétendus amis j'avais affaire, j'ai décidé de me retirer et de me reposer.—Qu'est-il arrivé alors? ah! je le dirai à votre honte: oui, sentant, en moi, un homme fatigué, décidé à ne plus combattre avec de telles gens, vous vous êtes rués sur moi, vous et vos semblables, pour me perdre dans l'estime du public; oui, à la façon des lâches, vous m'avez frappé dans le dos, après m'avoir élevé au plus haut niveau de la gloire.—Tant que vous avez eu besoin de mes services et de mes connaissances, vous m'avez soigné par vos discours mielleux et hypocrites; mais du moment que je cessais de vous servir comme un mercenaire; du moment que je décidais de ne plus vous donner le travail de jour et de nuit dont vous aviez besoin, vous m'avez frappé, croyant m'abattre, parce que j'étais affaibli par les fatigues que vous m'aviez imposées.

“C'est alors que je me suis relevé sous vos coups, et je me suis dit que la tête que vous croyiez avoir abattue, par vos menées vengeresses, devait reprendre son ancienne énergie, dans le but de sauver la classe ouvrière que j'aimais, que j'aime encore, pour qui je me suis dévoué et me dévouerai encore, sans cependant crier sur les toits, comme vous le faites vous-même erronément, le bien que j'aurai pu faire pour ces chers ouvriers.

“Et vous appelez cela une désorganisation, en même temps qu'une tentative infructueuse, lorsque j'ai réussi, en trois mois, à ramener l'union, l'entente, la concorde, entre les quatre cinquièmes de la population ouvrière? Ah! n'ayez pas peur, M. Brunet, l'autre cinquième nous rejoindra bientôt, mais vous ne serez jamais du nombre des officiers, il n'y a pas de danger.

“3. Grand Dieu, que d'encre versée pour dire que M. Brunet est un honnête homme, qu'il est un travailleur, qu'il a dépensé son temps pour les ouvriers: vingt-cinq lignes de petit caractère, écrites par M. Brunet, pour se vanter: vous faites bien de vous vanter, car vous ne pourriez trouver personne pour remplir cette charge; et ces vantardises, que valent-elles? rien, puisqu'elles sont mensongères du commencement à la fin.

4. Vous prétendez que l'organisation dans laquelle je suis entré, était prospère, et que par mes soins, elle est aux portes de la banqueroute: allons, M. Brunet, vous savez tout le contraire, et si vous voulez garder cette grande respectabilité que vous voulez avoir à tout prix, vous devrez retirer cette prétention, car elle est absolument fautive et déshonorable.

“Vous allez plus loin: vous affirmez que j'ai contaminé cette union dans laquelle je suis entré, et que je l'ai ensuite menée aux portes de la banqueroute.

"Je vous pardonne cette expression "CONTAMINÉE", car vous ne connaissez pas la signification de ce mot. Quant à l'autre accusation d'avoir mené cette union aux portes de la banqueroute, je vous en ai déjà dit un mot et vous savez vous-même tout le contraire de ce que vous affirmez.

5. Je n'aurais jamais cru qu'un "OMER BRUNET" fût capable, sous sa signature (un nom aussi populaire et aussi respecté ?), de publier quoi que ce soit au sujet du salaire que j'ai retiré, comme secrétaire du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec (l'ancien Conseil), et comme secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail. Comment, M. Brunet, vous vous étonnez du fait que j'ai reçu un salaire de \$50.00, comme secrétaire du conseil et un autre salaire comme secrétaire trésorier de la Fédération!... Y pensez-vous sérieusement, M. Brunet? Ou vous êtes un misérable, punissable du pilori, ou vous avez perdu le reste de vos facultés mentales (il est vrai que sous ce dernier rapport, la pauvreté vous a toujours suivi de bien près).

En effet, à la dernière convention de la Fédération Canadienne du Travail, tenue à Montréal, en septembre, 1910, il a été proposé, secondé et résolu que le salaire annuel du secrétaire-trésorier de cette Fédération fût porté à pas moins de \$250.00 (il était de \$200.00 auparavant): qui a fait insérer cette résolution? c'est le comité des Voies et Moyens dont vous faisiez partie, et c'est vous-même, en personne, M. Brunet, qui avez fait voter cette motion et qui m'avez ensuite *quémandé* des remerciements.

De plus, dans les règlements du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Québec (page 16, art. 9, sec. 1), il est résolu que le salaire de \$50.00 soit payé au secrétaire-archiviste, quand les fonds du dit conseil s'élèveront à \$50.00 ou plus: qui a fait insérer cette clause dans les dits règlements? c'est encore vous, M. Brunet. Et vous vous étonnez, après cela, que j'aie retiré mon salaire que je gagnais cinq et dix fois! Le public doit bien rire de vous, en connaissant ces faits et il a raison, n'est-ce pas?

Quant au salaire de \$250.00, comme secrétaire-trésorier de la Fédération Canadienne du Travail, je ne l'ai pas reçu en entier comme vous voulez l'insinuer malicieusement; n'ayant rempli cette charge que pendant neuf mois, je n'ai été payé que pour ce temps et pas plus, quoique j'eusse le plein droit de me faire payer mon salaire de toute l'année.

Et vous appelez cela un ROYAL SALAIRE! Pauvre toé, va!

6. Vous prétendez, M. Brunet, que j'ai été forcé de démissionner, comme secrétaire de la Fédération, à cause de ma couardise et de mes méfaits, après enquête régulière.

Vous avez du toupet, M. Brunet, et vous ne craignez pas d'exposer tous vos amis au mépris du public; vous, Brunet, vous venez affirmer une chose que vous savez être absolument fausse, et cependant, vous ne craignez rien; prenez garde que le mépris qui vous a fermé les portes de l'Hôtel de Ville, en 1909, ne revienne vous faire baisser la tête et le front, par suite d'aussi injustes, malicieuses et mensongères déclara-

tions. Votre front pudique a dû se voiler d'un nuage, ou du moins d'un voile, tandis qu'un autre, pour vous, écrivait ces sottises.

D'ailleurs, le public est posté sur la valeur de cette prétendue enquête.

"Il paraîtrait, M. Brunet, que vous en savez long sur la conduite tenue par moi, partout, et même, dans les sociétés religieuses, où suivant vous, je n'ai pas laissé de souvenirs enviabes, (seriez-vous détective à présent, M. Brunet?)

"En fait de religion, M. Brunet, on va s'accorder sur une chose: c'est que si vous n'enviez pas ma conduite religieuse, je n'envie pas la vôtre, non plus, et quoique je ne sois pas maquignon de conscience, je ne changerais pas la mienne pour la vôtre, même avec un bon *retour*; c'est toujours un point sur lequel on tombe d'accord; mais pour dire que j'ai laissé de mauvais souvenirs dans les sociétés religieuses ou j'ai passé, je dois dire que vous en avez menti effrontément, comme c'est d'ailleurs votre habitude de prédilection, quand il s'agit de sauvegarder votre orgueil.

"Il en est de même dans les sociétés de secours mutuels, où ma renommée est proverbiale, tant par les bienfaits que j'ai prodigués que par les soins dont j'ai toujours entouré mes confrères, et par les services innombrables que j'ai toujours rendus.

"8. Vous vous donnez le témoignage que partout où vous avez passé, vous n'avez laissé que l'harmonie et la concorde, et vous osez ajouter que la franchise a toujours été votre apanage: une chance que cette déclaration est faite par vous-même, car si elle était énoncée par un autre, vous seriez le premier à dire que c'est faux. Brunet, l'apôtre de l'harmonie et de la concorde! allons donc, dans quel monde sommes-nous, grand Dieu!

"9. M. Brunet, vous avez refusé le défi que je vous ai porté de me rencontrer face à face, dans une assemblée publique, et outre les raisons de votre respectabilité et de mon ignorance, chose que j'ai traitée au commencement de cet article, vous dites au public que je n'ai pas fait les études nécessaires sur la question sociale, pour discuter avec vous, et vous terminez en ajoutant que je n'ai pas droit à la considération des hommes intelligents.

"Il n'y a pas longtemps que vous êtes intelligent, par conséquent; car j'ai toujours, jusqu'ici, été le plus considéré d'entre tous, dans votre entourage, et il a été un temps, qui n'est pas encore lointain, où vous disiez vous-même, que j'étais "l'Homme de l'avenir dans le Travail Organisé"; oui, je suis encore le même homme, seulement que j'ai perdu la considération de ceux qui me dégraderaient au lieu de m'élever, et j'en suis bien heureux; tant que je ne trouverai pas de nouveaux JUDAS sur ma route, les ouvriers seront bien traités, et le progrès marchera de pair avec l'harmonie.

"Etoiles qui brillez au firmament, soleil qui éclaire le monde, éteignez vos feux, et cessez l'utilité de vos rayons: OMER BRUNET est là, et cet astre lumineux suffit à la nature: c'est l'homme respectable, capable, intelligent, instruit sur toute chose; c'est lui qui remplace et qui contient toute la création: respectez-le et craignez-le, car il est tout-puissant.

"10. Vous prétendez, M. Brunet, que je suis entré dans le mouvement ouvrier dans le seul but spéculatif et d'exploitation, d'acquérir des honneurs que je cherchais vainement ailleurs, et que j'en suis sorti avec le certificat que je méritais.

"Je vous ferai remarquer M. Brunet, qu'avant de parler ainsi, vous auriez dû regarder un peu en arrière: vous y auriez trouvé votre condamnation parfaite. En effet, lors de votre candidature, comme échevin, quel est celui qui a fait votre manifeste? qui a fait et composé toute la littérature voulue, pour vous et vos deux amis qui étaient candidats comme vous, et qui ont aussi été battus comme vous? qui a passé ses nuits, pour composer et écrire tout ce qui devait vous conduire au succès? c'est moi, l'incapable, l'ignorant, l'être nuisible, le désorganisateur sans principes; oui c'est moi qui alors ai fait l'ouvrage qui vous aurait coûté au moins \$300.00 si vous aviez été obligé de payer. . . Et quel salaire ai-je reçu pour tout cela? rien, excepté une promesse de récompense qui ne s'est jamais réalisée; quelle belle spéculation pour un spéculateur comme moi!

"Il y a plus: lors de la Fête du Travail, en 1910, qui a encore passé ses nuits à composer et à écrire? qui s'est dévoué le plus pour le succès de cette fête? qui a fourni gratuitement la salle de réunion du comité? c'est encore le même ignorant, et avec le même salaire que pour votre élection, M. Brunet: récompense promise, mais non donnée.

"Vous me permettez aussi de vous dire quelques mots de la récompense qui m'a été promise, lors de la convention de la Fédération Canadienne du Travail, dans l'automne de 1910, lorsque j'ai sacrifié ma place de Délégué du Conseil Central, position à laquelle j'avais droit, pour faire place à mon insulteur d'aujourd'hui qui n'avait pu se faire nommer dans son union respective.—Vous vous rappelez ce fait, M. Brunet: je me suis alors fait nommer délégué par une autre union, afin de vous laisser le champ libre au Conseil; dans le même temps, vous étiez nommé délégué par une autre union dont vous faisiez partie, mais qui n'était pas celle de votre métier, et mon désistement en favorisait un autre du dit Conseil auquel vous teniez mordicus; quel fut le résultat de cette combinaison? dix piastres perdues par moi; il est vrai qu'alors encore j'eus la promesse que cette somme me serait remboursée, mais je l'attends encore, sans espoir.

"En un mot, n'ai-je pas toujours été l'âme de l'organisation, par mon travail incessant, par mes connaissances (car j'en ai plus que vous, M. Brunet)? Voyons, M. Brunet, répondez et vous conviendrez que vous auriez dû au moins omettre cette platitude.

"Je ne vous aurais jamais reproché ce manque de gratitude, mais vous m'y avez forcé.

"Après tout cela, M. Brunet, si vous êtes scandalisé parce que j'ai retiré le salaire dévolu à mes charges, le public, de son côté, sera surpris de voir que je ne vous aie pas forcé, vous et vos amis, à donner les récompenses promises et dues, et ce même public vous tiendra compte de vos accusations mensongères et perfides.

"Je me trompe, en disant que vous ne m'avez pas récompensé: vous me la donnez aujourd'hui, cette récompense, en déversant votre



venin fielleux sur moi; et il n'y a pas matière à surprise, car c'est là le paiement que vous donnez ordinairement à ceux qui vous servent à souhai-  
ter, mais qui ensuite ont le malheur de différer d'opinion avec vous.

"Je vous remercie de votre courtoisie à mon égard, et je dois vous dire que je ne m'attendais pas à autre chose de votre part, car vous êtes connu, et les gens intelligents savent tirer la ligne de démarcation entre vous et moi.

"J'aurais voulu terminer; car vraiment je suis fatigué de rappeler au public, ce que vous avez été et ce que vous êtes, et je crains de fatiguer ce même public, en l'entretenant plus longtemps sur une personnalité comme la vôtre qui ne vaut pas son sel; cependant, il est quelques autres déclarations que je dois discuter avec vous, et je le ferai comme suit:

"Vous dites "Le public, et surtout le public ouvrier, sait m'apprécier et me juger autrement que vous ne le faites.

"Ah! oui, vous pouvez le dire sans crainte d'avoir un démenti: le public vous connaît, et surtout le public ouvrier, et il vous a apprécié à votre juste valeur, en vous donnant un bon coup de pied aux élections de 1909. Là, je reconnais que vous avez dit la vérité; mais où vous trompez encore le public, c'est lorsque vous vous rendez le témoignage que pendant 27 ans, vous avez toujours été le père de l'ouvrier. Ah! il y a de bons pères de famille, mais il y en a aussi qui font triste ménage avec leurs enfants... Que le public demande à l'ouvrier, en général, comment vous vous êtes conduit à l'égard de la classe ouvrière, et le blâme, la censure, avec les reproches, seront de beaucoup plus pesants que les louanges.

"Votre principal défaut, dites-vous, c'est la franchise.

"Oh! là! là! de grâce, ne le dites pas; épargnez-vous un tel affront, et cessez de vous faire honte à vous-même.

"Laissez moi maintenant vous dire un petit mot à propos du certificat que vous exhibez au public: Messieurs les Echevins me pardonneront si j'entre sur leur terrain pour dire ma pensée.

"J'y relèverai la première phrase, et je demanderai, à Son Honneur le Maire et à Messieurs les échevins, ce qu'ils pensent de cette phrase qui pourrait passer à la postérité, et qui est loin de faire honneur à celui qui a donné ce certificat.

"M. l'Architecte Lemay, échevin, écrit, à M. Brunet, le lendemain de sa défaite, ces mots si doux destinés à guérir la plaie faite à l'orgueil blessé, à la vanité outragée: "M. BRUNET, VOUS ETIEZ TROP JUSTE, TROP DROIT ET TROP DEVOUE, VOUS DEVIEZ TOMBER".

"Quelle diplomatie de bas étage! Oui, M. Brunet, si réellement ce message vous a été transmis, c'est que M. Lemay voulait se moquer de vous, car ce Monsieur était trop diplomate et trop juste pour avoir été sincère dans son affirmation.

"Ceux des échevins qui ont été élus n'étaient donc ni justes, ni droits, ni dévoués, puisqu'ils n'ont pas été battus: serait-il vrai que pour être Echevins, il faille être canailles? je ne le crois pas, et je sais le contraire; car nos Ediles, qui siègent au Conseil de ville, depuis votre chute, comme avant, sont aussi justes, aussi droits et aussi dévoués que vous l'avez été, et que vous l'êtes encore, et ils n'ont pas été aplatis comme vous l'avez été.

“A force de vouloir vous vanter, vous perdez tout contrôle, et vous insultez même vos anciens collègues; savez-vous, M. Brunet, que vous devenez polisson et grossier à mesure que vous faites avancer votre article, et même envers ceux que vous avez toujours encensés.—Vous êtes si gonflé que vous ne connaissez plus de bornes.

“Vous affirmez que vous êtes trop respectable pour vous mesurer avec moi.—Que voulez-vous dire par là ? je vous le demande et je vous prescriis le devoir de vous expliquer; car vous dépassez les bornes du savoir-vivre, et je dois vous rappeler à l’ordre. Si votre respectabilité est à l’abri de tout averse, et ne peut, sans se contaminer, rencontrer une autre respectabilité, veuillez faire l’ours, et vous renfermer dans votre cabane, pour ne plus en sortir, de cette manière, le public sera débarrassé d’un être nuisible et dangereux.

“J’ai été en contact avec des personnes qui vous valent des milliers et des milliers de fois, et j’ai toujours fait bonne figure. Sachez, M. Brunet, que je suis aussi respectable que vous: la seule différence entre nous, sur ce sujet, c’est que j’ai peut-être su me faire respecter par mes amis et le public en général, mieux que vous ne l’avez fait vous-même; vous vous éloignez de la plus stricte politesse, et votre conduite est celle d’un gamin de carrefour, à bout d’arguments.

“Pour ce qui est de la rencontre que je vous ai proposée, vous l’avez refusée; c’est très bien, j’accepte votre refus, et je demande au public de considérer votre lâcheté comme elle le mérite. Je ne vous donnerai pas l’avertissement, comme vous le faites, que c’est ma dernière correspondance sur le sujet, car j’aurai encore quelque chose à vous dire, si c’est nécessaire.

“Je termine en vous conseillant de réfléchir sur le proverbe qui dit: *C’est une grande misère que de n’avoir pas assez d’esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire*”, car si vous vous croyez habile, c’est parce que vous ne connaissez pas votre ignorance en toute chose.”

J.-ALFRED MERCIER,

---

## A MESSIEURS LES ANNONCEURS

---

Je suis heureux de présenter mes plus sincères remerciements à tous les Messieurs qui ont bien voulu m’encourager, par leurs annonces, dans ce dit volume, et je demande instamment à tous les lecteurs de cet ouvrage, de bien vouloir, à leur tour, encourager, par leur patronage, ces Messieurs qui n’ont pas hésité à verser quelques piastres pour m’aider dans mon œuvre.

---

## REMARQUES

---

D'après tout ce qui précède, le lecteur a compris que je n'avais pas le droit de laisser passer sous silence les accusations mensongères, autant qu'injustes, dont j'ai été l'objet. Je devais, à ma dignité de Chef Ouvrier offensée, et à celle de mes amis, une défense héroïque, une défense courageuse et vigoureuse, et c'est ce que j'ai fait, en mettant sous les yeux du public les explications qui précèdent.

J'espère avoir été compris, et s'il est une chose que l'on puisse me reprocher, c'est d'avoir porté des coups un peu rudes à ceux qui se sont considérés mes adversaires; cependant, si l'on considère la gravité de l'offense, on devra convenir que je n'ai fait que me défendre, en usant des droits et privilèges qui sont l'apanage de tout citoyen libre, et si ceux qui n'ont pas hésité à vouloir ternir ma réputation, par tous les moyens en leur pouvoir, se trouvent lésés dans leurs droits, il leur est parfaitement loisible de démentir les faits que j'ai rendus publics, et je me fais fort de donner toutes les preuves à l'appui de mes avancés.

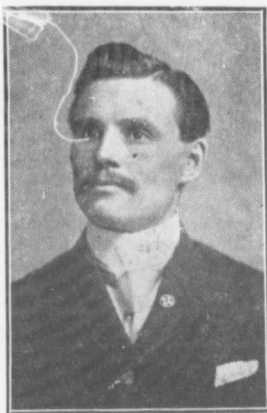
J'ai en mains plusieurs autres arguments dont je prétends me servir au besoin, et que j'aurais voulu insérer dans ce présent ouvrage, je réserve le tout pour un avenir prochain, et j'espère n'avoir pas manqué mon but qui était d'instruire le public sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la formation du nouveau Conseil Central National du Travail du district de Québec.

Ce Conseil est très fort, et plusieurs ouvriers qui, dans les premiers temps, me jetaient la pierre, en me considérant comme un ennemi du progrès ouvrier, me félicitent aujourd'hui, et reconnaissant que je n'ai fait que mon devoir en agissant comme je l'ai fait, en 1911 et jusqu'aujourd'hui.

Dans un avenir prochain, j'entrevois la possibilité d'une entente cordiale entre tous les Ouvriers des divers camps qui se disputent la suprématie, et si un Ouvrier doit encore se sacrifier, pour opérer ce rapprochement et cette fusion, je serai le premier à emboîter le pas et à faire tous les sacrifices exigés.

J. A. M.

CONSEIL CENTRAL NATIONAL DU TRAVAIL DU DISTRICT  
DE QUÉBEC



M. ERNEST BÉLANGER,  
*Président.*

Ce Conseil, qui commande aujourd'hui l'admiration de tout le public, a été fondé au mois de juin 1911, et ses débuts ont été accomplis grâce à l'affiliation des QUATRE Unions suivantes qui ont été les premières à endosser les principes préconisés par ses fondateurs:

ASSEMBLÉE PAPINEAU, CHEVALIERS DU TRAVAIL INDÉPENDANTS;

LA FRATERNITÉ NATIONALE DES JOURNALIERS-MANŒUVRES;

L'UNION NATIONALE ET PROTECTRICE DES CORDONNIERS-MONTEURS;

L'UNION NATIONALE DES LONGSHOREMEN DE QUÉBEC ET DU DISTRICT.

Les premiers Officiers de ce Conseil furent les suivants:

|                                                   |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| Président.....                                    | J.-B. St-Laurent  |
| 1er Vice-Président.....                           | F.-X. Jolin, père |
| 2ème Vice-Président.....                          | Elz. Ferland      |
| Secrétaire-Archiviste et Correspondant.....       | J.-Alfred Mercier |
| Asst.-Secrétaire-Archiviste et Correspondant..... | Urgèle Côté       |
| Secrétaire-Financier.....                         | Philippe Bidégaré |
| Trésorier.....                                    | Joseph Tanguay    |
| Commissaire-Ordonnateur.....                      | Gaudiose Mathieu  |
| Bibliothécaire.....                               | Joseph Boucher    |

Les promoteurs de cette gigantesque entreprise ne négligèrent rien pour faire prospérer leur œuvre, et grâce à leur travail incessant, à leurs labeurs de tous les jours, de nouvelles Unions surgirent bientôt dans les rangs de ce Conseil qui semblait vouloir marquer une ère nouvelle dans le Travail Organisé.

C'est ainsi que petit à petit, les Unions vinrent rejoindre leurs Confrères des autres Unions en premier lieu affiliées, et aujourd'hui, ce Conseil, fondé sur d'aussi solides bases, peut se glorifier d'être fort et puissant, comprenant, en son sein, DIX-SEPT Unions contrôlant au moins SIX MILLE membres.

Ces Unions, aujourd'hui affiliées, sont les suivantes, et nous augurons de nouvelles demandes d'affiliations dans un avenir assez rapproché :

Assemblée Papineau, Chevaliers du Travail Indépendants,  
La Fraternité Nationale des Journaliers-Manœuvres,  
L'Union Nationale des Longshoremen de Québec et du district,  
L'Union Nationale et Protectrice des Cordonniers-Monteurs,  
La Fraternité Nationale des Cordonniers-Machinistes,  
La Fraternité des Tailleurs de Cuir,  
La Fraternité Nationale des Employés de Tramways,  
La Société Bienveillante des Journaliers de Navires, No. 5,  
L'Union Canadienne des Ingénieurs et Chauffeurs Stationnaires,  
L'Association Protectrice des Barbiers de Québec,  
L'Association Protectrice des Charrons de Chemins de Fer,  
La Société des Commis-Marchands,  
Le Syndicat Mutuel des Employés de Bureaux,  
L'Union des Mouleurs de Québec et du District,  
L'Union Nationale des Charroyeurs de Charbon,  
L'Union Nationale No 1 des Boulangers de Québec,  
La Société Fédérée des Travailleurs de Québec et du district.

Comme on le voit, ce Conseil a beaucoup prospéré depuis sa fondation, et il continuera à avancer pour le plus grand bien de la classe ouvrière.

Les officiers actuellement à la tête de ce grand Conseil, sont les suivants :

|                      |                                 |
|----------------------|---------------------------------|
| ERNEST BELANGER..... | Président                       |
| A. E. LORTIE.....    | 1er Vice-Président              |
| ARTHUR POIRIER.....  | 2ème Vice-Président             |
| J.-H. DELISLE.....   | Secrétaire-Archiviste           |
| EMILE HÉBERT.....    | Assistant Secrétaire-Archiviste |
| J.-H. GOSSELIN.....  | Secrétaire-Correspondant        |
| OVIDE ARSENAULT..... | Secrétaire-Financier            |
| LOUIS MORIN.....     | Assistant-Secrétaire-Financier  |
| CHARLES FORGUES..... | Trésorier                       |
| JOSEPH AMPLEMAN..... | Commissaire-Ordonnateur         |
| JACQUES SAVARD.....  | Bibliothécaire                  |
| ETIENNE PAQUET.....  | Sentinelle                      |

Tous ces officiers constituent le Conseil Exécutif qui a charge de voir à l'administration générale des affaires ouvrières, et pour les aider dans leurs travaux multiples, plusieurs Comités, chacun de cinq membres, sont nommés, tels que:—Comité de Lettres de Créances—Comité de Législation—Comité Municipal—Comité d'Organisation—Comité de Censure—Comité d'Etiquette—Comité de Conciliation, et un Comité d'Organisation spécial, pour la célébration de la Fête du Travail, est aussi appointé, pour voir à l'organisation de cette Fête annuelle. Ces divers Comités se réunissent, quand le besoin s'en fait sentir, et leurs rapports sont soumis au Conseil Central qui étudie et voient à leur adoption, pour le plus grand bien ouvrier.

Vouloir relater tout le bien opéré par ce Conseil serait trop long, et la nomenclature des actes bienfaisants entrepris et opérés par ses Officiers et ses Délégués, demanderaient un espace que nous ne pouvons prendre dans ce Volume dont toute la responsabilité incombe à son auteur.

Notre devise "EGALITÉ, FRATERNITÉ, SINCÉRITÉ" est bien observée, et c'est à l'entente mutuelle qui existe entre tous les membres de la grande famille ouvrière groupés sous les plis du Drapeau unioniste, que nous devons le progrès et l'avancement qui se sont fait sentir dans ce Conseil, depuis sa fondation.

En effet, toute motion importante, concernant le travail, doit, avant d'être définitivement adoptée, être soumise, sous forme de Referendum, à toutes les Unions affiliées, et c'est la majorité de ces Unions qui décide de ces cas.

Nous sommes satisfaits de la situation actuelle, et nous croyons avoir toujours agi de manière à être et rester en bons termes avec les autorités de la Province et de la Ville de Québec, comme aussi avec l'autorité religieuse.

---

ASSEMBLÉE PAPINEAU CHEVALIERS DU TRAVAIL  
INDEPENDANTS



M. JOSEPH TANGUAY,  
*Président.*

Le nom seul de cette Association ouvrière en dit assez pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister sur son immense popularité, en même temps que sur l'obligation qui incombe à tout ouvrier, d'en faire partie.

L'Assemblée Papineau est connue de tout le monde: ses luttes, ses victoires, en même temps que ses déboires, sont connus de tous ceux qui se sont tant soit peu occupés des affaires publiques.

Demandez à un Ministre, à un Député, à un Maire, à un Echevin, à un Officier Public, s'il connaît LA PAPINEAU, il vous répondra qu'il doit son avancement, ses victoires, son autorité, ou ses défaites et ses déchéances à l'influence que comporte cette importante Assemblée.

Depuis un temps immémorial, l'Assemblée Papineau a joué un rôle prépondérant dans la destinée de nos hommes publics, et les Ouvriers qui ont profité de son influence ne se comptent plus, tant le nombre en est grand. Elle a aussi joué un grand rôle dans les destinées de la Cité, et malgré ses revers (qui n'en a pas?), elle ne s'est jamais laissée abattre; bien loi de là, elle progresse de jour en jour, et avec l'influence que lui donne son affiliation au Conseil Central National du Travail du District, elle s'affirmera davantage dans l'esprit du public. Ses Officiers, tous des ouvriers consommés dans la connaissance du principe ouvrier, travaillent arduement au bien-être de tous ses membres, et ses bienfaits, pour être racontés, demanderaient plusieurs centaines de

pages de ce volume dû à la plume de l'un de ses membres les plus assidus et le plus dévoué d'entre tous.

Et comment pourrait-il en être autrement, lorsque nous considérons que son Président est un ancien Ouvrier qui, par ses aptitudes, son talent, son travail, est arrivé à franchir, degré par degré, l'espace qui sépare l'ouvrier du Patron.

Oui, M. Joseph Tanguay, dont l'éloge, comme Ouvrier, n'est plus à faire, a été un humble ouvrier; d'un degré à un autre, il est monté, et c'est grâce à son esprit d'initiative qu'il est parvenu au sommet de l'échelle sociale ouvrière qui le place aujourd'hui au rang de Manufacturier.

Président de l'Assemblée Papineau, lorsqu'il n'était qu'un humble ouvrier-monteur, il a travaillé pour lui et pour tous ses Confrères; Président encore de cette même Assemblée, il conserve les mêmes principes de l'unionisme ouvrier, et c'est en cette qualité qu'il y a deux ans, il a été nommé COMMISSAIRE à la Compagnie de l'Exposition, pour représenter la classe ouvrière. Là encore, il s'est affirmé unioniste, et nous espérons qu'il restera, de longues années encore, à la Présidence de cette belle Association, et que les autorités de la Ville lui conserveront longtemps encore le titre de Commissaire Ouvrier à cette Compagnie de l'Exposition, où il protège si bien tous nos droits.

Tous les ouvriers sont instamment invités à entrer dans cette belle Assemblée Papineau, et c'est là qu'ils seront sûrs de trouver aide et protection dans leur travail.

---



SOCIÉTÉ FÉDÉRÉE DES TRAVAILLEURS DE QUÉBEC ET  
DU DISTRICT



M. JOSEPH AMPLEMAN,

*Président.*

En nous présentant devant les lecteurs de l'important volume publié par l'un des nôtres qui pendant dix-huit ans, a donné des preuves de sa plus grande sincérité à l'égard de la classe ouvrière, nous désirons nous affirmer sous les principes du plus fervent esprit unioniste.

C'est pourquoi nous n'éprouvons aucune honte ni crainte en affirmant les principes qui sont ancrés dans les cœurs de chacun des membres de cette belle Société qui est appelée à faire un grand bien chez l'Ouvrier, comme le font d'ailleurs toutes les Unions de ce genre.

Nouvellement éclos, cette Société ne peut produire de certificats concernant son passé, mais la sincérité et les antécédents de ses chefs et fondateurs en disent assez pour suppléer à tout ce qui peut être demandé par le public.

Cette société devrait recevoir l'appui et l'encouragement de tous, puisque, comme son nom l'indique, elle accepte, dans ses rangs, les travailleurs de toute dénomination, de tout métier.

Constituée sur des bases aussi solides que sincères, cette œuvre philanthropique ne peut manquer de faire des adeptes en très grand nombre; et si un manque de confiance venait effleurer l'esprit d'un travailleur un peu sceptique, il n'aurait qu'à se demander quelle en est la tête, et il serait tout de suite assuré de la sincérité des principes qui l'ont fait

naître, en voyant la photographie de son président, cet homme au cœur d'or, animé, depuis au-delà de trente ans, des meilleurs principes ouvriers, qui n'a jamais reculé, quand il s'est agi du principe unioniste, du véritable patriotisme du travail.

Aux nombreux lecteurs de cet ouvrage, il nous fait plaisir de présenter cet ouvrier, notre chef sociétaire, qui n' a jamais failli à la tâche, et qui s'est toujours grandi dans les difficultés qui sont survenues dans le travail organisé. M. Ampleman a occupé, nous pouvons le dire, toutes les charges qui peuvent être dévolues à un membre ouvrier, et le bien qu'il a opéré dans toutes les classes de la société ouvrière, est un garant de l'avancement et du progrès de la Société dont il est le digne chef.

Les autres officiers de cette société naissante sont aussi connus, pour la plupart, et nous n'entreprendrons pas de faire connaître, au public, les nombreux bienfaits dont ils sont les auteurs; plusieurs sont de vieux lutteurs qui ont fait leur marque, et qui seront puissamment aidés par une phalange de jeunes qui ne cherchent qu'à conquérir des lauriers mérités dans la noble tâche qu'ils entreprennent, et qu'ils veulent mener à bonne fin.

Les officiers sont:

|                                |                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Président.....                 | Joseph Ampleman,                                        |
| 1er Vice-Président.....        | J. E. N. Vincent,                                       |
| 2ème Vice-Président.....       | Léandre Létourneau,                                     |
| Secrétaire-Archiviste.....     | J. A. Dionne,                                           |
| Asst.-Secrétaire-Archiviste... | Armand Ampleman,                                        |
| Secrétaire-Financier.....      | J.-Alfred Mercier,                                      |
| Asst.-Sec.-Financier.....      | Télesphore Poitras,                                     |
| Trésorier.....                 | Ulric Barbeau,                                          |
| Syndics ou Auditeurs.....      | A. Lockwell, Lorenzo Deslauriers et Alfred<br>McCallum. |
| Sergent-d'Armes.....           | Gaudiose Roy,                                           |
| Sentinelle.....                | Aimé Daigle.                                            |

Et afin de donner encore plus de relief à cette belle Société, nous sommes heureux de dire que nous avons fait les nominations suivantes, savoir:

Président honoraire.—M. Ernest Bélanger, Président actuel du Conseil Central National du Travail du District de Québec.

Vice-président hon.—M. Michæl Walsh, Président actuel du Conseil Fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis.

Membre honoraire:—M. Alphonse Papillon, Président actuel de l'Association des Facteurs.

Les assemblées se tiennent tous les 2ème et 4ème Lundis de chaque mois, à la Salle de l'Union St-Joseph, en haut du Théâtre Cristal, St-Roch, et les officiers seront présents, ces soirs-là, à 8 heures, et seront heureux de donner, à ceux qui désireront en faire partie, tous les renseignements nécessaires.

A tous de profiter des avantages exceptionnels offerts par cette Société.



# INDEX DES ANNONCEURS

|                                        |     |                                             |         |
|----------------------------------------|-----|---------------------------------------------|---------|
| Archer, Cie.....                       | 28  | Julien, Eugène, Ltée., Cie.....             | 32      |
| Armand, L. T.....                      | 40  | Labrecque, L. E.....                        | 32      |
| Barbeau, Ulric.....                    | 60  | Lachance, M. G.....                         | 30      |
| Barbeau, Napoléon.....                 | 30  | Laforte, Edr.....                           | 44      |
| Barsalou, J.....                       | 26  | Langlais, Francis.....                      | 42      |
| Bédard, J. Arthur.....                 | 58  | Langlais, J. A. & Fils, Cie.....            | 22      |
| Bédard, Joseph.....                    | 44  | Langlois, Edgar.....                        | 62      |
| Bilodeau, Louis.....                   | 44  | Lavigueur & Hutchison.....                  | 68      |
| Blondeau, Joseph.....                  | 50  | Leclerc & Cie., Eug.....                    | 66      |
| Boivin, Mde Z.....                     | 50  | Légaré, P. T.....                           | 70      |
| Brasserie Boswell.....                 | 36  | Lemay, J. O.....                            | 32      |
| Brasserie Champlain.....               | 8   | Lépine, Germain.....                        | 46      |
| Brasserie Fox Head.....                | 16  | Lessard & Tendland.....                     | 46      |
| Brunet & Cie, W.....                   | 54  | Létourneau, J. L.....                       | 42      |
| Caisse d'Economie.....                 | 20  | L'Heureux, Ephrem.....                      | 48      |
| Caisse des Familles.....               | 24  | Longtin, J.-Bte.....                        | 60      |
| Cantin, Philéas P., N. P.....          | 60  | Magasin de l'Ouvrier (O. Moffet).....       | 52      |
| Cantin, J. W.....                      | 62  | Magasin Jacques-Cartier (A. Larue).....     | 52      |
| Caron, Joseph.....                     | 50  | Maranda, Jean.....                          | 18      |
| Conway, Edm.....                       | 68  | Marchand, Louis.....                        | 58      |
| Côté, Jos.....                         | 56  | Martel & Cie., F. X.....                    | 64      |
| Côté, Louis.....                       | 26  | Moisan, Hubert.....                         | 64      |
| Côté, P. J.....                        | 52  | Morin & Cie., Dr. Ed.....                   | 2 couv. |
| Délisle & Langevin.....                | 48  | Morand & Pouliot.....                       | 54      |
| Dechênes, Louis.....                   | 56  | McMartin, Wm. (Blend Tea).....              | 42      |
| Dion, Wilfrid.....                     | 6   | Paquet, Arthur.....                         | 70      |
| Dominion Corset Co. (G. E. Amyot)..... | 2   | Paquet, Chas. A.....                        | 14      |
| Dorval, J.-Bte.....                    | 48  | Paquet, la Compagnie.....                   | 3 couv. |
| Dorval, Frs.....                       | 66  | Paquet & Cie. Edr.....                      | 28      |
| Drolet, F. X., Cie.....                | 20  | Parent, Omer.....                           | 40      |
| Drolet, Henri.....                     | 66  | Piché, Daniel.....                          | 66      |
| Drolet, M. V.....                      | 46  | Pouliot, J. A.....                          | 52      |
| Drouin, Paul, Avocat.....              | 60  | Public Service Corporation.....             | 3 couv. |
| Dubuc, T. D.....                       | 38  | Puritas (L. A. Moisan).....                 | 46      |
| Dumontier (Librairie).....             | 30  | Quebec Fruit Exchange (E. Coulombe).....    | 68      |
| Dussault, J. L.....                    | 18  | Quebec Preserving Co., (Ls Létourneau)..... | 36      |
| Exposition Provinciale.....            | 116 | Quebec Ry, Light, Heat & Power Co. .        | 4 et 5  |
| Ferland, P.....                        | 30  | Racine, David.....                          | 50      |
| Fortin, I. A.....                      | 58  | Renaud, V.....                              | 62      |
| Frédéric, P. J., Comptable.....        | 60  | Rock City Tobacco Coy.....                  | 4 couv. |
| Gagné & Gagné, avocats.....            | 60  | Rousseau, J. B.....                         | 28      |
| Gagnon, Joseph.....                    | 44  | Rousseau, L. & Frères.....                  | 28      |
| Gagnon, J. P. E., Comptable.....       | 60  | Roy & Cie., Chas. E.....                    | 42      |
| Gauvin, Jules.....                     | 22  | Ruthman, James L.....                       | 26      |
| Genois, Elie.....                      | 48  | Salle Frontenac (Allaire & DeVarennes)..... | 56      |
| Gervais, Eugène.....                   | 10  | Simard & Carnichael.....                    | 18      |
| Giguère, P. P.....                     | 62  | Soleil "Le".....                            | 34      |
| Gingras & Fils.....                    | 64  | Turgeon, Roy, Langlais & Godbout, Avc. .    | 60      |
| Girard, Téléphore.....                 | 40  | Verret, A. G.....                           | 12      |
| Hôtel St. Roch.....                    | 38  | Verret, Téléphore.....                      | 40      |
| Houde, B., Ltée., Cie.....             | 24  |                                             |         |
| Hunt, Edr.....                         | 18  |                                             |         |



Exposition Provinciale  
de Québec

La plus belle, la plus instructive, la  
plus éducative des expositions de la  
province



L'étendard de progrès de la ville de Québec  
Une gloire pour la province de Québec  
et

Un actif national pour le Canada



**QUEBEC** est la capitale politique  
de cette province et elle en est aussi la  
capitale agricole et la plus intéressante  
de toutes les capitales historiques de  
l'Amérique.

Tout québécois doit être fier de

L'Exposition Provinciale  
de Québec

et il est du devoir de tout Canadien d'en-  
courager une œuvre aussi patriotique.



